

Orientations budgétaires 2005 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2005-2009

M. LE MAIRE, Rapporteur : En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Cette année, la date de la session budgétaire est fixée au 24 février.

Le débat d'orientations budgétaires est aussi l'occasion de présenter à l'assemblée l'actualisation annuelle du PPI. Nous nous livrerons à cet exercice de révision pour la deuxième fois après le premier débat intervenu en 2002. Cela permettra de faire le point sur l'avancement de nos projets, sur la réalisation des différentes lignes du PPI, sur nos résultats financiers et sur la stratégie budgétaire suivie.

Comme l'année dernière, le rapport qui vous est proposé traite à la fois des orientations du futur budget 2005 et du cadre pluriannuel dans lequel il se prépare.

Le rapport se décline en cinq parties successives :

- I - la préparation du budget et la révision annuelle du PPI
- II - la situation de la collectivité
- III - les contraintes budgétaires
- IV - la version 2004 du PPI révisé
- V - les orientations budgétaires 2005.

Parmi les annexes figure le rapport annuel prévu par l'article 4 de la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine n° 2003.710 du 1/8/2003. Il dispose en effet : «chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par le deuxième alinéa de l'article L 2312.1, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents, sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités».

I – La préparation du budget et la révision annuelle du PPI

1 - Le PPI, instrument politique et outil de pilotage

Lorsque nous avons adopté le PPI en décembre 2002, nous avions un double objectif : **construire l'avenir de Besançon** et mettre en œuvre notre programme, mais aussi **maîtriser les finances de la ville** et en rendre compte aux Bisontins.

Le PPI a donc ce double aspect. C'est à la fois la traduction de nos engagements et l'instrument qui encadre et permet leur réalisation.

C'est pourquoi nous avons indiqué dès le départ que le PPI, document prévisionnel, était révisable annuellement, ajustable et adaptable pour tenir compte de l'évolution du contexte, des imprévus comme des opportunités. Cette souplesse est évidemment nécessaire. Elle est encadrée par la décision que nous avons prise de faire du PPI un document public, discuté tous les ans devant le Conseil Municipal.

C'est là que se situe le point de rencontre entre PPI et orientations budgétaires. Le PPI constitue le cadre logique dans lequel se prépare le prochain budget. Mais comme ce dernier, il doit tenir compte du rythme d'avancement des projets et de facteurs extérieurs qui s'imposent à nous : la loi de finances, les impératifs législatifs et réglementaires, l'évolution des taux d'intérêts et plus largement le contexte économique (situation du marché du travail, prix des matières premières ayant une incidence sur les appels d'offres par exemple).

La prospective budgétaire qui est à la base du PPI assure la cohérence de notre action. Elle en permet le pilotage. Le rendez-vous annuel de la révision de ces documents de cadrage est l'occasion aussi de faire le point sur les résultats de gestion. Ce sont les efforts quotidiens des élus et de l'ensemble des services municipaux qui permettent de tenir nos objectifs :

- **une montée en charge progressive de l'investissement sans dégradation de nos capacités d'emprunt**

- **une maîtrise des charges de fonctionnement et une évolution des taux de fiscalité plafonnée à l'inflation.**

Enfin, en 2004, nous avons poursuivi cette démarche avec la mise en place d'une gestion de projets, la désignation de référents et d'outils de suivi pour tenir et rendre compte des objectifs de réalisations inscrits dans le PPI.

2 - Le PPI et l'action municipale : agir proche et voir loin

Le PPI, comme le budget a une double dimension : il permet **de se donner les moyens de l'action immédiate** et de **préparer l'action future.**

La déclinaison pluriannuelle du PPI ne doit pas en effet occulter le fait que près d'un tiers des investissements municipaux directs sont consacrés chaque année aux **investissements de proximité**, à l'entretien, à la mise en sécurité du patrimoine, à l'amélioration des conditions dans lesquelles sont rendus les services au public. Un effort supplémentaire devrait d'ailleurs être réalisé en faveur des tranches annuelles en 2005. Ce sont les bons résultats obtenus en 2004, avec un appel à l'emprunt moindre que prévu, qui devraient permettre cet effort exceptionnel sur notre «Grand programme de petits travaux».

Le PPI n'est pas non plus toute l'action municipale. Il faut bien évidemment y ajouter toutes **les réalisations inscrites en section de fonctionnement** : la politique sociale avec le soutien au CCAS, le quotidien de Proxim'Cit , les politiques sportives et culturelles, les animations dans les quartiers, tous les services apportés par les politiques municipales.

Là aussi, le débat annuel sur le PPI ne doit pas amener à oublier que (hors frais de personnel), les crédits d'exploitation et les subventions de fonctionnement versés représentent près du double des crédits d'investissement annuels. Et ces dépenses, même hors travaux en régie, représentent elles aussi une forme d'investissement immédiat, directement lié aux préoccupations des habitants.

Le budget annuel est le cadre naturel dans lequel s'inscrivent ces interventions. Pour sa part, la prospective budgétaire sur laquelle repose le PPI permet elle d'en garantir la mise en œuvre et la continuité.

Agir proche et voir loin sont donc les deux aspects d'une même politique et les deux piliers de notre démarche. A plus long terme, le PPI est indispensable pour poser les bases d'actions significatives qui dessineront le devenir de la Ville. A ce titre, le PPI amorce ce que seront de grands projets d'aménagement (le site Saint-Jacques, la gare Viotte et l'accueil du TGV, la caserne Vauban, le site des Prés de Vaux par exemple). Il est indispensable que le lancement de ces réflexions soit éclairé par la détermination de nos marges de manœuvre.

Le PPI nous fixe un horizon de gestion à l'échéance du mandat et au-delà. Il s'articule avec **d'autres démarches** : le contrat de plan, le contrat d'agglomération et maintenant le projet départemental Doubs 2010. L'année qui commence permettra d'élargir l'horizon de notre action avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la rédaction avec les Bisontins du **projet de Ville «Besançon 2020».**

II – La situation de la collectivité : des résultats positifs et des clignotants au vert

1 - Le rappel des grands axes de l'action municipale

Deux documents constituent la référence et le guide de notre action. Le premier est évidemment le programme politique sur lequel a été élue l'équipe municipale. C'est une affaire de conviction et de sincérité. C'est aussi ce qu'attendent de nous les Bisontins. Plusieurs hebdomadaires nationaux ont salué en 2004 l'action conduite à Besançon. C'est notre responsabilité de prolonger cette dynamique. Le second document de référence est la traduction chiffrée de nos engagements dans le PPI.

Le document adopté en 2002, résumait notre ambition pour Besançon au travers de trois exigences : la qualité de vie pour tous et partout, la construction d'une ville attractive et harmonieuse, le souci permanent du développement durable.

Depuis presque 4 ans et au travers de quatre budgets (dont le prochain sera voté dans un mois), nous développons une série d'actions qui vont dans ce sens. Nous verrons que depuis 2002, dans la continuité de la précédente équipe municipale, les résultats sont tangibles. Et le budget 2005 permettra de poursuivre cette politique en initiant de nouvelles réalisations, dans un cadre budgétaire maîtrisé et responsable.

*** Premier axe : la qualité de la vie pour tous et partout.** Elle passe d'abord par l'habitat et le renouvellement urbain. Les projets d'ORU (Opérations de Renouvellement Urbain) prévus au PPI sont aujourd'hui en marche, malgré des participations de l'État moins favorables que prévu (40 % au lieu de 50 %). L'école, la jeunesse et la petite enfance constituent toujours une priorité pour la Ville et l'effort a été constant en ce domaine depuis 2002. Il sera poursuivi en direction des familles, avec les enseignants. Nous continuerons aussi à porter une attention particulière à la vie des quartiers et au développement des équipements de proximité. Dans ce domaine, la pratique des conseils de quartiers nous permet d'être à l'écoute de tous les habitants. Enfin, dernière préoccupation : la solidarité et la citoyenneté. Dans ce domaine, le CCAS (dont la Ville finance directement près d'un tiers du budget) continuera d'être un relais déterminant de notre politique.

*** Deuxième axe : la construction d'une ville attractive et harmonieuse.** C'est particulièrement dans ce domaine que s'inscrivent les grands projets d'investissement, notamment au centre-ville (Pasteur). Mais c'est aussi toute une série d'actions pour favoriser le rayonnement de Besançon, capitale régionale, le développement touristique ou économique (soutien au commerce et aux zones d'activités notamment). Les grands équipements culturels (Musée des Beaux-Arts) ou sportifs (stade, palais des sports) participent à cette attractivité. Il en est de même du programme universitaire, malgré le retard du contrat de plan.

La Ville avec la CAGB portera une attention forte au volet routier du contrat de plan État-Région, dont le taux d'exécution est le deuxième le plus faible de France, en demandant à l'État d'honorer ses engagements. Il n'est pas en effet possible d'asseoir durablement une politique de développement, de déplacements et d'attractivité sans que soient conduits rapidement à terme les projets routiers inscrits au CPER.

*** Troisième axe : le développement durable.** Nous poursuivons les actions initiées en faveur des énergies renouvelables (chaufferie bois pour la fin 2005), des économies d'énergie, de la mise en valeur des espaces naturels (collines...) et des modes de déplacement doux par exemple. L'année 2005 verra l'aboutissement du programme d'action de l'agenda 21 ainsi que la finalisation du déploiement de la collecte sélective. Cette action en faveur du développement durable se fonde principalement sur deux enjeux, la lutte contre l'effet de serre et la préservation de la biodiversité.

Ces grandes orientations sont aussi celles qu'illustrera le budget 2005. Il détaillera en février les différentes actions et notamment les projets nouveaux inscrits sous ces différents objectifs.

2 - La mise en œuvre du PPI de 2002 à 2004

L'actualisation du PPI peut être l'occasion de faire un point rétrospectif sur les réalisations constatées depuis son adoption il y a 2 ans (pour 2004, les données retenues sont estimées, l'exercice n'étant pas clos à la date de rédaction du rapport). 2004 constitue en effet une année charnière pour le mandat. Un bilan de mi-mandat sera d'ailleurs établi d'ici à la fin du premier semestre 2005 et présenté au Conseil Municipal. Il ne s'agit donc ici que de donner des indications d'ordre général.

Première appréciation : les résultats budgétaires globaux

Le PPI, dans sa version initiale, prévoyait une capacité d'investissement moyenne, sur le budget principal, de 38 M€ par an répartie entre opérations individualisées (20,2 M€ en moyenne par an), tranches annuelles (9,4 M€ en moyenne par an) et subventions d'équipement (8,4 M€ en moyenne par an). Globalement, les données chiffrées, aux budgets primitifs comme aux comptes administratifs, montrent que **les moyens consacrés par la Ville à l'investissement sur la période ont été conformes aux prévisions. Avec les reports, les réalisations constatées ont même été supérieures aux sommes votées aux budgets primitifs.**

Évolution des dépenses d'équipement votées aux budgets

Intitulé	BP 2002	BP 2003	BP 2004	Moyenne
	En M€ (hors dépenses imprévues)			
Opérations individualisées	18,1	20,2	24,5	20,9
Tranches annuelles	7,7	9,5	10,4	9,2
Subventions d'équipement	8,1	8,8	6,4	7,8
TOTAL ANNUEL	33,9	38,5	41,3	37,9

Évolution des dépenses d'équipement réalisées

Intitulé	CA 2002	CA 2003	CA estimé 2004	Moyenne
	En M€ (avec travaux en régie)			
TOTAL dépenses d'équipement direct et subventions d'équipement	38,1	38,6	41	39,2

La comparaison sur 3 ans montre une montée en charge des prévisions budgétaires et une progression des réalisations. En 2004, le taux d'exécution en investissement devrait sensiblement augmenter.

Il faut rappeler que la prospective budgétaire révisée en 2003 prévoyait une évolution de l'investissement en deux phases successives : une montée en charge accélérée jusqu'en 2004, puis une décroissance à partir de 2005 avant une stabilisation en fin de période de simulation (données qui seront à nouveau réactualisées en 2005).

Si on ajoute les budgets annexes eau, assainissement et déchets, le volume moyen d'investissement réalisé sur ces 3 dernières années augmente fortement de 15,8 M€ par an (avec quelques gros dossiers comme les travaux du collecteur, l'usine d'incinération, Port Douvot) pour atteindre la somme de 55 M€/an de 2002 à 2004.

En données chiffrées, l'évolution des budgets successifs est donc conforme à notre tableau de marche.

** Deuxième appréciation : l'état d'avancement des opérations*

On peut très précisément reprendre la liste des opérations individualisées inscrites au PPI 2002. Malgré quelques retards imputables à des difficultés techniques (localisation des équipements, relance de certains projets après appels d'offres infructueux ou retards pris par nos partenaires), **là encore les projets municipaux avancent et les résultats sont satisfaisants**. C'est ce que montrent les tableaux de comparaison ci-après qui reprennent (de façon simplifiée) les projets identifiés lors du vote du PPI en décembre 2002 (il faut préciser que les tableaux ci-après correspondent au planning financier et non au planning technique, les derniers paiements intervenant en général après la livraison des équipements).

Urbanisme, patrimoine et voirie

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Pôle gare Viotte	2003-2004	2005-2009	Opération liée au planning du TGV
Plan Lumière	2002-2007	2002-2009	
Jalonnement dynamique des parkings	2003-2005	2003-2005	Pas de modification
Secteur Brulard / démolitions	2003-2004	2003-2005	Opération achevée en 2004
Plan Local d'Urbanisme / Etudes	2003-2004	2003-2005	Fin d'opération en 2005
Pont Prés de Vaux / Etudes	2007	2007	Pas de modification
Site Saint-Jacques Arsenal / Etudes	2004-2006	2006-2007	Calendrier lié à la construction du nouvel hôpital
Caserne Vauban / Etudes	2005-2006	2005-2006	Pas de modification
ZAC La Fayette / Acquisitions	2003-2004	2003-2004	Opération achevée en 2004

Espaces d'agrément

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Parcs et jardins de quartiers	2002-2007	2002-2009	
Aménagement jardins familiaux	2002-2007	2002-2009	
Parc urbain de Planoise	2005-2006	2005-2007	Opération intégrée dans l'ORU
Parcs et jardins centre-ville	2003-2005	2003-2007	Extension du programme initial

Habitat et renouvellement urbain

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
ORU Planoise	2004-2007	2004-2009	Décalage participations ANRU, démarrage en 2004 (maison de quartier)
ORU Clairs-Soleils	2003-2007	2004-2009	Décalage, participations ANRU, démarrage en 2004
Ilot sensible Planoise	2002-2003	2003-2004	Opération achevée
Secteur des Vaïtes	2003-2007	2005-2009	Etude à réaliser suite approbation du PLU
Secteur Palente - Aubépines	2004-2006	2004	Opération achevée

École, jeunesse et petite enfance

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Salle des Musiques Actuelles	2005-2006	2004-2007	Opération démarrée en 2004 avec choix du programmiste
Groupe scolaire Saint-Claude	2002-2004	2002-2005	Espaces extérieurs prévus en 2005
Crèche Saint-Claude	2005	2004-2005	Opération initiée en 2004
Maternelle Bregille Plateau	2002-2004	2002-2005	Opération achevée en 2005
Informatisation des écoles	2002-2004	2002-2007	Opération qui sera élargie et poursuivie jusqu'en 2007 en raison de son succès
Restauration scolaire / Cuisine centrale	2003-2004	2004-2008	Choix du programmiste en janvier 2005

Vie des quartiers et équipements de proximité

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Maison de quartier de Velotte	2002-2004	2002-2005	Opération achevée
Aménagement salles de quartiers	2005-2006	2005-2009	Identification de 3 lieux à ce jour
Point public de Palente	2006-2007	2006-2007	Pas de modification du planning initial
Point public de Montrapon	2002-2003	2002-2003	Opération achevée
Centre social de la Grette	2002-2003	2002-2003	Opération achevée
Cimetière de Saint-Claude / Extension	2002-2007	2005-2009	Opération étalée

Solidarité et citoyenneté

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Acquisition IRTS	2003-2004	2004-2005	Opération en cours
Abri nuit/accueil jour	2003-2004	2004-2007	Décalage du projet / en cours de définition en 2004
Accueil du public au CAM	2003	2005-2009	Projet redéfini et élargie en 2004
Maison des Syndicats	2004-2005	2005-2006	Opération liée au déménagement de l'IRTS prévu fin 2005

Attractivité économique et touristique

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Parking Ilot Pasteur	2006-2007	2006-2009	Calage sur l'opération Pasteur
Aménagements extérieurs Pasteur	2005-2006	2006-2009	Découpage en 2 tranches
Place du Marché	2002-2005	2002-2006	Dernière tranche fin 2005
Parking du Marché	2002-2005	2002-2005	Inauguration en 2004
Passerelle du Marché	2005-2006	2009	Planning prévisionnel décalé
ZAC Hauts du Chazal / Pôle Santé	2002-2007	2002-2009	Pas de modification

Grands équipements sportifs (hors stade non individualisé en 2002)

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Palais des Sports	2002-2006	2002-2006	En cours de réalisation
Site de la Malcombe	2002-2004	2002-2004	Opération achevée

Besançon, ville de culture, d'art et d'histoire

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
Musée du Temps - Tranche II	2003-2006	2003-2009	Pendule de Foucault : 2003-2004 - Etudes deuxième tranche à compter de 2005
Fonds d'embellissement urbain	2002-2007	2002-2009	Rappel : statue Victor Hugo en 2003
Eglise Sainte-Madeleine	2002-2006	2002-2007	En liaison avec l'Etat
Propriété Colette	2002-2005	2002-2007	Projet à définir
Réserve Musées	2004	2004-2005	Démarrage étude en 2004
Fontaines Dames et Doubs	2003-2004	2003-2005	Travaux en cours en 2004
Puits eau salée Miserey	2003	2003-2004	Opération achevée
Porte Taillée	2004	2004-2005	Démarrage en 2004
Secteur sauvegardé centre ancien	2002-2004	2002-2005	En cours en 2004
Conservatoire de Musique / nouvel équipement	2002-2006	2005-2007	Prise de compétence CAGB / Participation Ville en subvention d'équipement
Travaux Citadelle	2005	2005-2007	Programme élargi sur 3 ans
Salle expo et art contemporain	2006	2006-2007	Projet à définir

Déplacements, énergie, développement durable

Opérations individualisées	Planning initial 2002	Planning révisé 2004	Observations
PDU	2002-2007	2002-2009	Montant révisé à la baisse suite au désengagement de l'Etat
Chaufferie bois	2002-2005	2002-2006	Appel d'offres en 2004
Requalification ZAC La Mouillère	2002-2006	2002-2009	Travaux débutés en 2004 rue des Fontenottes (recalage sur calendrier des promoteurs)
Prés de Vaux / Port fluvial	2002-2007	2002-2009	Projet en cours de redéfinition suite PPRI
Energies renouvelables	2003-2007	2003-2009	
Aménagement versants collines	2003-2007	2003-2009	
Friche Casamène	2003	2006-2009	Projet à redéfinir suite PPRI
Agenda 21	2003-2007	2003-2009	
HQE	2003-2007	2003-2009	Intégré en amont des projets

A ces différentes lignes, il faut ajouter la construction du bâtiment du CTM qui sera achevée en 2005. Quant aux travaux Salle de l'Hôtel de Ville, s'y substitue la rénovation des salles Courbet – Minjoz en 2005-2006.

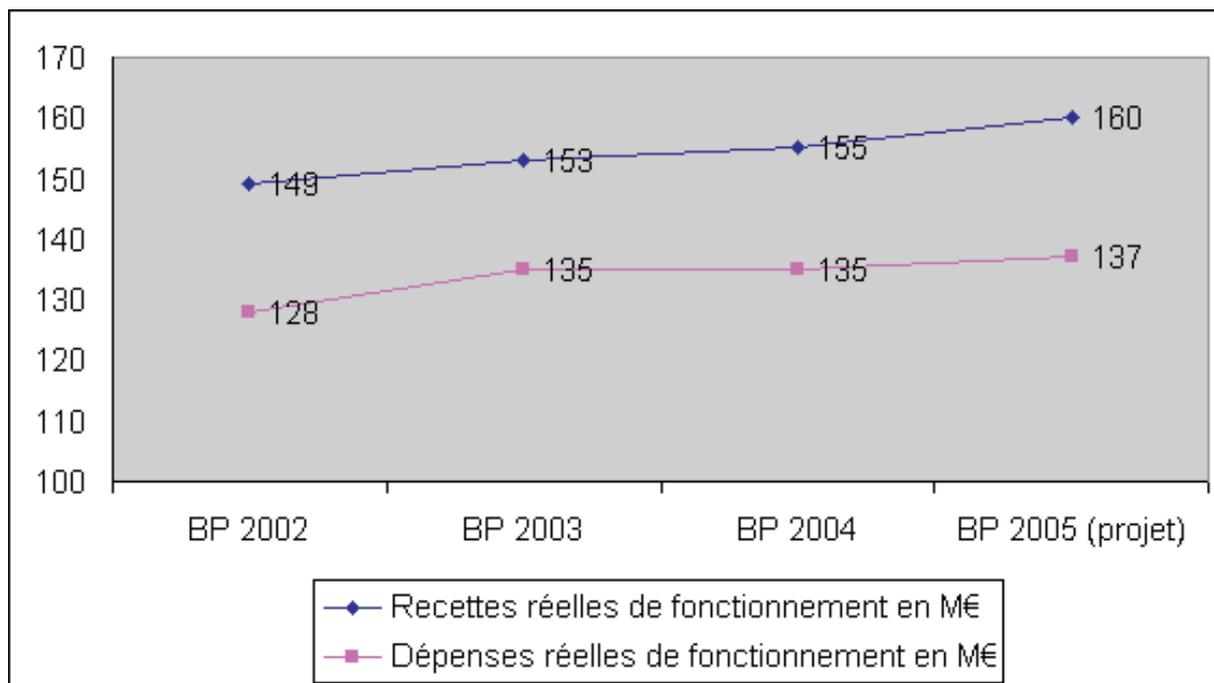
Enfin, ne sont pas pris en compte dans les tableaux précédents les projets nouveaux ajoutés à la programmation PPI en 2003 et 2004 (cf. ci-après).

3 - Les résultats budgétaires et financiers sur 3 ans

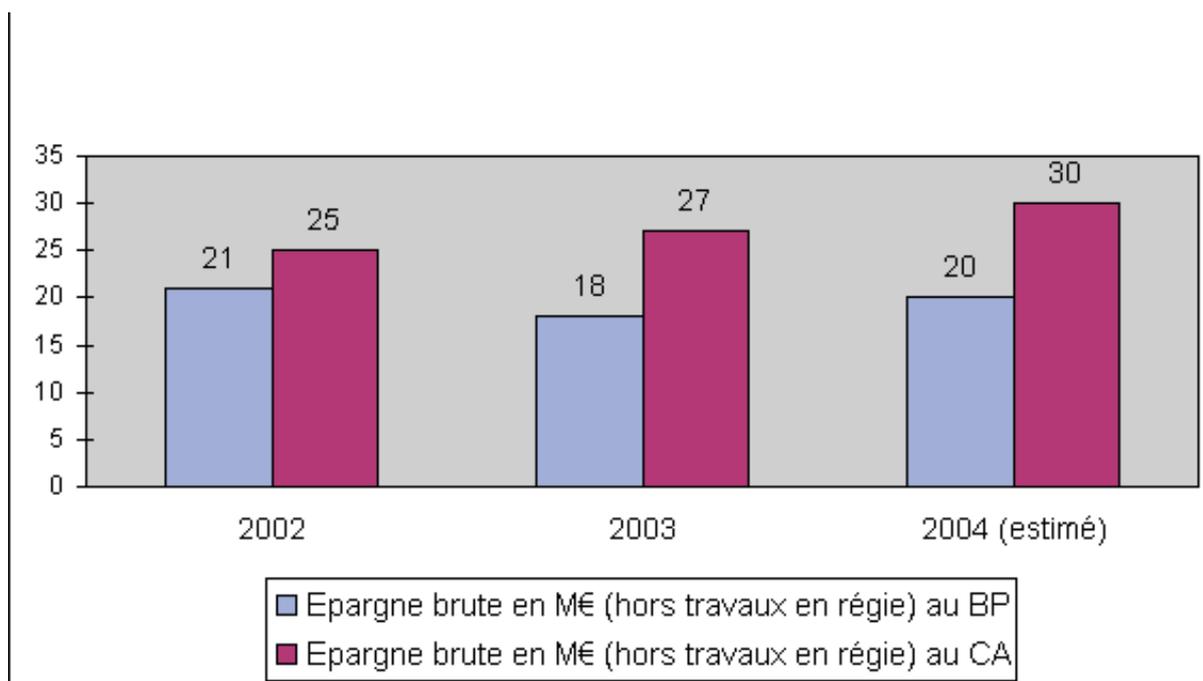
Le compte administratif 2004 devrait confirmer les bons résultats obtenus sur la période avec en particulier un maintien de l'épargne brute à hauteur des objectifs fixés traduisant une maîtrise rigoureuse des charges de fonctionnement.

Sur les premières années de mise en œuvre du PPI, la montée en charge progressive des projets et les efforts constants réalisés en fonctionnement ont même permis de mobiliser l'emprunt à un niveau inférieur aux prévisions initiales. Comme prévu dans la prospective budgétaire, le recours à l'emprunt devrait augmenter sur la deuxième partie du mandat, tout en restant encadré par une capacité de désendettement toujours inférieure à 7 ans.

Le graphique ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP depuis 2002. La tendance est prolongée sur 2005. A périmètre constant, l'écart devrait rester supérieur à 20 M€ en 2005.

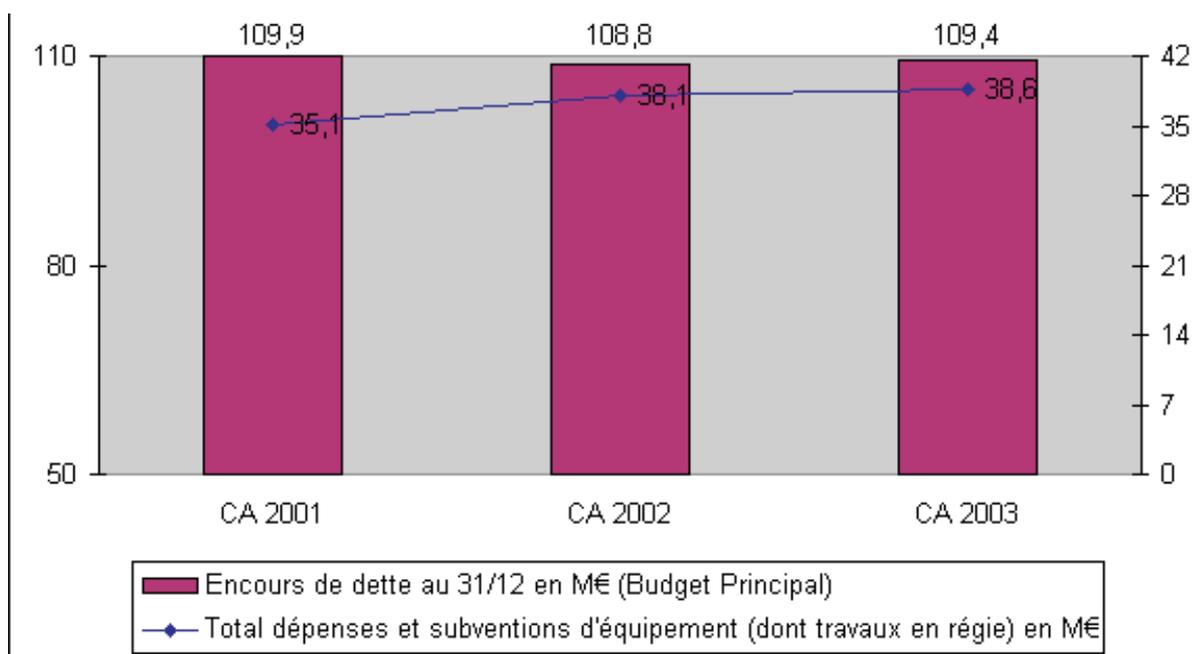


Quant aux résultats obtenus en termes d'épargne, la comparaison de l'évolution de l'épargne brute sur les 3 ans montre également une amélioration de l'autofinancement dégagé par la Ville. Au compte administratif 2004, elle devrait être de l'ordre de 30 M€ pour 25 M€ au CA 2002.



Ces ratios témoignent d'une volonté de maîtrise des recettes et des charges de fonctionnement (sans remise en cause du niveau de service rendu mais avec la volonté de rechercher toujours plus d'efficacité et d'efficience). A titre d'exemple, sur la période (de BP à BP), les dépenses de personnel ont en moyenne évolué de seulement 3 % par an malgré les changements de périmètres.

Dans le même temps, l'encours de dette a été maintenu, comme le montre le graphique ci-après avec un effort d'investissement croissant. Ces deux tendances devraient être poursuivies au compte administratif 2004.



La situation de la Ville est donc positive. Avec une capacité de désendettement nettement inférieure aux limites que nous nous sommes fixées au 1^{er} janvier 2005, nous conservons des marges de manœuvre mobilisables sur le PPI. Mais cela n'exclut pas de conserver une grande vigilance et de maintenir des efforts de gestion constants.

III - Les contraintes budgétaires : le risque d'effet de ciseaux

1 - La nécessaire maîtrise des recettes et des dépenses

Les résultats obtenus l'ont été d'abord par **les efforts de gestion que nous avons réalisés** et qui ont été nécessaires pour développer de nouveaux services voulus (Proxim'cité par exemple) ou imposés (recensement, passeports par exemple), mais aussi pour ouvrir de nouveaux équipements (comme le Musée du Temps).

Cet effort a été également consenti par les Bisontins eux-mêmes, avec une augmentation des taux d'imposition ces trois dernières années. Certes, elle a été limitée au niveau de l'inflation, comme nous l'avions annoncé, et la pression fiscale ne s'est pas alourdie. Toutefois, dans un contexte économique de plus en plus difficile et en l'absence d'une véritable politique nationale en faveur de l'emploi, il s'agit bien d'un effort partagé par tous, même si le «prix» des services municipaux a été plafonné.

Évolution comparée de la fiscalité ménage, du prix de l'eau et de la redevance assainissement

	2001	2002	2003	2004
Evolution des taux des taxes ménages (*)	+ 0 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 2 %
Coefficient mobilisation du potentiel fiscal (**)	1,32	1,35	1,35	1,37
Prix de l'eau en € par m ³ (hors taxes)	0,84	0,85	0,86	0,86
Redevance assainissement en € par m ³ (hors taxes)	0,91	0,91	0,91	0,91

(*) Reprise des taux du District en 2001

(**) Coefficient mobilisation du potentiel fiscal = produit fiscal/potentiel fiscal

Les difficultés que rencontrent quotidiennement nos concitoyens plaident pour encore plus de modération dans la contribution qui leur est demandée. **C'est pourquoi, en 2005, un nouvel effort sera à réaliser dans chaque secteur de l'action municipale pour que nous puissions limiter l'appel à la fiscalité. Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux plus que l'inflation. Pour 2005, il est souhaitable que nous fassions sensiblement moins.**

Cet effort ponctuel est envisageable pour l'année à venir. C'est une contrainte que nous nous donnons. C'est aussi la preuve de la modernité du service public, car cela suppose encore en 2005 de savoir s'adapter, évoluer, innover pour répondre aux attentes des Bisontins.

De fait, si la situation économique est difficile, cela plaide pour plus d'action publique. C'est la demande constante de nos concitoyens et c'est aussi le pari du PPI, celui de l'investissement local, créateur de richesse pour nos entreprises et d'activité pour notre ville. Il s'agit donc de faire mieux avec le service public, même si tout cela se fait dans un contexte qui incite à la prudence.

Les équilibres budgétaires supposent en effet une attention de tous les instants, compte tenu des nombreux facteurs qui pèsent sur nos recettes et nos dépenses et que nous ne maîtrisons pas (dotations de l'État, taux d'intérêt du marché, politique salariale nationale, transferts de charges par exemple).

2 - Les charges nouvelles et la poursuite du désengagement de l'État

Lors du débat d'orientations budgétaires 2004, nous avons évoqué les multiples désengagements de l'État : emplois aidés, scolarisation des jeunes enfants, gel des crédits logement, recensement, loi sur le nom de famille, politique énergétique et de transports, amendes de police, suppression d'un jour férié et du crédit immédiat sur les chèques pour les fonds au Trésor, etc. Ces charges insidieuses sont une réalité et désormais une contrainte pour nos budgets.

Nous pourrions poursuivre cette liste en 2005. Une illustration : la Ville a appris fin 2004 que l'État n'assurerait plus désormais la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les monuments historiques (Citadelle, Église Saint-Madeleine, par exemple). Conséquence : non seulement la Ville va désormais devoir avancer les participations des autres partenaires (Région, Département) mais aussi la TVA (qu'elle ne récupérera que partiellement après 2 ans via le FCTVA). Cela s'ajoute à la reprise par la Ville de la charge du poste de conservateur du Musée des Beaux-Arts.

On pourrait aussi évoquer le contrat de plan universitaire et le retard considérable pris par l'État au détriment de notre université. Si l'on reprend le PPI adopté en 2002, 4 projets devraient être en cours de réalisation en 2005 : l'UFR Médecine Pharmacie tranche II, la rénovation de la Cité Canot, l'aménagement du campus de la Bouloie et la Maison des Sciences de l'Homme. Aucun des quatre n'est opérationnel en 2004 et, ici encore, comme pour le contournement de Besançon et le volet routier du contrat de plan, ce seront les collectivités locales qui pourraient être appelées à prendre la maîtrise d'ouvrage pour pallier la carence de l'État, dont c'est pourtant la compétence.

Dans ces conditions, lorsque l'enjeu est de soutenir le développement de nos territoires, les marges de manœuvre des collectivités locales sont très réduites. C'est le cas par exemple pour la mise en place de la Zone Franche Urbaine de Planoise. Il s'agit bien d'une politique nationale mais c'est la Ville qui en assure avec volontarisme l'animation (mise à disposition d'un chargé de mission, secrétariat, locaux, etc.), parce que c'est une opportunité pour le quartier.

C'est désormais une pratique courante pour l'État «décentralisateur», en même temps qu'il entretient la confusion auprès de nos concitoyens. Pourquoi la redevance audiovisuelle (impôt d'État) figurera-t-elle sur les feuilles d'imposition à la taxe d'habitation en 2005 normalement dédiées aux seuls impôts locaux ?

De ce point de vue, les débats en cours au niveau national sur la réforme des finances locales ne peuvent manquer de nous laisser inquiets. D'un côté le Gouvernement fait adopter une réforme constitutionnelle sur l'autonomie financière des collectivités locales, de l'autre le Président de la République se dit favorable à la suppression du foncier bâti et la commission Fouquet propose la suppression de la part régionale de la taxe professionnelle.

Dans ce contexte, on peut comprendre les inquiétudes des départements et les réserves des régions quant au chiffrage des compensations des transferts de compétences de «l'acte II de la décentralisation».

Pour la Ville, ce contexte difficile justifie d'autant plus la stratégie menée sans relâchement de la rigueur budgétaire.

IV - La version 2004 du PPI révisé : des choix réaffirmés et volontaires

1 - La révision annuelle du PPI

En s'appuyant sur les résultats des trois exercices précédents, la révision annuelle du PPI est l'occasion de réaffirmer encore nos objectifs pour la Ville au sein de son agglomération, malgré les contraintes évoquées au point précédent. C'est un choix responsable partagé par l'équipe municipale et dont nous sommes redevables auprès des Bisontins.

Le PPI, dans sa version révisée en 2004, s'inscrit donc dans la logique du document précédent après un recalage (sans grande modification) de la prospective budgétaire et un réexamen des différents projets et de leur état d'avancement.

Le PPI révisé est à nouveau décliné sur 5 ans, sur la période 2005-2009.

Dans un premier temps, les données du compte administratif 2003 et du BP 2004 ont été prises en compte pour alimenter la prospective budgétaire, à partir de juin 2004. Ont été également intégrés progressivement des données qui figureront dans le compte administratif 2004 selon leur degré de certitude (dotations notifiées par l'État, niveau des taux d'intérêts, dépenses effectives de personnel par exemple). Les principaux résultats sont évoqués ci-après. Comme c'est le cas depuis 2002, ce travail s'appuie sur une analyse budgétaire rétrospective des comptes administratifs et sur une simulation des comptes administratifs prévisionnels (données du budget principal retraitées en investissement et en fonctionnement, non selon la M14, mais selon les méthodes d'analyse développées par le Cabinet Michel KLOPFER).

Les projets inscrits au PPI ont fait l'objet d'un examen au cas par cas, en fonction de leur degré d'avancement. Ce travail a été mené en interne par un groupe de travail présidé par le Conseiller Municipal Délégué chargé du suivi du budget, avec l'appui des services financiers et des services techniques. L'actualisation a tenu compte de l'avancement des plannings de réalisation, des imprévus éventuels, des résultats des appels d'offres, des décisions de cofinancement notifiées, de l'évolution des contraintes techniques et réglementaires. Un certain nombre de projets nouveaux ont aussi été intégrés à la programmation. Ce travail s'est déroulé de juin à décembre 2004.

Par rapport au PPI 2003, les principaux ajustements figurant dans le document 2004 peuvent être résumés ainsi :

- **projets dont les plans de financement ont été validés** suite à décision des financeurs, redéfinition à l'initiative de la Ville ou rendu d'études préalables : Palais des Sports, stade Léo Lagrange, ORU Planoise et Clairs-Soleils, Salle des Musiques Actuelles, cuisine centrale, aménagement de la place du Marché 2^{ème} tranche,

- **projets achevés ou en voie d'achèvement** : Maison de Quartier de Velotte, bâtiment administratif du CTM, construction du pendule de Foucault, jalonnement dynamique des parkings, démolitions secteur Brulard, groupe scolaire Saint-Claude,

- **projets dont le planning a été décalé** suite à contraintes extérieures : aménagement des sites Casamène et Prés de Vaux, programme universitaire,

- **projets nouveaux ajoutés au titre de la programmation 2004** : réaménagement des espaces publics quartier Saint-Claude, plateau technique de l'Opéra-Théâtre, travaux crèche Bersot, aménagements urbains du centre ancien, travaux rue Violet (auparavant en tranches annuelles), réhabilitation du Centre International de Séjour et des logements foyers du CCAS,

Enfin, le budget 2005 prévoira la mise en oeuvre d'un nouveau budget annexe destiné à individualiser les recettes et les dépenses imputables à l'exploitation du réseau de chauffage urbain (cf. partie suivante). Ce dernier intégrera notamment la construction de la chaufferie bois (jusqu'en 2004 sur le budget principal et sur le PPI) et permettra la réalisation des travaux de remise aux normes de l'équipement, avant le renouvellement de la délégation de service public prévu à la mi 2006.

2 - L'actualisation de la prospective budgétaire

L'actualisation de la prospective budgétaire des données 2003 et 2004 (données estimées pour 2004) confirme les hypothèses revues et validées en 2003 :

- **une évolution rigoureuse des charges de fonctionnement à périmètre constant** : des dépenses de personnel permanent n'évoluant pas de plus de 2,5 % par an à périmètre constant, une évolution des subventions de fonctionnement versées tendant vers l'inflation, une progression des charges de gestion courante comprise entre 0 % et l'inflation chaque année,

- **une évolution annuelle des taux de fiscalité votés inférieure ou égale à l'inflation constatée,**

- **un volume de dépenses d'investissement** compatible avec les deux contraintes de gestion arrêtées par la Municipalité et appréciées sur la période de simulation : un maintien global de **l'épargne brute** en tendance sur la période de l'ordre de 20 M€ par an et **une capacité de désendettement** maintenue en dessous de 7 ans (garant d'un financement par emprunt compatible avec les capacités de la Ville).

Dans ces conditions, une première actualisation de la prospective donne des résultats très proches de ceux adoptés l'année précédente. Elle confirme le « scénario en cloche » c'est-à-dire un ralentissement du niveau d'investissement prévu après la montée rapide de l'effort d'équipement réalisé sur les 3 premières années du mandat.

C'est ce que montrent les trois graphiques suivants numérotés 1 à 3 qui privilégient une approche calée sur le BP 2004. Il faut noter toutefois que si les tendances observées sur l'exercice 2004 à la date de rédaction de ce rapport se confirment (notamment un taux d'autofinancement supérieur aux années précédentes, pour un volume d'investissement à hauteur des prévisions), le recours à l'emprunt pourrait être plus limité que mentionné sur le graphique n° 1 (calcul méthode KLOPFER avec le financement des subventions d'équipement).

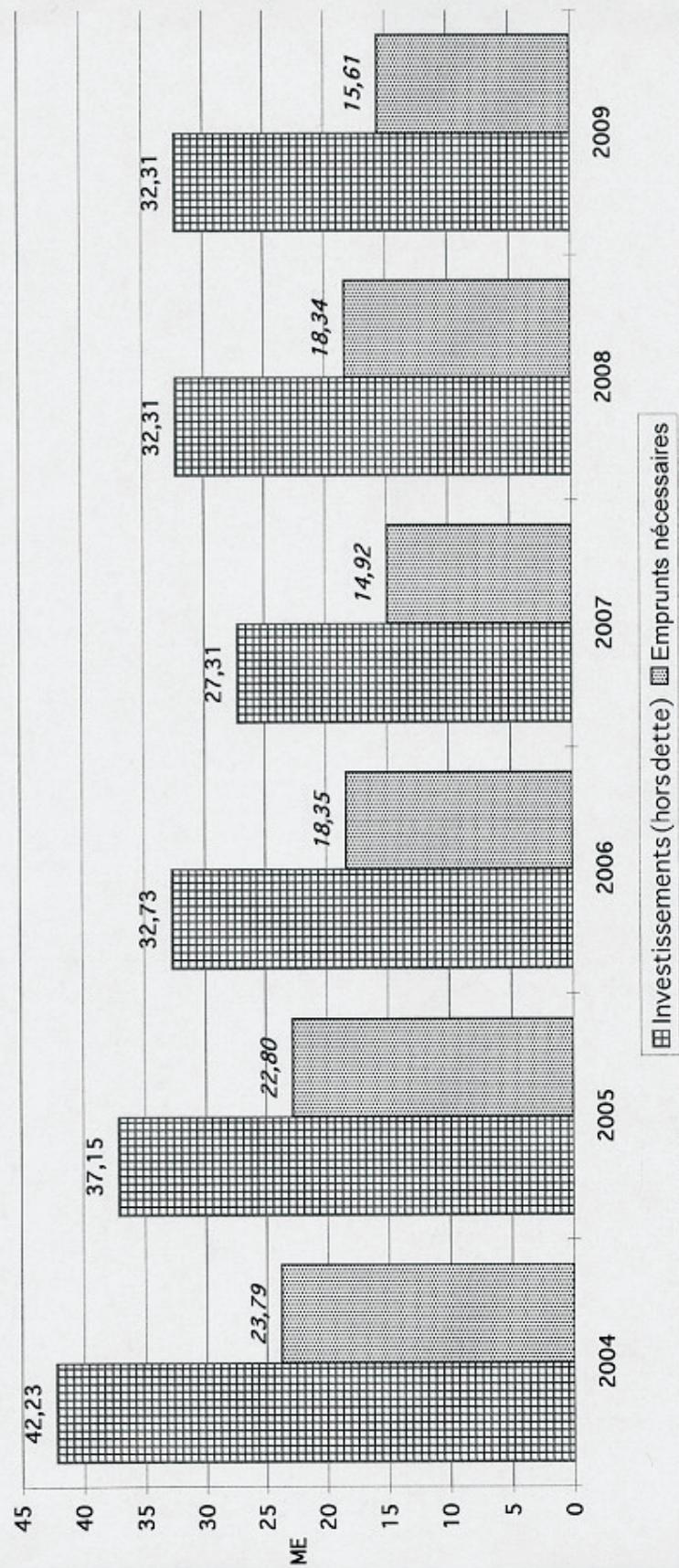
A la date de rédaction du rapport, on peut estimer que les mobilisations d'emprunt 2004 pourraient se situer dans une fourchette plus favorable, au maximum de - 2 M€ en dessous des estimations du graphique n° 1.

Un quatrième graphique en présente donc l'impact sur les exercices 2005 – 2009, dans l'hypothèse d'un maintien de l'encours de dette sur le budget principal au 31/12/2004. Il s'agit de la partie basse de la fourchette sur laquelle travaillent les services municipaux, dans la perspective d'une modération du recours à l'impôt en 2005. Les trois premiers graphiques correspondent, eux, à l'hypothèse haute d'appel à l'emprunt, avec une simple actualisation de la stratégie budgétaire suivie jusqu'à présent (détail des hypothèses en annexe 2 au rapport).

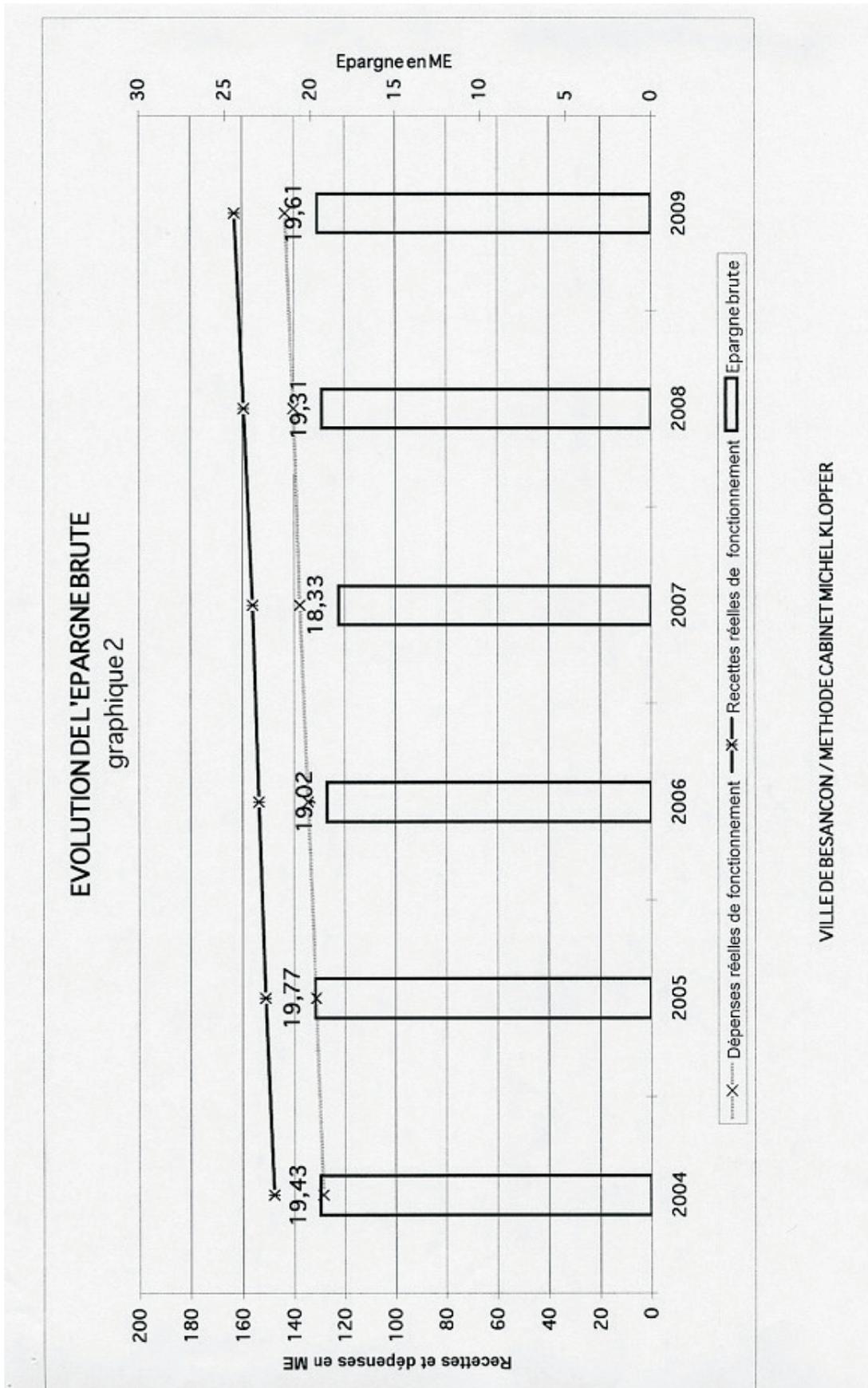
A terme, la confirmation en totalité ou en partie des hypothèses sur lesquelles repose le graphique 4 permettrait aussi un nouveau déploiement de nos investissements.

Rappelons que ces graphiques issus de la prospective correspondent à des comptes administratifs prévisionnels. Ils sont à apprécier en tendance pour mesurer nos marges de manœuvre estimées.

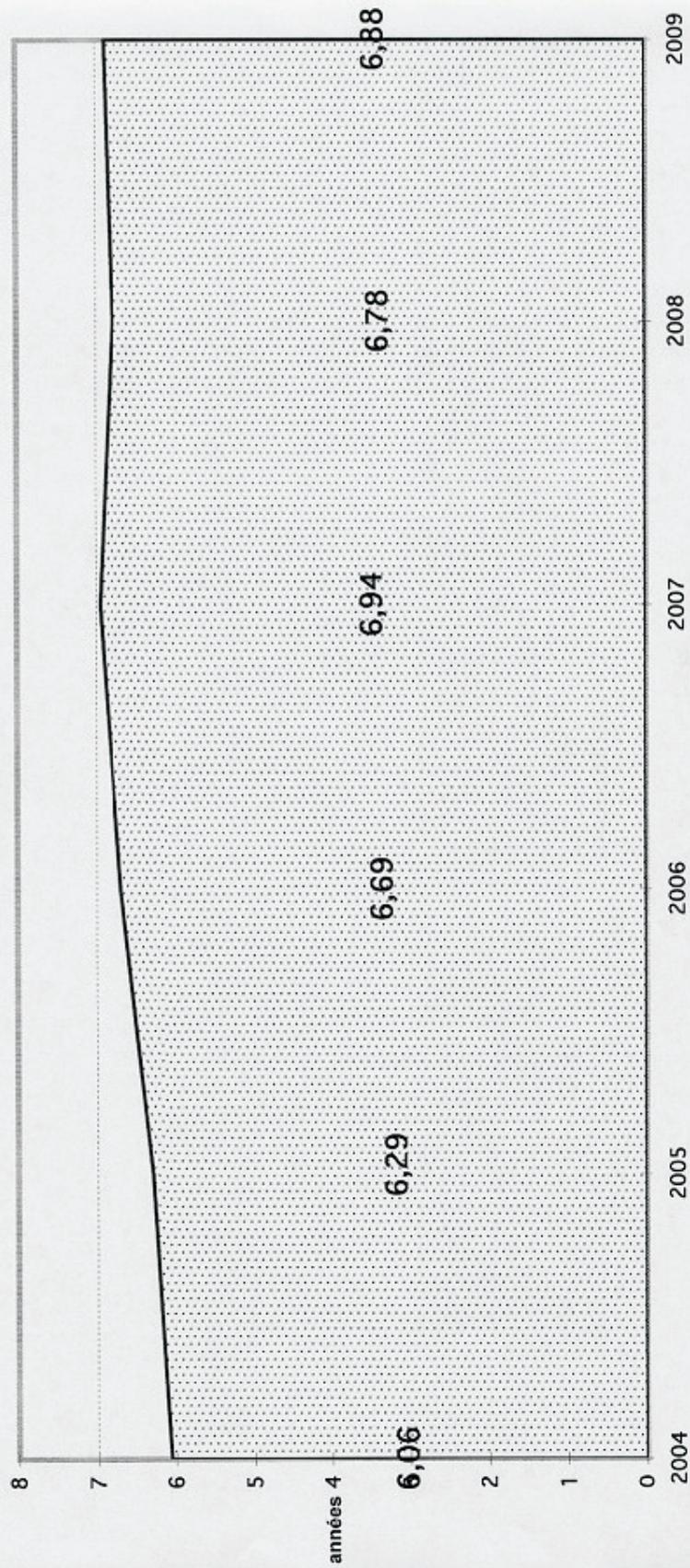
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DESEMPRUNTS
graphique 1



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER



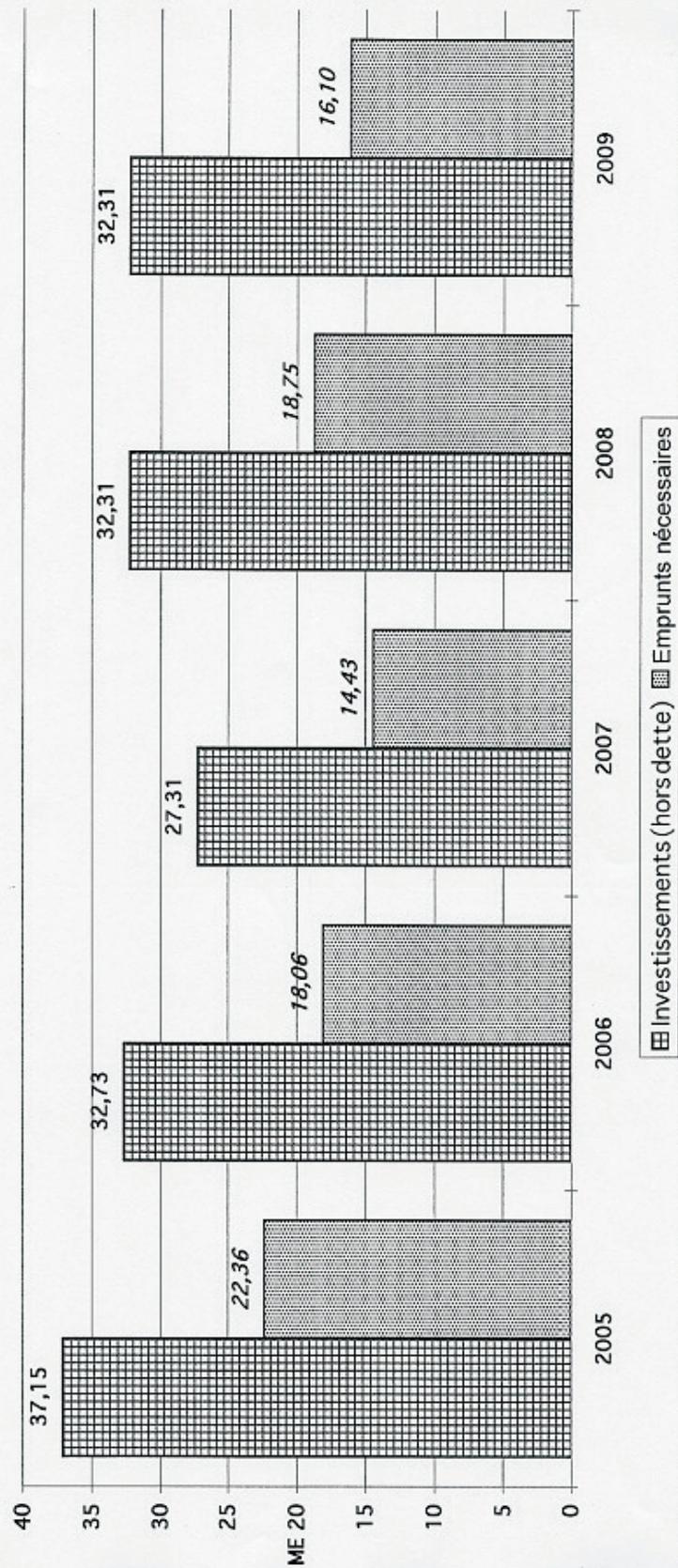
EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENETTEMENT
graphique 3



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DESEMPRUNTS

graphique 4



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER

3 - Présentation de la programmation révisée

Compte tenu de ce qui précède, le PPI révisé est présenté pages suivantes, de façon similaire à 2002 et 2003. Les tableaux distinguent les opérations individualisées et les subventions d'équipement, avec un classement par coûts décroissants, sauf regroupements d'opérations. C'est le cas, pour des raisons de lisibilité, des ORU de Planoise et de Clairs-Soleils et des aménagements réalisés au titre de Marché Beaux-Arts.

Il faut rappeler enfin que les premiers tableaux sont établis en montants TTC, sans déduction des subventions attendues.

Les principaux projets du PPI sont ensuite détaillés dans le tableau final en recettes et en dépenses (estimées au 1^{er} janvier 2005).

Programmation PPI révisée - Opérations individualisées

Projets	Prévision 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
ORU Planoise : TOTAL (hors maison de quartier et parc urbain)	10 130 000					
ORU Planoise : Aménagements extérieurs	7 530 000					
ORU Planoise : Maison de quartier	2 600 000					
ORU Planoise : Médiathèque de Planoise	1 800 000					
ORU Planoise : Parc Urbain Planoise	800 000					
ORU Clairs-Soleils : TOTAL	7 424 000					
ORU Clairs-Soleils : Equipements de quartier : Réaménagements bâtiment Ville : bibliothèque, MJC, salle de convivialité)	1 070 000					
ORU Clairs-Soleils : Equipements de quartier : acquisitions et aménagements de locaux Place Nord et Sud (point public, maisons des services CCAS, poste de police, crèche)	1 965 000					
ORU Clairs-Soleils : Espaces Publics	4 389 000					
Reconstruction du stade et aménagement des abords : stade Léo Lagrange nouveau projet	7 225 215					
Ilot Pasteur - Parking	7 180 000					
Palais des Sports : poursuite reconstruction	6 700 000					
Jardin Botanique (études et travaux)	6 500 000					

Projets	Prévision 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
Place du Marché : Total	3 700 000					
Place du Marché : réaménagement du secteur Marché	2 150 000					
Place du Marché : illuminations façades, fontaine, mise en eau	250 000					
Place du Marché : combles du Marché Beaux-Arts	640 000					
Place du Marché : réaménagement Musée Beaux-Arts : façade Musée	660 000					
Musée du Temps - 2ème tranche (études et travaux)	3 410 000					
Ilot Pasteur : aménagements extérieurs	3 400 000					
Plan de Déplacement Urbain	3 250 000					
Création cuisine centrale (études et travaux)	3 190 000					
Salle de Musiques Actuelles (études et travaux)	2 900 000					
ZAC La Mouillère	2 796 500					
Citadelle - Entretien monuments historiques	2 001 500					
Citadelle : Administration et salles / autres travaux équipements **	600 000					
PAE Châteaufarine : amélioration de voirie	1 700 000					
Energies renouvelables	1 660 000					
Locaux municipaux : Total	1 450 000					
Locaux municipaux : Accueil du public au CAM	700 000					

Projets	Prévision 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
Locaux municipaux : aménagement locaux	450 000					
Locaux municipaux : mise en sécurité accès au CAM	300 000					
Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	1 300 000					
Opérations d'accompagnement en urbanisme : requalification des quartiers et du centre-ville	1 210 000					
Travaux Eglise Sainte-Madeleine	1 115 000					
Politique foncière	1 100 000					
Pôle Gare Viotte	1 050 000					
Opéra-Théâtre : réhabilitation du plateau technique **	1 000 000					
Aménagement des salles Minjoz Courbet **	1 000 000					
Passerelle du Marché	1 000 000					
Aménagements urbains du centre ancien **	950 000					
Cimetière de Saint-Claude : extension	942 000					
Parcs et jardins de quartiers	935 000					
Accompagnement au renouvellement urbain : programme SAFC Scaremberg-Bouloie **	800 000					
Centre International de Séjour **	800 000					
Mise en sécurité des falaises Rivotte	750 000					
Acquisition IRTS	700 000					

Projets	Prévision 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
Acquisition IRTS	700 000					
Place Victor Hugo **	700 000					
Fonds d'embellissement urbain	675 000					
Cartables numériques	600 000					
Aménagement versants collines	600 000					
Aménagement salles de quartier	600 000					
Bains douche Madeleine et salles pour le quartier	520 000					
6 rue de la Madeleine (étude)	50 000					
Maison de quartier de Veloitte : Locaux + terminus	70 000					
Aménagements d'accompagnements transports en commun en site propre : TCSP **	540 000					
Crèche Bersot : installation d'un ascenseur et aménagement de locaux **	500 000					
Réaménagement espaces publics quartier St-Claude : travaux de voirie et de desserte	500 000					
Propriété Colette - Chemin des Montboucons	490 000					
Abri nuit	480 000					
Bâtiment administratif au CTM	450 000					
Agenda 21	385 000					
Parcs jardins du centre-ville	370 000					
Accompagnement aux grands équipements : stade et palais des sports	540 000					

Projets	Prévision 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
Radiotéléphones **	350 000					
Aménagement de jardins familiaux	325 000					
Point Public de Palente	300 000					
Plan Lumière	300 000					
Déménagement Maison des Syndicats - IRTS	300 000					
Local rue Violet : travaux de remise aux normes / sécurité **	300 000					
ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz) : travaux voirie	240 000					
Informatisation des écoles	195 000					
Crèche Saint-Claude : transfert	180 000					
Caserne Vauban (études)	180 000					
Site Saint-Jacques - Arsenal (études)	150 000					
Gestion de la relation citoyen (logiciel + centre d'appel) **	150 000					
Refonte de l'Intranet **	150 000					
Porte Taillée	105 000					
Aménagement du secteur Casamène	100 000					
Pont Prés de Vaux (études)	100 000					
Jalonnement dynamique des parkings	100 000					

Projets	Prévision 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
Secteur des Vaites	100 000					
Fontaines Dames et Doubs	90 000					
Espaces Publics Numériques (EPN)	60 000					
Secteur des Planches **	75 000					
Secteur Brulard : acquisitions et démolitions	50 000					
Etudes Plan Local d'Urbanisme	50 000					
Secteur sauvegardé - Centre ancien	50 000					
Groupe Scolaire Saint-Claude : reconstruction	42 000					
Maternelle Bregille Plateau : reconstruction	40 000					
Suivi de projets	40 000					
Skate Parc	25 000					
Réserves Musées - Archives **	0					
<p>* financement sur report : réaffectation legs Girard décidée en 2004</p> <p>** Projets nouveaux ou projets individualisés dans le PPI révisé (sur des opérations individualisées ou des tranches annuelles)</p>						

Projets terminés en 2004 (derniers paiements en 2004)

- Parking du Marché
- Place du Marché / Façade du Conservatoire
- Citadelle : parc zoologique - Tranche 3
- Aménagement foncier Zone Trépillot

- Tour du Palais Granvelle - pendule de Foucault
- Secteur Palente Aubépines
- Stade Léo Lagrange : mise en conformité Ligue 2
- Stade Léo Lagrange : reconstruction 3ème phase et mise aux normes Ligue 2 : projet TRIACCA

Programmation PPI révisée - Subventions d'équipement

Projets	Prévision BP 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
Ilot Pasteur	8 347 000					
Conservatoire de Musique - Construction	2 700 000					
La City - ZAC Louise Michel	520 000					
SYM Micropolis - Annuités d'emprunts	1 817 000					
Citadelle : entretien monuments historiques	101 000					
Cassin - Commerces	1 469 200					
Cassin - Restauration Inter-entreprises	1 254 300					
ZAC Planoise	286 000					
Pôle Gare Viotte : aménagements Nord	1 050 000					
Porte Noire	500 000					
Ravalement de façades	110 000					
Vallon du Jour	0					
Aide opérations logement social	325 000					

Projets	Prévision BP 2005-2009	2005	2006	2007	2008	2009
ZAC Hauts du Chazal - Participation	357 000					
Parc stationnement gare Viotte	90 000					
ORU Clairs-Soleils : Programme de logements	801 000					
ZAC Marché Beaux-Arts : Participations	74 000					
Réhabilitation des logements-foyers (CCAS) (**)	720 000					
Aide foncière aux opérateurs (**)	750 000					
SNB : remise en état de la piscine de Port Joint (**)	100 000					
Association La Saint-Claude : pôle GRS (**)	75 000					
BRC Tennis : réfection couverture (**)	50 000					
Equipements universitaires :						
UFR Médecine Pharmacie - Tranche 2	930 000					
Cité Universitaire Canot	1 700 000					
Restaurant Universitaire de la Bouloie	762 000					
Maison des Sciences Humaines	610 000					
Campus de la Bouloie - Aménagement	457 000					
Site de l'Arsenal	230 000					

(**) Projets nouveaux ou projets individualisés dans le PPI révisé

Projets terminés en 2004

- ZAC La Fayette – Participations
- Équipements Laboratoires

Les principaux projets du PPI révisé (opérations individualisées et subventions d'équipements à verser) sont les suivants :

Intitulé	2002-2009	
	Dépenses TTC en millions d'euros	Recettes attendues en millions d'euros (*)
Ilot Pasteur	21,36	0,6
Palais des Sports	11,9	7,1
ORU Planoise	10,5	4,5
Reconstruction du stade (nouveau projet Léo Lagrange) et aménagements des abords	9,0	4,5
Place du Marché	8,6	3,5
Parking du Marché	8,4	0,3
ORU Clairs-Soleils	8,1	4,3
Ilot Pasteur / Parking	7,1	7,1
Plan des Déplacements Urbains	6,1	0,5
ZAC La Mouillère	4,4	0,8
Musée du Temps : 2ème tranche	3,7	1,4
Création Cuisine Centrale	3,3	
Salle des Musiques Actuelles	3,0	0,7
Consevatoire National de Région	2,7	
Prés de Vaux et Port Fluvial	2,4	0,8
Maison de quartier de Velotte	2,0	0,4
Médiathèque de Planoise	2,0	0,97
Cité Universitaire Canot	1,7	

(*) dont plans de financement à confirmer

Le PPI adopté en 2002 prévoyait de faire 190 M€ d'investissement sur 2002 – 2007 et près de 300 M€ avec les budgets annexes eau, assainissement et déchets. Une vision plus large du groupe Ville (SAIEMB, OPHLM, opérations SEDD) amenait à porter ce total à 365 M€ (hors investissements privés dans les ZAC).

Un travail approfondi devrait amener à actualiser ces derniers chiffres. Mais en se limitant aux seules données Ville, nous allons faire plus que ce que nous avons prévu sur le budget principal, avec une situation financière positive.

Sur 2002 – 2004, nous aurons réalisé un investissement global (subventions d'équipement comprises) de 117,7 M€. La prospective nous autorise sur 2005 – 2007 97,2 M€ d'investissements supplémentaires toutes choses égales par ailleurs (notamment avec un taux de financement par subventions de nos investissements sur une base moyenne minimale de 18 %). **Nous devrions donc aller au-delà des 190 M€ estimés en 2002.**

Avec les budgets annexes, ce total pourrait être majoré d'au moins 81 M€ et donc dépasser sans difficulté sur 2002-2007 les 295 M€ après le transfert de l'usine d'incinération (pour une évaluation de 300 € en 2002).

IV - Les orientations budgétaires 2005

1 - Le contexte

*** Le compte administratif 2004**

Comme indiqué précédemment, l'exercice écoulé devrait consacrer une amélioration des résultats par rapport à l'exercice précédent, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sous le double effet d'une progression limitée des dépenses (de l'ordre de + 1,5 %) et d'une hausse plus forte des recettes (entre + 3 et + 4 %), l'épargne dégagée en fonctionnement devrait afficher une hausse sensible.

La volonté constamment réaffirmée de limiter la croissance des dépenses de fonctionnement porte aujourd'hui pleinement ses fruits : hors subventions d'équipement, leur augmentation devrait être limitée à 3 % en 2004. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu sans nuire ni à la quantité, ni à la qualité des nombreux services offerts aux Bisontins.

Bien que difficilement maîtrisables à court terme, les dépenses de personnel permanent seront à nouveau contenues. Les subventions de fonctionnement ont augmenté plus vite que l'inflation (+ 2,4 %). L'effort a principalement porté sur les dépenses courantes des services qui ne devraient progresser à périmètre constant (hors Tour de France) que de l'inflation.

L'évolution favorable des recettes de fonctionnement reste portée par les contributions directes, grâce notamment à l'évolution dynamique des bases d'imposition, alors que les participations et dotations restent sur une tendance moins positive.

Notons pour finir que ces évolutions n'ont rien d'exceptionnel. Elles s'inscrivent dans la durée et, toutes choses égales par ailleurs, cette structure budgétaire devrait perdurer au cours des exercices suivants.

Le rehaussement de l'épargne de fonctionnement permettra de financer l'effort supplémentaire consenti en faveur de l'investissement et d'emprunter moins.

En investissement, le niveau de dépenses d'équipement directes réalisées, travaux en régie inclus, devrait en effet être supérieur de plus de 15 % au même montant en 2003, avec un taux de réalisation proche de 65 % au lieu de 60 % en 2003.

Les emprunts mobilisés devraient ainsi être limités à près de 15,5 M€, au lieu de 16,9 en 2003, et pourraient permettre de stabiliser l'encours de dette en fin d'exercice.

*** La Loi de finances pour 2005**

Ce texte comporte plusieurs mesures importantes pour les communes. Outre la reconduction du contrat de croissance et de solidarité, il prévoit la mise en oeuvre progressive d'une nouvelle réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'État a décidé de reconduire en 2005 le **contrat de croissance et de solidarité** en appliquant à l'«enveloppe normée» une progression indexée sur l'évolution prévisionnelle des prix en 2005 et un tiers de l'augmentation du PIB attendue pour 2004. Compte tenu des hypothèses retenues (1,8 % d'inflation 2005 et + 2,5 % de croissance 2004), l'enveloppe globale connaîtra une variation de + 2,63 % et, en son sein, la DGF, révisée et indexée sur les prix et la moitié de la croissance, bénéficiera d'une hausse de 3,29 %, ces données valant pour les enveloppes nationales.

La Loi de finances 2004 avait déjà organisé la refonte de l'architecture des dotations versées à l'ensemble des collectivités territoriales. La seconde étape consiste aujourd'hui à réformer les règles internes de répartition des dotations avec l'objectif de renforcer la péréquation.

La **dotations forfaitaire des communes**, qui ne devrait globalement progresser que de 1 % en 2005, comprendra désormais quatre composantes :

- Une dotation de base de 60 à 120 € par habitant en fonction de la taille des communes. Elle évoluera les années suivantes selon un taux d'indexation, fixé par Le Comité des finances locales (CFL), sans pouvoir dépasser 75 % du taux de croissance de la DGF. Il est également prévu de prendre en compte l'intégralité des variations de population constatées à l'occasion d'un recensement général ou complémentaire au lieu de 50 % précédemment.

- Une dotation de 3 € (5 € dans les zones de montagne) par hectare évoluant selon les mêmes règles que la précédente au cours des prochains exercices.

- Une part correspondant à l'ancienne compensation «part salaires» de taxe professionnelle, incluse depuis 2004 dans la dotation forfaitaire, dont l'évolution postérieure, également décidée par le CFL, ne pourra excéder 50 % du taux de croissance de la DGF.

- Un complément de garantie destiné aux communes pour lesquelles la somme des deux premières dotations est inférieure à la dotation forfaitaire perçue en 2004 hors «part salaires» majorée de 1 %. Son indexation ultérieure sera limitée à 25 % du taux de croissance de la DGF.

Les **dotations de péréquation**, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP) sont également réformées.

En préambule, il convient de préciser que la notion de «**potentiel financier**» se substitue à celle de «potentiel fiscal» pour le calcul de ces dotations : le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de sa dotation forfaitaire de l'année précédente, hors compensation «part salaires».

- La réforme de la **dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale** est portée par la loi de programmation pour la cohésion sociale qui prévoit en premier lieu une augmentation de l'enveloppe nationale de la DSU de 120 M€ par an de 2005 à 2009. En second lieu, ce texte introduit, pour les communes de moins de 200 000 habitants, des coefficients de majoration pour celles comportant des zones urbaines sensibles et/ou des zones franches urbaines.

- Les modifications proposées pour la **dotations nationale de péréquation** touchent aux conditions d'éligibilité des communes à la première part, en relevant le seuil d'éligibilité de 0,95 à 1,05 fois le potentiel financier moyen par habitant de la strate, et à la majoration, en portant le seuil d'éligibilité de 0,8 à 0,85 fois le même potentiel. Dans le cas où une commune cesserait d'être éligible à la part principale ou à la majoration, elle percevra en 2005 et en 2006, à titre de garantie, une dotation égale respectivement à 100 % et à 50 % des montants attribués en 2004. Lorsque la nouvelle DNP globale diminuera par rapport à 2004, la commune concernée percevra, en 2005 uniquement, une garantie lui permettant de bénéficier du montant perçu en 2004.

La **dotations de compensation de la taxe professionnelle**, qui constitue la variable d'ajustement de l'«enveloppe normée», subira une nouvelle et forte baisse, supérieure à 10 %.

Pour conclure, il convient de préciser qu'aucune information fiable n'a pu être obtenue à la date de rédaction de ce rapport pour connaître précisément les incidences qu'auront ces nouveaux critères de répartition sur le montant des différentes dotations à percevoir, entre 2005 et 2009, par la Ville de Besançon. Les sommes correspondantes seront donc estimées au BP.

2 - Les changements de périmètres au 1^{er} janvier 2005

Les transferts de charges intervenus en 2004 entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon font l'objet d'une délibération présentée au Conseil de ce jour.

Aucun autre transfert significatif à la CAGB n'est actuellement prévu pour 2005.

Le plus important changement de périmètre en 2005 concerne la création d'un budget annexe «chauffage urbain» qui sera évoquée ci-après. Les incidences pour le budget principal, relativement limitées en fonctionnement, seront plus conséquentes en investissement avec le transfert des dépenses et des recettes au titre de la chaufferie bois de Planoise.

Une autre modification concerne la mobilité de quatre personnels du service informatique du CCAS vers celui de la Ville pour permettre une mise en commun et une meilleure coordination des moyens humains dans ce domaine. Cette nouvelle affectation aura une incidence financière à la baisse sur la subvention versée au CCAS et à la hausse pour les frais de personnel permanent de la Ville.

3 - Un budget de fonctionnement rigoureux

Nonobstant certaines recettes exceptionnelles et les incertitudes qui subsistent sur les effets de la réforme des dotations de l'Etat, le budget primitif 2005 devrait conserver le caractère vertueux de son prédécesseur avec des recettes progressant plus vite que les dépenses.

Dans ce contexte, rappelons qu'il est possible d'envisager une hausse des taux d'imposition inférieure à l'inflation. Nous aurons à en décider lors du prochain Conseil.

* Les **recettes réelles de fonctionnement** devraient connaître une évolution supérieure à 3 %, ramenée à 2,5 % si l'on excepte le produit exceptionnel de certaines cessions immobilières.

Indépendamment de la décision qui sera prise en matière de hausse des taux, le produit des **contributions directes** devrait enregistrer, de BP à BP, une progression favorable soutenue par la progression physique des bases d'imposition, portée par le dynamisme du marché immobilier local, et par la variation nominale des valeurs locatives, fixée à 1,8 % par la Loi de finances pour 2005.

Les autres recettes fiscales devraient augmenter de l'ordre de 4 % grâce notamment aux droits de stationnement et à la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Nous l'avons dit plus avant, compte tenu de la réforme initiée par la loi de finances pour 2005, l'incertitude demeure quant à l'évolution réelle des **dotations de l'État**. En effet, si les nouveaux critères de répartition sont aujourd'hui connus dans leur principe, nous ne sommes pas en mesure de connaître exactement les montants qui seront alloués à Besançon, sans connaissance de son classement relatif par rapport aux autres communes. Cependant, en tenant compte à la fois des mécanismes de garantie mais aussi de la présence dans notre ville de zones urbaines sensibles et d'une zone franche, il apparaît raisonnable de tableur sur une progression globale de l'ordre de 1,5 %.

Les **autres recettes**, hors cessions d'immobilisations, devraient globalement rester stables qu'il s'agisse de celles provenant de la CAGB, des participations autres que celles de l'Etat ou des produits d'exploitation et du domaine.

Enfin, l'excédent prévisionnel 2004 devrait se situer à un niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent (8,4 M€).

* Comme depuis plusieurs années, l'évolution des **dépenses réelles de fonctionnement** sera à nouveau maîtrisée en 2005 et limitée à un peu plus de 2 %, hors subventions d'équipement.

Une analyse plus fine montre que le poste du **personnel permanent**, qui représente plus de la moitié des dépenses, augmente à lui seul de 3 % mais avec un changement de périmètre (mouvements avec le CCAS). Cette variation, plus forte que les exercices précédents, s'explique principalement par la nouvelle hausse des cotisations CNRACL, la nouvelle cotisation «solidarité personnes âgées», l'incidence de l'augmentation du SMIC prévue au 1^{er} juillet 2005 et la mise en place de la cotisation sur les primes dès le 1^{er} janvier.

A contrario, les dépenses autres que le personnel permanent progresseront à nouveau très modérément, entre 1 et 1,5 %. La recherche permanente, dans chacune de nos actions et chacun de nos services, d'une gestion plus efficiente permet d'obtenir ce résultat positif tout en maintenant les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de nos grandes priorités.

C'est ainsi que la **subvention au CCAS**, principal vecteur de nos interventions en faveur des plus démunis, augmentera de 1 % (3 % à périmètre constant).

Les **autres subventions de fonctionnement**, dont le monde associatif est le principal destinataire, connaîtront également une évolution favorable.

Tout cela est rendu possible par l'attention permanente portée à la maîtrise raisonnée des **dépenses courantes des services** qui devraient évoluer moins vite que l'inflation en 2005 malgré certaines contraintes fortes comme la hausse brutale des coûts de l'énergie.

Enfin, les **charges financières** devraient une nouvelle fois diminuer l'an prochain, plus modérément toutefois que par le passé car on peut raisonnablement penser que les taux d'intérêt sont proches de leur niveau plancher.

Au total, l'ensemble de ces paramètres entraînera une progression de l'**épargne brute**, même en excluant les recettes exceptionnelles évoquées plus haut.

4 - Un budget d'investissement conforme au PPI

Le budget 2004, qui était en forte hausse par rapport au précédent, devrait également être mieux réalisé tant en volume qu'en taux de consommation des crédits.

En tenant compte des dépenses transférées au futur budget annexe «chauffage urbain», le volume global du budget primitif d'investissement qu'il vous sera proposé d'adopter pour 2005 sera proche de 49 M€, comme celui de l'exercice précédent.

* Dans le respect de la programmation définie au PPI, les **dépenses d'équipement** (études travaux, matériels) devraient être maintenues au même niveau qu'au BP 2004 (hors chaufferie bois), avec un effort particulier en direction des tranches annuelles.

L'**annuité de dette** en capital subira une faible hausse de 2,5 %, conséquence technique du vieillissement de l'encours.

* Le financement de ces dépenses sera en premier lieu assuré par l'**épargne de fonctionnement** dont nous avons vu qu'elle était en progression.

Inversement, les **recettes d'investissement hors emprunt** subissent un recul net, mais attendu, deux postes ayant été exceptionnellement élevés en 2004 : FCTVA et remboursements d'avances.

L'**emprunt** nécessaire à l'équilibre de la section devrait ainsi s'élever à environ 18 M€, niveau qui était le sien en 2004 à périmètre constant et qui reste parfaitement compatible avec nos capacités financières.

5 - Les budgets annexes

Si les budgets 2005 de l'Eau et de l'Assainissement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport aux budgets primitifs 2004, il en ira différemment du budget Déchets. En outre la création d'un nouveau budget annexe, celui du Chauffage urbain, vous sera proposée.

Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement

Alors que le budget de l'Eau restera stable à 12,9 M€ HT (13 en 2004), celui de l'Assainissement devrait connaître une légère baisse (12,5 M€ HT au lieu de 14,4 en 2004), essentiellement concentrée sur l'investissement, les tranches de travaux à réaliser cette année ne nécessitant pas un niveau de crédits aussi élevé que sur l'exercice précédent.

Cependant, plus de 13 M€ d'investissements resteront programmés sur 2005 sur ces deux budgets. La moitié des budgets sera donc consacrée à la sécurisation et à la modernisation des réseaux avec, parmi les plus importantes réalisations, la construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon, la mise en conformité de la station de Chenecey, la poursuite des travaux de dépollution par temps de pluie et de l'opération de traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot.

Tout cela pourra être réalisé sans augmentation du prix global du mètre cube qui devrait une nouvelle fois être maintenu à 2,29 €, redevances et taxes comprises, la seule incertitude non encore levée concernant la hausse de la redevance pollution.

Le budget des Déchets

En 2005, ce budget sera impacté par la prise en charge par les communes membres de la CAGB de 70 % des frais de gestion des déchetteries, jusqu'à présent financés par la CAGB, conformément à la décision du Conseil de communauté du 30 novembre dernier.

Le coût répercuté sur les Bisontins en 2005 aurait dû représenter 70 % de 20 € par habitant, soit 14 € par habitant.

Les économies de gestion réalisées sur le budget déchets permettent de limiter cette charge nouvelle en moyenne à 7 € par habitant. Cela correspond à une hausse moyenne de 9,6 %.

Cette année, sera aussi mise en place la dernière tranche de collecte sélective. Fin 2005, l'ensemble des Bisontins disposera ainsi de bacs jaunes.

Le budget Chauffage urbain

Inscrit dès la fin des années 60 dans le concept de développement durable, le réseau de chaleur se caractérise par une diversité des sources d'approvisionnement (charbon, fuel, gaz, ordures ménagères et bientôt bois) et produit également de l'électricité avec la co-génération. Il s'est progressivement développé pour accompagner l'urbanisation de l'ouest bisontin.

L'ouverture des marchés de l'énergie, l'évolution des besoins énergétiques et de nouvelles obligations normatives à l'horizon 2008 et l'arrivée à échéance du contrat d'affermage actuel amènent à réfléchir, dès aujourd'hui, à l'adaptation et à l'évolution du réseau existant.

Conformément aux recommandations de l'instruction M 4, relative à la comptabilité des services industriels et commerciaux, il apparaît préférable de créer un budget annexe spécifique, comme c'est déjà le cas pour d'autres activités communales de même caractère, afin d'assurer la plus grande transparence financière et tarifaire.

Actuellement en cours d'élaboration, le projet de budget correspondant vous sera soumis lors d'un prochain Conseil.

* * *

Compte tenu des éléments figurant dans ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- de débattre des orientations budgétaires 2005 et de l'actualisation annuelle du Programme Pluriannuel d'Investissement,

- de prendre connaissance du bilan des actions menées dans les zones urbaines sensibles figurant en annexe 1 au rapport (en application des dispositions de la loi n° 2003.710 du 1/8/2003).

ANNEXE n° 1

L'article 4 de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiant notamment le CGCL, prévoit qu'un rapport doit être présenté au Conseil Municipal sur les actions menées dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les moyens affectés à ces actions et l'évolution des indicateurs relatifs à ces ZUS, lors de la séance du Conseil relative au débat annuel sur les orientations budgétaires.

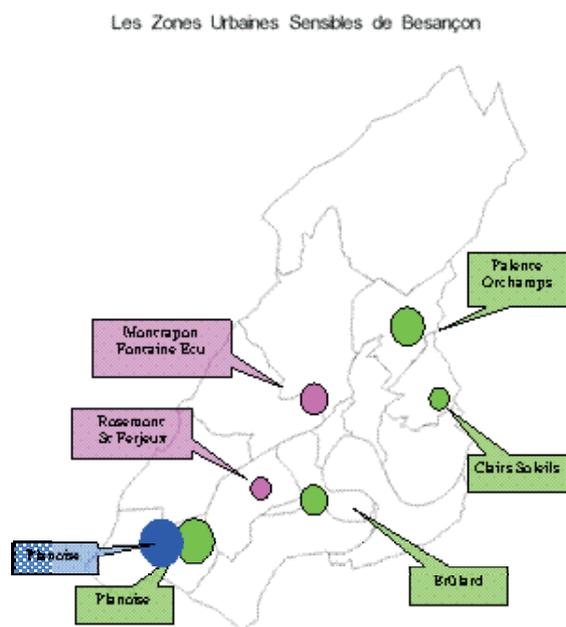
Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- les zones urbaines sensibles (ZUS)
- les zones de redynamisation urbaine (ZRU)
- les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

Les Zones Urbaines sensibles à Besançon : De quels quartiers parle-t-on ?



Le périmètre des Zones Urbaines Sensibles a été défini par décret en référence à la loi de novembre 1996 (Pacte national de relance pour la Ville).

4 territoires sont classés ZUS à Besançon :

- **Clairs-Soleils**
- **Brulard**
- **Palente/ Orchamps**
- **Planoise**

Par contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, 4 autres sites peuvent bénéficier d'une politique spécifique dans le cadre du contrat de ville :

- *Montrapon /Fontaine Ecu*
- *Rosemont / St-Ferjeux*
- *Cité Viotte*

De plus, Clairs Soleils et Palente ont été classés Zones de Revitalisation Urbaine en 1996.

Enfin **Planoise** a été classé Zone Franche Urbaine en 2003 pour une ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Quelle population touche-t-on ?

Les indicateurs relatifs à la population sont disponibles uniquement pour les quartiers classés en ZUS au niveau national.

Il n'y a donc pas de chiffres validés pour Montrapon Fontaine-Ecu et pour Rosemont St-Ferjeux.

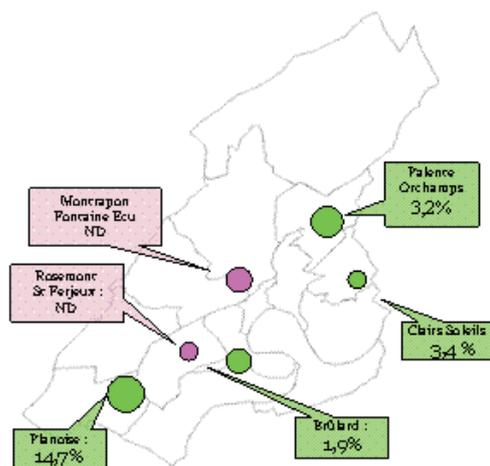
La population recensée en ZUS est estimée en fonction des limites de l'ilotage de l'INSEE et non en fonction du périmètre réel des ZUS : il est parfois approximatif, comme le souligne le rapport 2004 de l'Observatoire des ZUS.

La population vivant dans un quartiers classé en ZUS à Besançon représente 27 267 habitants, soit 23,2 % de la population totale.

Quartier	Population
Brulard	2 258
Palente Orchamps	3 787
Clairs-Soleils	3 957
Planoise	17 265
Total général	27 267

Part de la population en ZUS sur la population totale (RP1999)

Les Zones Urbaines Sensibles de Besançon



Au niveau national, l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles estime à 8 % la population vivant en ZUS.

La Région Franche-Comté possède 91 610 habitants vivant en ZUS.

Besançon représente 29 % de la population régionale vivant en ZUS.

Quelles priorités du contrat de ville ?

Les grands axes du Contrat de Ville 2000-2006

Le contrat de ville signé en 2000 a défini ses objectifs autour des volets thématiques suivants :

- Emploi, Insertion et Développement Economique
- Aménagement Urbain et Habitat
- Vie sociale des quartiers

L'opérationnalité a été organisée au niveau local par une collaboration, inscrite dans la proximité, entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Besançon, notamment par la mise en place des correspondants de quartier du Contrat de Ville, ainsi que par la nomination d'un chef de projet (voir page suivante).

L'activité 2004 du contrat de ville

Ce sont au total 221 actions qui ont été soutenues dans le cadre de la programmation 2004 du Contrat de Ville.

Les points forts en 2004 ont été les suivants :

- dans le cadre du volet emploi : 20 actions programmées, mise en place de la ZFU de Planoise, construction d'opérations d'insertion dans le cadre des ORU de Besançon
- dans le cadre du Volet Habitat /Renouvellement Urbain : 49 actions programmées, travail dans le cadre de la mise en place de L'ANRU, démolitions et reconstruction sur le site des Clairs-Soleils, finalisation de l'étude sur l'ORU de Planoise
- dans le cadre du volet Vie Sociale : 152 actions programmées dans le cadre d'une intervention forte de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les évolutions en 2004

Le comité d'orientation du Contrat de Ville a décidé en 2002 de doter le contrat de priorités transversales en complément des volets thématiques.

En 2004, ces priorités ont été réexaminées et amendées autour de cinq axes de développement qui devraient prendre toute leur place en 2005 :

- l'intergénérationnel
- la lutte contre les exclusions et discriminations
- la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité
- l'accès au savoir et aux pratiques culturelles
- la place de la femme dans la société

Quelles actions menées en 2004 ?

Volet thématique Emploi, Insertion et Développement Economique

Ce volet a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et la création d'activités économiques dans les quartiers du Contrat de Ville. Trois leviers sont activés pour mettre en oeuvre ce volet :

- ***la mobilisation des acteurs locaux*** : Il s'agit de faire travailler de concert l'Etat, la Ville, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux dans le cadre de réseaux d'accès à l'emploi de quartier. Ce dispositif s'appuie également sur le service public de l'emploi, la Mission Locale et le PLIE dans sa phase de mise en oeuvre

- ***l'optimisation du passage à l'emploi***, notamment des chômeurs de longue durée et des jeunes, en développant des actions de parrainage, en assurant le soutien au réseau des correspondants emploi-formation, en aidant les structures d'insertion locale

- ***le développement des activités économiques*** : après une phase expérimentale initiale sur le quartier de Clairs-Soleils, ce levier trouve toute sa dimension suite au classement en ZFU du quartier de Planoise. D'autre part, il s'agit de favoriser le développement économique par l'implantation d'activité, la création de pépinière d'entreprise, le soutien aux associations créatrices d'emploi et le développement de l'économie solidaire.

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville-Etat (Direction du Développement Local et la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) avec une forte participation du Conseil régional de Franche-Comté.

Volet thématique Aménagement Urbain et Habitat

Ce volet vise à intégrer tous les quartiers dans la Ville et à leur redonner une attractivité réelle en terme de lieux de vie choisis. Deux leviers concourent à cet objectif, ***le renouvellement urbain et la mise en oeuvre de la gestion urbaine de proximité***.

- ***Le renouvellement urbain*** : les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville subissent un déficit d'attractivité dont les causes (réelles ou supposées) sont multiples : statut et confort des logements, désuétude de certains aménagements urbains, mauvaise organisation spatiale, déficit d'image... Pour remédier à cette situation, deux axes d'intervention ont été choisis :

. *une intervention forte sur le bâti : reconstruction-démolition, réhabilitations, sécurisation d'immeubles*

. *du réaménagement urbain visant à remodeler les espaces extérieurs, réfléchir au statut des sols, désenclaver certains lieux, requalifier ou recréer des équipements, aménager de nouveaux espaces sportifs ou de convivialité,...*

La Convention ORU passée entre la Ville et l'Etat est venue conforter et donner des moyens à cette politique de renouvellement urbain.

- ***La gestion urbaine de proximité***, s'est vue concrétisée par la rédaction et la mise en oeuvre de conventions de GUP portant sur 7 quartiers de la Ville de Besançon en référence à une convention cadre.

Ces sept quartiers (Planoise, Cité Brulard, Montrapon, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils, Vareilles-Bregille, St-Claude-Cité Viotte) bénéficient donc de moyens spécifiques, notamment en matière de gestion locative de proximité (renforcement des équipes de propreté, mise en oeuvre de gestion locative adaptée, conseil de concertation locative,...).

En parallèle et en complément à cette territorialisation des bailleurs, la Ville de Besançon a répondu en développant des moyens et pratiques en terme de recueil de besoins (Proxim'cité) d'intervention territorialisée (sectorisation partielle des équipes de voirie-propreté ou d'entretien d'espaces verts) ainsi que des moyens complémentaires d'intervention adaptés à des environnements socio-urbains particuliers (Régie des quartiers de Besançon).

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville-Etat (Direction de l'Urbanisme – Direction Départementale de l'Equipement) auquel s'adjoint la DGST pour l'aspect GUP en lien avec les instances du CLPS (Cellules de Veille de proximité) et la Direction de la Vie Associative et de la Citoyenneté (Conseils de Quartier).

Volet vie sociale des quartiers

Ce volet vise à améliorer les conditions de vie des habitants, permettre l'accès de tous aux services de la Ville, développer le lien social, l'expression et la participation des habitants, favoriser l'insertion socio-urbaine et l'intégration de tous. Ce volet du Contrat de Ville énonce un postulat de départ fort et important : pour que s'enrichisse la vie sociale, le soutien aux associations et aux habitants porteurs d'initiatives et est un levier incontournable.

La mise en oeuvre de ce volet s'appuie sur quatre leviers :

- **le renforcement de la sécurité** : il s'agit de garantir aux habitants leur droit à la tranquillité et à la sécurité. Les actions relevant de cet objectif sont inscrites dans le Contrat de Ville à travers la mise en oeuvre du Contrat Local de Sécurité puis du Contrat Local de Prévention et de Sécurité,

- **favoriser le droit à la Ville pour tous** : chaque habitant doit pouvoir accéder à tous les services qu'offrent la Ville. En conséquence, une double démarche est entreprise dans le cadre du Contrat de Ville : implanter des services au cœur des quartiers, à proximité des habitants (Points Publics, Maisons de Quartiers, Agences HLM, postes de Police), adapter les services centraux aux besoins de tous les habitants (horaires adaptés, politiques tarifaires adaptées au potentiel économique, accueil renforcé,...). Dans ce contexte du droit à la Ville pour tous, le combat contre les discriminations est une préoccupation constante,

- **développer le lien social** : tous les habitants doivent avoir les moyens d'une vie sociale et collective riche et génératrice de cohésion, porteuse d'une image positive de leurs quartiers. Dans ce cadre, le Contrat de Ville s'attache pour l'essentiel à soutenir l'action des Maisons de Quartier/ Centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, l'action des associations (ou groupe d'habitants) porteuses d'initiatives en matière de lien social de proximité ainsi que l'action d'acteurs locaux agissant dans l'action culturelle ou sportive à destination des habitants des quartiers,

- **encourager l'éducation à la citoyenneté et l'insertion des jeunes** : la jeunesse doit bénéficier d'appuis spécifiques pour l'aider à s'insérer socialement au-delà de son insertion professionnelle. Aussi, le Contrat de Ville soutient des projets à caractère éducatif ou socio-éducatif (projet d'école dans le cadre du CEL, Centres de loisirs, partir en vacances dans le cadre du CTL). Le Contrat de Ville soutient, chaque fois que l'occasion s'en présente les associations de jeunes (qui restent malgré tout fragiles) et le développement de toute structure utile aux enfants et aux jeunes (ASEP, Francas,...),

- le Contrat de Ville soutient enfin les actions qui favorisent la rencontre et l'échange entre les générations et qui favorisent la mixité sociale (Alter-Egaut, Ruée vers l'Or,...).

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville/Etat (Direction de la Politique de la Ville/Préfecture du Doubs). Sont associés, l'ensemble des structures de quartier, ainsi que d'autres services de la Ville ou de l'Etat concernés par cette large thématique (Direction des Sports, de l'Education, de l'Action Culturelle, du CCAS - DDJS, DRAC, Education Nationale,...), ainsi que la CAF de Besançon et le FASILD.

Quels moyens mis en œuvre ?

Moyens financiers apportés par la Ville et ses partenaires dans le cadre du Contrat de Ville

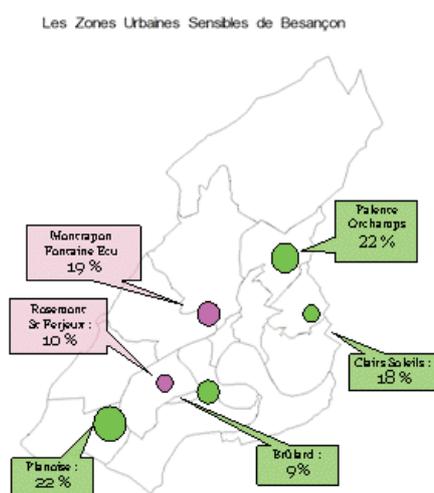
Volet	Coût total du projet	Recettes sollicitées Contrat de Ville	Total financé	Financement Ville de Besançon		Financement Etat		Autres financeurs
				Montant	% sur total financé	Montant	% sur total financé	
Vie Sociale des Quartiers dont :	4 423 998	1 969 762	1 622 657	611 597	37,7 %	466 903	28,8 %	544 157
Temps Libres	1 463 940	673 454	544 948	191 591	35,2 %	76 410	14,0 %	276 947
Initiatives Locales	649 376	330 867	216 335	129 852	60,0 %	26 612	12,3 %	59 871
Dispositif	138 361	95 744	74 366	45 366	61,0 %	29 000	39,0 %	0
Action Sociale	932 004	270 950	150 357	47 957	31,9 %	53 300	35,4 %	49 100
Action Educative	191 129	100 930	77 872	29 370	37,7 %	32 800	42,1 %	15 702
Santé	25 790	15 640	15 640	7 820	50,0 %	7 820	50,0 %	0
Interventions culturelles	263 674	187 850	207 956	74 888	36,0 %	65 061	31,3 %	68 007
Interventions sportives	495 984	156 900	134 050	28 850	21,5 %	87 400	65,2 %	17 800
Jeunesse	263 740	137 427	201 133	55 903	27,8 %	88 500	44,0 %	56 730
Prévention / Sécurité	1 200 678	328 171	282 997	104 714	37,0 %	117 783	41,6 %	60 500
Economie Emploi Insertion	5 466 256	716 788	483 107	278 142	57,6 %	92 673	19,2 %	112 292
Aménagement Urbain	14 014 949		3 066 588	387 489	12,6 %	2 131 099	69,5 %	548 000
Total général	25 105 881	3 014 721	5 455 349	1 381 942	25,3 %	2 808 458	51,5 %	1 264 949

Moyens par quartier

Dans le cadre du financement du Contrat de Ville, des moyens sont accordés, soit sur un quartier déterminé, soit de façon transversale sur l'ensemble de la Ville, soit de façon transversale autour d'une problématique (ex. CLPS).

On examinera ici par quartier, les actions financées en 2004, hors volet «aménagement urbain/habitat».

Quartier	Montant	Répartition sur total	Répartition crédits territorialisés
Clairs-Soleils	171 832	8,0 %	18 %
Palente Orchamps	210 747	9,8 %	22 %
Montrapon Fontaine Ecu	174 557	8,1 %	19 %
Planoise	208 050	9,7 %	22 %
Brulard	81 548	3,8 %	9 %
Rosemont - St-Ferjeux	93 730	4,4 %	10 %
Tous quartiers	1 203 286	56,1 %	-

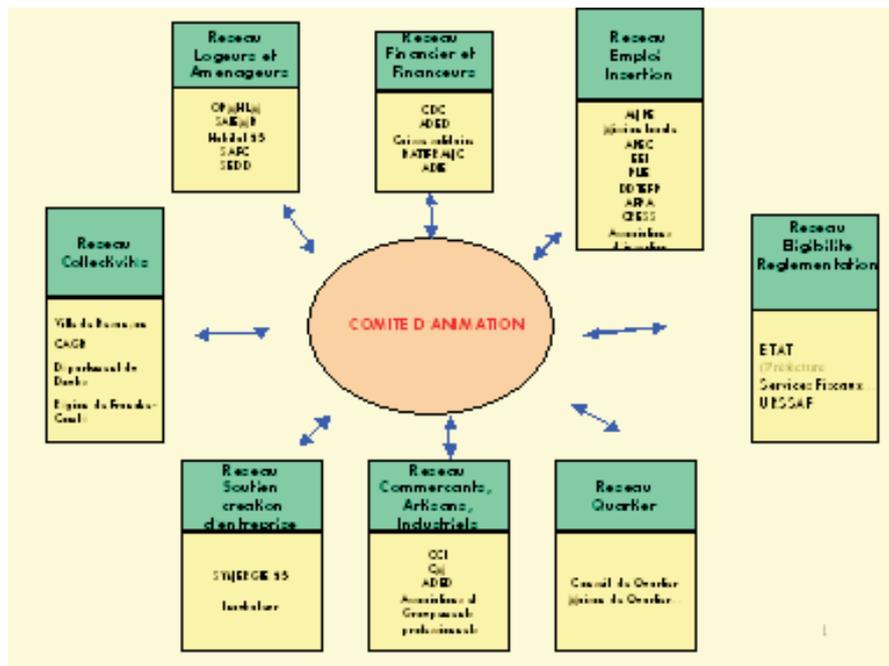


Quel bilan provisoire pour la Zone Franche Urbaine de Planoise ?

Comme nous l'avons vu plus haut, la zone franche urbaine a été ouverte le 1^{er} janvier 2004. La Ville de Besançon a voulu accompagner ce dispositif financé par l'Etat par des moyens complémentaires agissant dans la proximité. Ainsi, a été mis en œuvre en 2004, un guichet unique de la ZFU, situé sur le territoire de Planoise.

Les missions prioritaires de ce guichet unique, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les services de l'Etat ont été :

- l'accueil et l'orientation des demandeurs, qu'il s'agisse d'entrepreneurs (installés ou potentiels) ou de responsables d'associations et de toute autre personne,
- une collaboration quotidienne avec la Préfecture, les Services Fiscaux et l'URSSAF,
- la mise en œuvre de la communication (plaquettes, réunions d'information) dans l'objectif de faire connaître et de promouvoir le dispositif auprès des acteurs économiques,
- la constitution d'un réseau de partenaires en capacité de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du projet (ci-joint).



Au titre des réalisations 2004, outre la construction d'outils et de réseaux nécessaires à la bonne marche du projet, on peut déjà citer :

- L'accompagnement des créateurs d'entreprise :

La Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations en partenariat avec les réseaux d'aide à la création d'entreprise contribuent à la mise en place d'un **service d'amorçage des projets** dans les quartiers pour sensibiliser les acteurs des quartiers à la création d'entreprises, susciter et accompagner l'émergence de projets de création d'entreprises, mettre les porteurs de projets en relation avec l'offre d'accompagnement et de financement adaptée à leurs besoins et inciter les porteurs de projets à s'inscrire dans la dynamique de rénovation urbaine du quartier.

A ce jour, le guichet unique a déjà accueilli environ 100 dossiers de demandes d'implantation et 100 dossiers de demandes de création.

- La mise en œuvre d'une politique de rapprochement de l'offre et de la demande en immobilier d'entreprise pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de locaux :

- une réflexion a été engagée par les organismes HLM pour l'accueil d'activités dans leur patrimoine dans l'attente de la livraison de locaux commerciaux en cours de construction. Cette démarche a également été portée par des partenaires privés.

Par ailleurs on peut estimer à environ 12 000 m², les locaux dont la réalisation est en cours et en projet sur le territoire de la ZFU. Il s'agit principalement de locaux à vocation tertiaire ou de service.

- L'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements :

Une réunion mensuelle du réseau emploi/insertion de la ZFU (voir schéma réseaux) a permis de définir les actions à mettre en œuvre et d'établir une procédure d'aide au recrutement. Cette procédure s'appuie sur les compétences et missions habituelles des partenaires, notamment de l'ANPE et du PLIE, avec une implication plus forte de chacun. De plus, cette procédure doit apporter une plus value pour permettre aux employeurs de satisfaire le recrutement des salariés résidents en ZUS. L'objectif est de constituer un «vivier d'emplois».

Quels indicateurs pour mesurer l'évolution des quartiers ?

Les indicateurs ont été définis précisément par la loi du 1^{er} août 2003 portant orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Ces indicateurs ont été analysés au niveau national par l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, créé par la même loi.

Le premier rapport de l'observatoire a été publié par la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) en novembre 2004. Il prend cependant en compte des données relativement anciennes (RP 1999, Statistiques emploi 2002, Education Nationale 2002, etc). Les indicateurs de la période 2003 et 2004 seront disponibles à la fin du premier trimestre 2005. Il seront alors également disponibles au niveau infra-communal.

Les indicateurs retenus, définis au regard des objectifs de la politique de la ville ont pour objet de mesurer la réduction des inégalités dans les quartiers sensibles. Ils doivent en conséquence se lire dans le cadre d'une comparaison chronologique et d'un «bench mark» (comparaison entre sites).

Dans l'attente de la communication de ces indicateurs par l'Etat, les données disponibles étudiées dans ce rapport, sont parfois incomplètes ou indisponibles au niveau du territoire communal et infra-communal.

Ceci sera l'enjeu de l'évaluation du Contrat de Ville local, prévue au premier semestre 2004, et plus particulièrement axée sur son volet «économie, emploi, solidarité».

Améliorer l'habitat et l'environnement urbain

- Nombre de logements sociaux réhabilités, construits, démolis

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal.

Santé : développer la prévention et l'accès aux soins

- Ratio de praticiens médicaux et para médicaux pour 5 000 habitants

- Nombre de maisons et de réseaux de santé existants et créés

- Ratio CMU/habitants

- Nombre de PASS

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal.

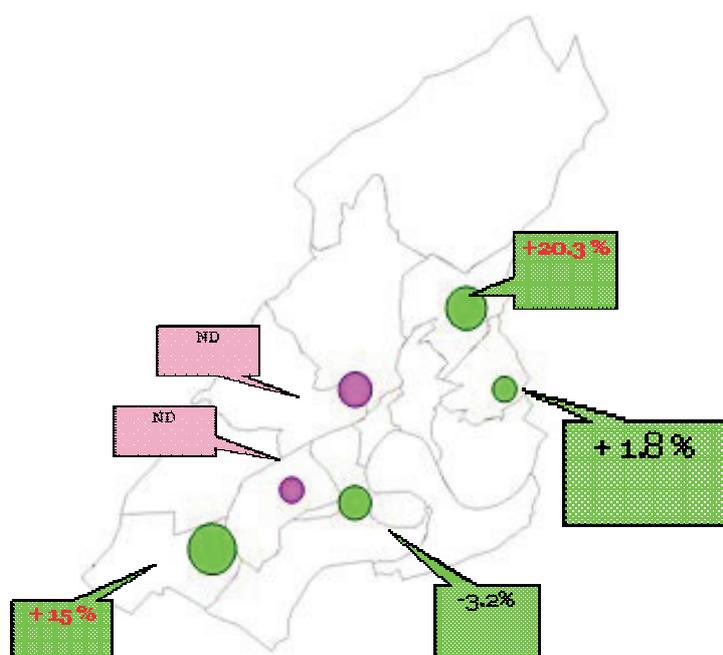
Emploi et développement économique : réduire les disparités territoriales et améliorer l'accès à l'emploi

- évolution annuelle du taux de chômage (non disponible au niveau infra-communal)
- évolution du taux de chômage pour les actifs de faible niveau de qualification et pour les jeunes de moins de 25 ans (non disponible au niveau infra-communal)
- évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (demandeurs d'emploi en recherche d'un CDI à taux plein).

**Demande d'emploi en fin de mois
(évol. 2000-2002 - DIV)**

Quartier	2000	2001	2002	Evolution 2000-2002	
				En nombre	En %
Clairs-Soleils	497	501	506	9	1,8 %
Palente-Orchamps	433	454	521	88	20,3 %
Planoise	2 024	2 131	2 328	304	15,0 %
Brulard	278	241	269	- 9	- 3,2 %
Tous quartiers ZUS	3 232	3 327	3 624	392	12,1 %
Ville	8 059		9 170	775	9,6 %

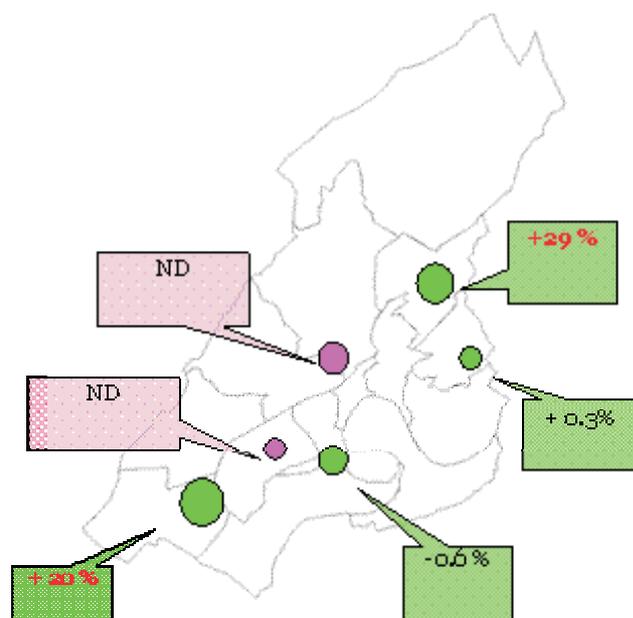
Les Zones Urbaines Sensibles de Besançon



**Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1
(évol. 2000-2002 - DIV)**

Quartier	2000	2001	2002	Evolution 2000-2002	
				En nombre	En %
Clairs-Soleils	306	306	307	1	0,3 %
Palente-Orchamps	241	273	311	70	29,0 %
Planoise	1 156	1 318	1 393	237	20,5 %
Brulard	166	155	165	- 1	- 0,6 %
Tous quartiers ZUS	1 869	2 052	2 176	307	16,4 %
Ville	4 457		5 366	613	13,8 %

Les Zones Urbaines Sensibles de Besançon



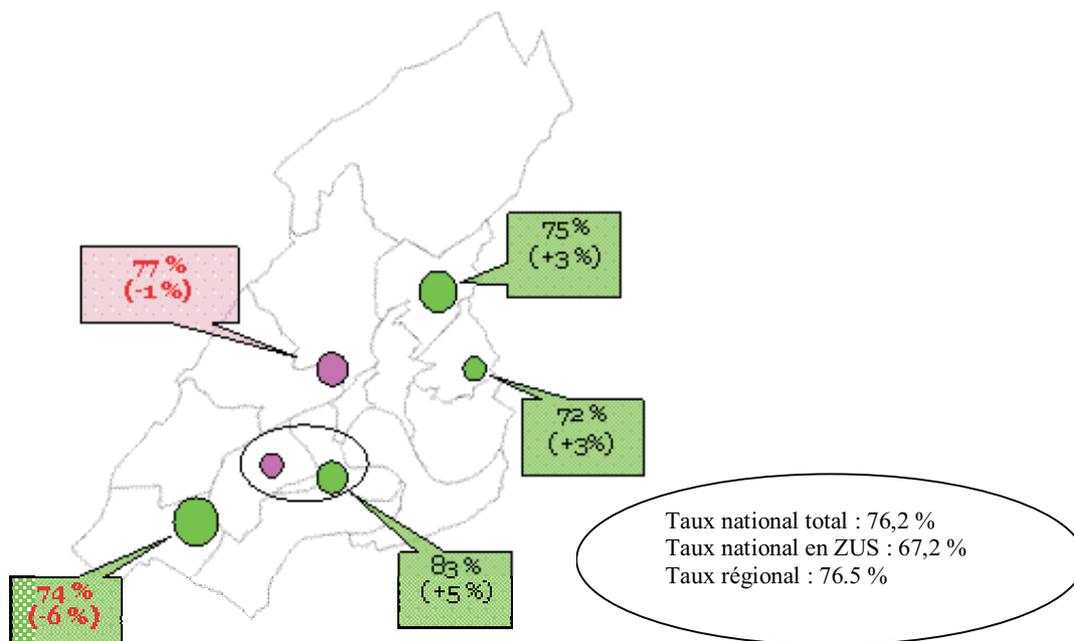
L'observatoire national des ZUS constate une hausse contenue des DEFM de catégorie 1 dans les ZUS, contrairement au taux national qui serait de 14 % d'augmentation. Si la Ville de Besançon se situe bien dans le niveau national (13,8 %), la situation de certaines ZUS s'est aggravée pendant la même période.

Améliorer la réussite scolaire

- Indicateurs de moyens dans les établissements (ND au niveau infra-communal)
- Indicateurs de résultats aux évaluations nationales
- Proportion d'élèves en retard en fin de cycle : 2 indicateurs disponibles

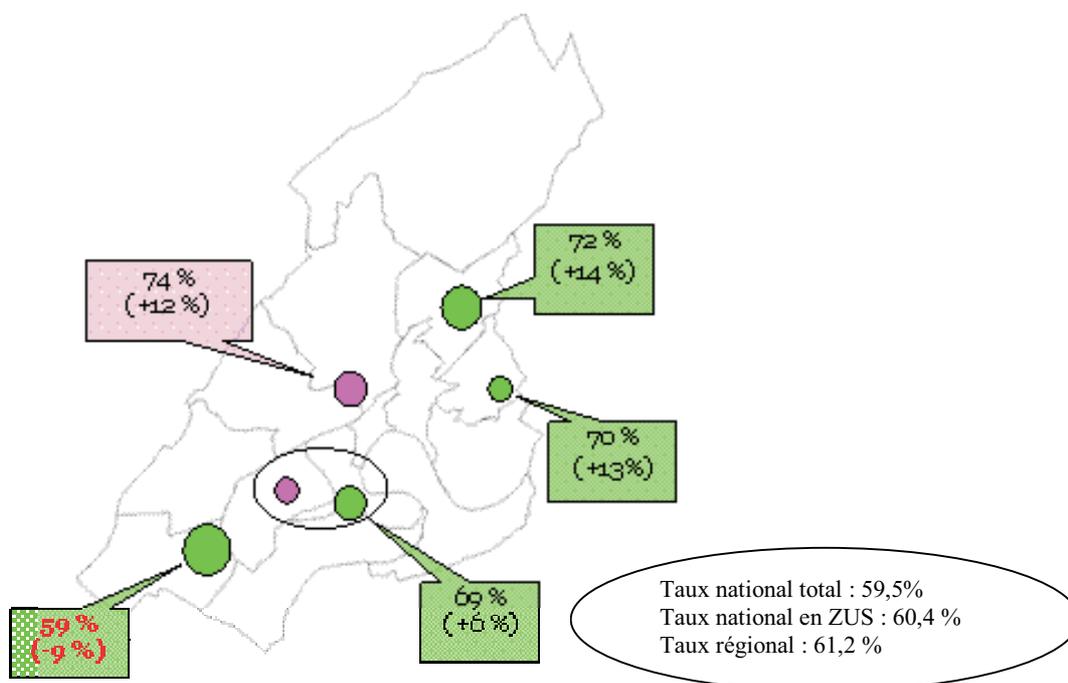
Réussite au brevet des collèges (évol. 1999-2003)

Les Zones Urbaines Sensibles de Besançon



Passage en seconde générale et technologique à l'issue de la 3^{ème} (évol. 1999-2003)

Les Zones Urbaines Sensibles de Besançon



Sécurité et tranquillité publiques

- Nombre de crimes et délits élucidés ou non (indicateurs extraits du CLPS signé en 2003)
- Nombre d'incidents scolaires (non disponible)
- Indicateurs de moyens : CLPS, Nb éducateurs prévention spécialisée, Nb agents unités spécialisées, etc. (non disponible au niveau infra-communal).

Répartition par quartier des faits de délinquance (CLPS 2003)

Type indicateur	Centre-Ville	St-Ferjeux - Grette	Montrapon Montboucons	Palente Orchamps	Bregille Clairs-Soleils	Planoise
Délinquance générale	32,0 %	13,0 %	9,4 %	14,8 %	10,3 %	20,5 %
Délinquance de voie publique	29,2 %	13,6 %	10,7 %	17,0 %	10,9 %	18,5 %

Le Contrat Local de Prévention et de Sécurité a initié des cellules de veille situées dans les ZUS. Les quartiers mentionnés ci-dessus sont les six secteurs police situés sur le territoire de la Ville de Besançon.

Mobiliser les services publics

- Ratios effectifs population (non disponible)
- Taux de vacance de poste et durée de présence dans le poste (non disponible)
- Nombre de maison des services publics.

On peut citer dans la mobilisation des services publics sur les quartiers, les efforts particuliers de la Ville de Besançon dans ses équipements de quartier :

Les points-publics :

- Montrapon/Fontaine-Ecu
- Planoise
- Clairs-Soleils.

Les maisons de quartier municipales:

- Montrapon/Fontaine-Ecu
- Planoise
- Brulard.

On peut aussi évoquer le soutien apporté, par la voie de subventions, aux maisons de quartier associatives ainsi qu'à d'autres partenaires associatifs positionnés sur les quartiers en ZUS.

2) FISCALITÉ

A) Contributions directes

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Produit	$\Delta\text{base}^* / \Delta\text{taux}$										
Majorations annuelles des bases												
		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %
		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %
		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
Produit	28,79		29,81		30,40		31,02		32,11		33,25	
Taxe d'habitation		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %
		1,5 %		0,0 %		0,0 %		1,5 %		1,5 %		1,5 %
Taxe sur le foncier bâti		1,6 %		1,6 %		1,6 %		1,6 %		1,6 %		1,6 %
		1,5 %		0,0 %		0,0 %		1,5 %		1,5 %		1,5 %
Taxe sur le foncier non bâti		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %		1,0 %
		1,5 %		0,0 %		0,0 %		1,5 %		1,5 %		1,5 %
TPIMMO												
TP salaires												
Compensation TP salaires												
Rôles supplémentaires	0,20		0,20		0,20		0,20		0,20		0,20	
PRODUIT VOTE	56,51		58,67		60,02		61,40		63,75		66,19	
Réduction FIS	0,64		0,62		0,59		0,57		0,55		0,53	
Compens. 16 %	2,65	- 3,65 %	2,55	- 3,65 %	2,46		2,37		2,29		2,20	
Compens. REI	0,00		0,00									
Compens. ZE												
Compens. TH	2,26		2,31		2,35		2,40		2,45		2,50	
Compens. TFB	1,32		1,36		1,39		1,43		1,47		1,51	
Compens TFNB												
Autres												

B) Autres impôts

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}}{\Delta \text{Taux}}$										
TEOM												
Droits de mutation (7381)	1,96	1,5 %	1,99	1,5 %	2,02	1,5 %	2,05	1,5 %	2,08	1,5 %	2,12	1,5 %
Electricité (7343 + 7351)	1,60	1,5 %	1,63	1,5 %	1,65	1,5 %	1,68	1,5 %	1,70	1,5 %	1,73	1,5 %
Versement transport (7342)	0,00											
Taxe séjour (7362)	0,19	1,5 %	0,19	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %
Casino (7364)	2,70		2,78		2,85		2,93		3,00		3,08	
Stationnement (7337)	3,15	2,0 %	3,25	2,0 %	3,45	2,0 %	3,52	2,0 %	3,59	2,0 %	3,66	2,0 %
Droits de place (7336)	0,36	2,0 %	0,37	2,0 %	0,37	2,0 %	0,38	2,0 %	0,39	2,0 %	0,40	2,0 %
	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres (pylônes, spec...) (reste 73)	0,48	1,5 %	0,48	1,5 %	0,49	1,5 %	0,50	1,5 %	0,51	1,5 %	0,51	1,5 %
TOTAL	10,44		10,70		11,04		11,26		11,48		11,70	

* Inflation comprise

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	M€	% vol/04	M€	% vol/05	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08	M€	% vol/09
Dépenses réelles de fonctionnement	124,63	+ 0,0 %	126,47	+ 0,6 %	129,16	+ 0,6 %	131,89	+ 0,1 %	134,03	+ 0,6 %	136,88	+ 0,6 %
Dépenses d'exploitation/de gestion												
011 - Charges à caractère général												
Achats et variation de stock (60)	13,17		13,17	+ 0,0 %	13,37	+ 0,0 %	13,57	+ 0,0 %	13,77	+ 0,0 %	13,98	+ 0,0 %
Contrats prestation services (611)	1,58		1,58	+ 0,0 %	1,61	+ 0,0 %	1,63	+ 0,0 %	1,65	+ 0,0 %	1,68	+ 0,0 %
Autres services extérieurs (61 hors 611)	6,98		6,98	+ 0,0 %	7,09	+ 0,0 %	7,19	+ 0,0 %	7,30	+ 0,0 %	7,41	+ 0,0 %
Autres services extérieurs (62 sauf 6218)	3,49		3,49	+ 0,0 %	3,54	+ 0,0 %	3,59	+ 0,0 %	3,65	+ 0,0 %	3,70	+ 0,0 %
Impôts et taxes (63 sauf 631 + 633)	0,62		0,62	+ 0,0 %	0,63	+ 0,0 %	0,64	+ 0,0 %	0,65	+ 0,0 %	0,66	+ 0,0 %
012 : Charges de personnel	76,10	+ 1,00 %	78,01	+ 1,00 %	79,97	+ 1,00 %	81,99	+ 1,00 %	84,05	+ 1,00 %	86,16	+ 1,00 %
65 - Autres charges de gestion												
Déficit budget forêts (6521)	0,53		0,53	+ 0,0 %	0,53	+ 0,0 %	0,54	+ 0,0 %	0,55	+ 0,0 %	0,56	+ 0,0 %
Contingent d'aide sociale (6552)	0,63		0,63		0,65		0,65					
Autres 6554	0,17		0,17	+ 0,0 %	0,17	+ 0,00 %	0,17	+ 0,0 %	0,17	+ 0,0 %	0,18	+ 0,0 %
6558 : Autres dépenses obligatoires	0,89		0,89	+ 0,0 %	0,90	+ 0,00 %	0,91	+ 0,0 %	0,93	+ 0,0 %	0,94	+ 0,0 %
CCAS (65736)	8,82	+ 0,00 %	8,96	+ 0,00 %	9,09	+ 0,00 %	9,23	+ 0,00 %	9,37	+ 0,00 %	9,51	+ 0,00 %
Subv. organismes publics (65731 + 65735 + 65737 + 65738)	0,43	+ 0,00 %	0,44	+ 0,00 %	0,45	+ 0,00 %	0,45	+ 0,00 %	0,46	+ 0,00 %	0,47	+ 0,00 %
Subv. organismes privés (6574)	8,19	+ 0,00 %	8,32	+ 0,00 %	8,44	+ 0,00 %	8,57	+ 0,00 %	8,70	+ 0,00 %	8,83	+ 0,00 %
Autres 65 (hors 6571, 6572 & 6575)	1,52		1,52	+ 0,00 %	1,54	+ 0,00 %	1,57	+ 0,00 %	1,59	+ 0,00 %	1,61	+ 0,00 %
Charges exceptionnelles (67)	0,21		0,21	+ 0,00 %	0,21	+ 0,00 %	0,22	+ 0,00 %	0,22	+ 0,00 %	0,22	+ 0,00 %
Atténuation produit - impôts et taxes (73)	0,19		0,19	+ 0,00 %	0,20	+ 0,00 %	0,20	+ 0,00 %	0,20	+ 0,00 %	0,21	+ 0,00 %
Dépenses imprévues (938 ou 022)	1,09		0,76		0,76		0,76		0,76		0,76	
Charges financières (hors ICNE)	3,89		4,61		5,24		5,69		5,95		6,39	
Intérêts payés s/dette en place (6611)	3,69		3,22		2,65		2,21		1,81		1,46	
Intérêts payés s/dette à venir	-0,10		1,19		2,39		3,28		3,94		4,74	
ΔICNE s/dette en place (non totalisés)												
ΔICNE s/dette à venir (non totalisés)			0,30		0,22		0,16		0,20		0,15	
Intérêts s/ligne de trésorerie (6615)	0,20		0,20		0,20		0,20		0,20		0,20	
TOTAL DRF	128,51	+ 0,5 %	131,08	+ 1,0 %	134,40	+ 0,8 %	137,58	+ 0,2 %	139,98	+ 0,8 %	143,27	+ 0,8 %
TOTAL DRF ICNE compris	128,41	+ 0,8 %	131,38	+ 1,0 %	134,63	+ 0,8 %	137,74	+ 0,3 %	140,18	+ 0,8 %	143,42	+ 0,8 %

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	M€	% vol./04	M€	% vol./05	M€	% vol./05	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€	% vol./08
Recettes réelles d'investissement												
Recettes définitives	14,46		10,53		10,56		8,78		9,18		8,55	
Participations et subventions	12,13		9,63		9,66		7,88		8,28		7,65	
FCTVA : 10222	4,50		3,24		4,06		3,25		2,74		2,11	
TLE : 10223	0,45		0,46		0,46		0,47		0,48		0,48	
Autres 10												
Subventions équipement : 131 + 132	6,30		5,04		4,24		3,27		4,17		4,17	
Amendes de police (1342)	0,80		0,80		0,80		0,80		0,80		0,80	
Autres subventions (reste 13)	0,09		0,09		0,09		0,09		0,09		0,09	
Recettes exceptionnelles 757 & 758												
Régul. DGF												
Autres recettes définitives	2,33		0,90		0,90		0,90		0,90		0,90	
Immo. (20 + 21 + 23 sauf 238) et immo. sinistrées (24)	0,00											
Rembt avances sur immo. (TEMIS - Marché Beaux-Arts (238)	1,50		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres immo. financières (chaufferie bois) (27)	0,33		0,40		0,40		0,40		0,40		0,40	
Produits cessions (775 basculé en invest.)	0,50		0,50		0,50		0,50		0,50		0,50	
Dettes récupérables	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Récupérations de capital												
Recettes d'emprunt	23,79		22,80		18,35		14,92		18,34		15,61	
Emprunts nouveaux	23,79		22,80		18,35		14,92		18,34		15,61	
Emprunts spéciaux												
Refinancements de RA (89146)												
OCLT/CLTR (1644)												
Emprunts déjà mobilisés												
TOTAL RRI	38,25		33,33		28,91		23,71		27,52		24,16	

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	M€	% vol./04	M€	% vol./05	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€	% vol./08	M€	% vol./09
Dépenses réelles d'investissement												
Dépenses hors dette	42,23		37,15		32,73		27,31		32,31		32,31	
Investissement physique	34,97		27,99		23,57		18,15		23,15		23,15	
Enveloppe annuelle d'investissement												
Immobilisations incorporelles (20)	1,66											
Immobilisations corporelles (21)	4,19											
Immobilisations en cours (23)	22,08		27,99		23,57		18,15		23,15		23,15	
Idet Pasteur	3,20											
Annuité - Emprunt Ilet Pasteur	0,00											
Stade	3,83											
Palais des Sports												
ORU Planoise												
ORU Clairs-Soleils												
Place du Marché												
Parking du Marché												
Chaufferie bois												
ZAC La Mouillère												
Aménagement secteur Prés de Vaux												
ZAC Hauts du Chazal												
Place Pasteur												
Autres investissements hors dette	7,25		9,16		9,16		9,16		9,16		9,16	
Autres investissements hors dette												
Indemnités de remboursement anticipé (668)	0,00											
Subventions d'équipement (6571 + 6572 + 6575)	6,21		8,40		8,40		8,40		8,40		8,40	
Acquisition de participations (26)	0,00											
Prêts et immo. (27)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres (10, 13 ...)	0,00		0,76		0,76		0,76		0,76		0,76	
Dépenses imprévues (918)	1,04											
Remboursements de dette	15,36		16,25		15,42		14,89		14,72		11,60	
Remboursement des emprunts spéciaux												
Remboursement des emprunts en place	15,36		15,15		13,25		11,78		10,78		6,64	
Amortissement des subventions en annuités en place												
Remboursements anticipés et OCLT/CLTR												
Amortissement des futures subventions en annuités												
Remboursements d'emprunts à venir			1,10		2,18		3,11		3,94		4,97	
TOTAL DRI	57,58		53,40		48,15		42,20		47,03		43,91	

Total recettes réelles	186,10	184,48	182,56	179,78	187,01	187,18	191,13
. dont recettes définitives	162,31	161,67	164,21	164,85	168,67	171,58	175,10
Total dépenses réelles	186,10	184,48	182,56	179,78	187,01	187,18	191,13
. Δ souhaitée du fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. Δ supplémentaire du fdr (si excès de ressources)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. Variation totale du fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. Fonds de roulement au 31/12 N	13,81	13,81	13,81	13,81	13,81	13,81	13,81
	- 0,01	- 0,01	- 0,01	- 0,01	- 0,01	- 0,01	- 0,01
	- 0,02	- 0,02	- 0,03	- 0,03	- 0,01	- 0,01	0,01
	- 0,02	- 0,00	- 0,00	- 0,01	0,01	0,01	0,01
	- 0,03	- 0,03	- 0,03	- 0,03	- 0,01	- 0,01	0,01
	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

226 027 889,00
239 834 557,00
13 806 668,00

fdr N - 1 :

Delta 02/01 :

4) SYNTHÈSE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dettes budgétaires	117,79	124,35	127,27	127,30	130,93	134,93	138,68
Dettes totales (LT+CT)	117,79	124,35	127,27	127,30	130,93	134,93	138,68
Annuité propre	19,14	21,15	20,89	20,75	20,88	18,14	19,16
Épargne brute de gestion	23,22	24,67	24,49	24,19	25,47	26,15	26,17
Épargne brute	19,43	19,77	19,02	18,33	19,31	19,61	19,27
Épargne nette	4,08	3,52	3,60	3,44	4,59	8,00	7,01
Épargne nette calculée (1/15e)	11,58	11,48	10,54	9,84	10,58	10,61	10,03
Intérêts nets/RRF	2,6 %	3,2 %	3,6 %	3,8 %	3,9 %	4,0 %	4,2 %
Épargne brute/RRF	13,1 %	13,1 %	12,4 %	11,7 %	12,1 %	12,0 %	11,6 %
Épargne nette/RRF	2,8 %	2,3 %	2,3 %	2,2 %	2,9 %	4,9 %	4,2 %
Dettes/RRF	0,80	0,82	0,83	0,82	0,82	0,83	0,84
Dettes/Épargne brute	6,06	6,29	6,69	6,94	6,78	6,88	7,20
Annuité propre/RRF	12,9 %	14,0 %	13,6 %	13,3 %	13,1 %	11,1 %	11,5 %

«**M. LE MAIRE** : Vous avez reçu les documents des orientations budgétaires résumées en 4 mots : agir proche et voir loin, ce qui traduit bien notre volonté et notre action. Tout d'abord merci aux services qui ont réalisé un document clair et complet qui va nous permettre d'avoir, j'en suis sûr, un bon débat d'orientations budgétaires, débat qui est l'occasion de présenter et de débattre le sens de notre action publique, celle qui va être conduite au cours de l'année qui s'ouvre. Alors je rappelle aussi une nouvelle fois que ce sont des grandes directions que nous donnons, des axes forts de notre action, en un mot un coup de «stabylo» pour montrer les grands axes de notre volonté et qu'en aucun cas il ne s'agit du budget sur lequel nous serons appelés à nous prononcer prochainement. Bien sûr ce document n'est pas complet, il y manque un certain nombre de choses mais le document exhaustif c'est le budget. Le document des orientations budgétaires reprend les grands axes, les grandes directions qui donnent, je le dis, le sens de l'action municipale. Notre budget sera marqué par le renforcement de la cohésion sociale parce qu'effectivement dans la période actuelle marquée par une situation économique qui n'a pas retrouvé et loin s'en faut, tout son dynamisme, par une pauvreté qui va toujours plus loin, par une exclusion qui gagne du terrain, entre autres spécialement dans les quartiers et dans une période aussi qui est marquée parfois de signes inquiétants d'intolérance et de repli sur soi, de communautarisme, le rôle de la collectivité c'est de mobiliser ses forces et ses moyens pour préserver l'harmonie, l'intérêt général et aussi bien sûr l'équilibre social. C'est là le sens de ces orientations budgétaires. Nous allons donc orienter nos efforts, ce n'est pas une surprise pour vous, en direction de l'emploi, de l'insertion professionnelle et du développement économique, en matière d'aménagement urbain et de logements dans les quartiers et en matière de vie sociale dans les quartiers. Au passage je voudrais rappeler qu'en 2004, ce sont plus de 220 actions qui ont été conduites dans ces directions avec les services de l'Etat bien sûr, avec l'Education Nationale, mais aussi avec les bailleurs sociaux que je remercie pour leur engagement à nos côtés. Un exemple : les résultats pour la ZFU de Planoise sont encourageants puisqu'il y a près de 200 dossiers qui ont été traités, 100 demandes d'implantation et 100 demandes de création et 12 000 m² de locaux en projet. Même si pour ma part je reste toujours très attentif à cela parce qu'une ZFU c'est produire aussi des emplois pour les jeunes de nos quartiers, entre autres des quartiers inscrits au Contrat de Ville, puisque ça ne s'adresse pas uniquement, vous le savez, aux habitants de Planoise mais aussi à ceux de Clairs-Soleils, il ne faut pas que ce soit la chasse aux aubaines fiscales ou sociales pour les «chasseurs de primes». Donc nous serons vigilants sur cela mais c'est quand même et là je voudrais saluer l'action de Vincent FUSTER et de ses collaborateurs, une action qui va dans la bonne direction. Ça démarre bien et nous mettons tous les atouts de notre côté pour que ça fonctionne bien parce que ce qu'il faut, c'est justement créer des emplois.

Je vous rappelle rapidement nos cinq objectifs en matière de cohésion sociale : développer le lien inter-générationnel, lutter contre toutes les exclusions et discriminations, lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité et aussi développer l'accès au savoir et aux pratiques culturelles, cela va à mon avis tout à fait ensemble, et en cette année 2005 qui est le centenaire de la loi de 1905, c'est défendre et promouvoir la place de la femme dans une société laïque. Je vous rappelle aussi l'objectif du PPI qui était d'avoir une vision globale des projets d'investissement pour l'avenir de Besançon et de nous doter d'un instrument qui nous aide à maîtriser les finances de la ville, j'y reviendrai dans cet exposé, en rendant compatibles nos moyens et nos ambitions, puis aussi assurer, dans la plus grande transparence notre action en permettant à la fois d'informer les Bisons et d'ouvrir chaque année un débat démocratique au sein de notre assemblée.

Agir proche et voir loin, c'est vraiment là que se situe toute la cohérence de notre action municipale, car si gouverner c'est prévoir, gouverner c'est aussi agir au quotidien pour préserver la qualité de la vie et préparer la ville de demain, la ville de 2015 – 2020 que nous connaissons j'espère, mais que connaîtront surtout nos enfants et nos petits-enfants. Il faut donc que nous préparions notre ville à relever ces défis qui seront nombreux et, à mon avis, fort complexes. C'est pourquoi notre PPI ouvre des horizons lointains sur les grands projets qui vont structurer la ville ; mais vous constaterez cependant que dès le PPI 2005 nous abordons quelques grands projets qui seront décisifs, dont entre autres le site Saint-Jacques, le pôle gare Viotte, l'accueil du TGV, ces 7 ha de la Caserne Vauban, le site des Prés de Vaux, etc. Les grands chantiers ne manquent pas pour lesquels nous allons engager en 2005 des réflexions et pour certains les premiers travaux. Nous avons orienté notre budget sur trois axes, orienté je dirais à nouveau puisque ces axes-là ne sont pas récents, nous les répétons depuis 2001, c'est la qualité de la vie pour tous, la

recherche de l'attractivité et de l'équilibre, de l'harmonie dans notre ville et aussi ce souci permanent de développement durable.

Comme je le disais l'autre jour dans mes vœux, on peut considérer qu'en 2004 tout cela a suscité de l'intérêt entre autres au niveau des médias. Ce n'est pas un problème d'ego pour notre équipe mais simplement un sentiment de la reconnaissance et du bien-fondé de toutes ces actions qui marquent d'ailleurs notre équipe avec des principes simples : solidarité, fraternité et équité, peut-être pas la modestie, c'est vrai, mais je le dirais, nous sommes sans complexe. Et surtout, une bonne dose de pragmatisme mais avec une fidélité sans faille, je tiens à le dire, avec ceux qui nous ont précédés, une volonté sans faille de continuer dans le cadre d'une ville qui soit une ville solidaire et une ville fraternelle, et ça c'est inscrit dans nos gènes ici à Besançon, vous le savez.

Donc premier axe, la qualité de la vie pour tous dans les quartiers ; tout d'abord une chose, les grandes opérations de renouvellement urbain, Planoise et Clairs-Soleils qui vont prendre en 2005 leur vitesse de croisière malgré des participations d'Etat qui ont été revues à la baisse. Je rappelle que nous toucherons dans les années à venir, avec ces deux seules opérations, un Bisontin sur cinq, ce qui n'est quand même pas rien. D'autre part l'école, la jeunesse, la petite enfance vont être au cœur de nos actions en 2005 mais seront aussi un prolongement de nos efforts en direction des familles, bien sûr, mais aussi des enseignants parce que nous voulons que chacun, quelle que soit sa famille, quel que soit son quartier, doit pouvoir disposer de chances égales d'accéder au savoir. Françoise FELLMANN pourra y revenir et nous y reviendrons dans le cadre du budget, c'est renforcer bien sûr cet axe fort avec des matériels pédagogiques de qualité, des écoles modernes et des outils informatiques puissants. Une grande chose va aussi être réalisée en 2005, c'est l'achèvement d'un grand projet du pôle enfance de Saint-Claude avec l'ouverture prochaine, Madame la Première Adjointe, de la crèche à côté de l'école. C'est une innovation sur Besançon que cette proximité géographique entre ces deux lieux, mais je n'insisterai pas sur l'intérêt qu'il y a à ce qu'une crèche soit implantée à côté d'une école maternelle. Nous avons voulu créer là une véritable passerelle rendant plus facile la familiarisation des enfants avec les rythmes scolaires. Et je voudrais souligner l'effort tout particulier que fait ma Première Adjointe, Françoise FELLMANN, dans ce domaine qui est vraiment au cœur de nos préoccupations.

En 2005 comme en 2004, nous allons continuer à mener avec un soin tout particulier des actions qui vont dans le sens du développement de la fraternité sous toutes ses formes et je voudrais à cet instant souligner le travail que mène le CCAS. Nous étions l'autre jour à la présentation d'un livre sur la fraternité, donc je voudrais vraiment féliciter Marie-Guite DUFAY et aussi tout le personnel, ces personnes qui s'investissent beaucoup pour un travail qui est remarquable, qui a conduit vous le savez à ce que nous soyons retenus en 2004 comme étant Besançon la ville fraternelle, la ville des passerelles. Dans ce domaine-là, je me dois de souligner aussi les actions du Conseil des Sages, toujours très discret mais qui fait un travail remarquable. Nous allons poursuivre avec eux et Lucille LAMY la réflexion sur les différentes actions qui sont menées en direction des personnes âgées pour qu'elles aient vraiment bien toute leur place dans la cité. On va également en 2005 lancer un nouveau programme de rénovation des logements-foyers.

Nous devons aussi être très attentifs à la place des jeunes dans la ville car, pour notre avenir, il faut qu'il y ait des jeunes, il faut qu'ils aient envie de rester à Besançon et pour d'autres qu'ils aient envie d'y venir parce que la citoyenneté n'a pas d'âge et la fraternité c'est aussi apprendre à vivre ensemble, dans le respect des autres. En 2005 il y aura deux projets significatifs en direction des jeunes : la réalisation du skate-park à Chamars décidée en 2004 et qui va donc démarrer et le projet de Salle des Musiques Actuelles qu'on appelle la SMAC qui va démarrer dans le courant de cette année. 2005 sera aussi une année importante pour la vie citoyenne et associative et donc pour la démocratie participative à Besançon puisque ça va être l'année de l'élaboration de notre projet de ville 2005 avec l'ensemble des habitants et des forces vives de Besançon. Nous attendons beaucoup de ces échanges avec la population car je crois qu'il y a dans ces contacts beaucoup d'idées qui émergent ; on ne peut pas toutes les suivre mais il y a quand même des choses très intéressantes qui émergent de l'ensemble de ces rencontres.

Maintenant, le deuxième axe : la construction d'une ville attractive et harmonieuse. C'est bien sûr dans ce domaine que s'inscrivent les projets majeurs tout du moins en matière de finances, les projets qui

sont inscrits au PPI avec entre autres par exemple l'élaboration de notre PLU qui va d'ici juin 2005 nous permettre de consolider et d'organiser demain notre ville. Michel LOYAT a beaucoup travaillé avec le service Urbanisme sur ce PLU qui est un document très long à élaborer, qui est attendu et qui va vraiment nous donner les grandes directions pour les années à venir. Le centre-ville va être concerné en 2005 avec l'achèvement des travaux de la place de la Révolution et le début d'intervention sur ce qu'on appelle désormais «Les passages Pasteur», c'est-à-dire un début de démolition et le début des fouilles. On va aussi porter une attention tout à fait particulière au développement touristique, commercial et artisanal aussi avec le SOCA, avec l'étude au centre-ville qui est initiée par Jacques MARIOT et l'Office du Commerce et aussi tout ce qui touche bien sûr au développement économique de la ville, même si je n'en parlerai pas beaucoup ce soir puisque vous savez que le développement économique est désormais de la compétence de l'agglomération. Cela dit, il se passe beaucoup de choses sur Besançon, je pense entre autres à la ZAC La Fayette qui est gérée par la CAGB mais c'est sur la commune de Besançon. J'ai encore signé ce matin la vente de terrain sur les Hauts du Chazal et sur TEMIS, on fera le point bientôt et vous verrez que ça avance bien. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors du dernier Conseil, la mayonnaise a pris après un travail un peu obscur mené par Vincent FUSTER et moi, maintenant Denis BAUD a pris la relève. On est en train de voir fleurir les premières constructions sur les Hauts du Chazal aussi où ça démarre bien. Il suffit d'ailleurs de regarder les grues, c'est toujours un bon révélateur et on devrait presque les faire éclairer, pas uniquement en période de fête car cela permettrait de voir où ça bouge dans la ville.

2005 va être aussi l'année de gros investissements dans nos équipements culturels, je pense notamment au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, et puis sportifs avec l'achèvement du nouveau Palais des Sports et la continuation du projet du stade Léo Lagrange. La culture comme le sport restent des priorités pour nous car un monde sans culture je pense que c'est un monde qui n'a pas d'avenir. C'est pour cela que nous allons continuer à travailler au bénéfice du Musée avec une réflexion plus vaste sur les réserves et l'organisation du Musée des Beaux-Arts. Des études sont en cours pour savoir si on doit ou non réouvrir les fenêtres, c'est un peu compliqué mais nous travaillons là-dessus. Et puis nous travaillons beaucoup, mais vous le savez tous parce que vous êtes tous ici des délégués communautaires, avec la CAGB sur le devenir du Conservatoire National de Région. Je devrais même dire bientôt que ce sera la CAGB qui travaillera avec nous car c'est elle qui va prendre la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire National de Région.

Dans le domaine sportif, au-delà du Palais des Sports, le dossier stade va avancer, je l'ai dit, mais j'ai aussi demandé que soit menée une réflexion et que soient prévus des crédits très significatifs pour les équipements sportifs de proximité. Avec Patrick BONTEMPS j'ai visité entre autres quelques vestiaires sur l'ensemble de la ville et ce n'est plus possible de continuer comme cela donc on va, puisque notre gestion nous le permet, avoir un très vaste programme de réfection des vestiaires des équipements sportifs de proximité car il en va d'abord du confort des joueurs et on ne peut pas dire qu'on veut que le sport soit dynamique à Besançon et que les vestiaires ne soient pas à la hauteur. C'est aussi un problème de fierté pour les équipes qui reçoivent. On se rend compte d'ailleurs que lorsque des travaux sont faits dans les vestiaires, c'est globalement très très bien respecté car les joueurs savent que c'est pour eux. Donc on le verra dans le budget, des sommes très importantes seront mises en place en 2005 pour la réfection des vestiaires. 2005 a été aussi une année décisive pour continuer de réfléchir avec la CAGB sur notre politique de déplacement bien sûr, et à travailler pour conduire la réfection sur l'aménagement de l'axe Viotte-Auxon dans la perspective du TGV à Besançon. Là c'est aussi la CAGB qui pilotera l'opération pour les déplacements mais nous travaillons ensemble ; j'ai de bons rapports avec le vice-président délégué au transport à la CAGB et même d'ailleurs avec le président de la commission notre ami BAVEREL, le maire d'Ecole Valentin.

Je dois tout de même dire que j'ai un certain nombre d'inquiétudes par rapport à tout cela car il y a des gels des crédits de l'Etat qui retardent sine die la réalisation d'un certain nombre de programmes, entre autres des programmes universitaires du contrat de plan. C'est des crédits qui sont systématiquement décalés chaque année depuis deux ans et à ce rythme les échéances initiales du contrat de plan ne seront pas tenues, notamment pour le restaurant universitaire de la Bouloie et de l'UFR Médecine, et un projet auquel nous tenons, Sébastien en parle souvent, la réalisation des travaux sur la cité Canot va se faire uniquement grâce à la volonté de la Région et de la Ville de Besançon. Je voudrais dire que fin 2007, ce seront sans doute environ 60 % seulement des crédits prévus qui seront

consommés. Un autre sujet d'inquiétude, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler lors d'une conférence de presse que j'ai faite à la CAGB, c'est les retards considérables sur le volet routier du contrat de plan qui pénalisent le développement de l'agglomération mais aussi celui de la Ville de Besançon et la mise en place de notre politique de déplacement au sein de l'agglomération, c'est le cas notamment de la voie des Mercureaux. On a fait les calculs, c'est à 5 % près mais on peut penser qu'à la fin du contrat de plan, fin 2007, on aura honoré seulement 35 % des crédits, ce qui est quand même peu. J'ai demandé qu'on revérifie les chiffres mais on me les a malheureusement confirmés. Aussi je le dis très clairement, si l'Etat ne devait pas honorer ses engagements sur ces deux volets ou si les retards devaient se cumuler, nos efforts seraient vains pour asseoir et renforcer l'activité de la Ville. Alors je crois que l'Université et l'accessibilité ne peuvent plus être longtemps laissées pour compte, je le dirai clairement au Préfet, il n'en est pas responsable mais c'est lui le représentant de l'Etat ici donc je le lui dirai, accompagné de mon ami Raymond FORNI, Président du Conseil Régional et mon autre ami Claude JEANNEROT, Président du Conseil Général car je crois savoir qu'ils ont exactement les mêmes inquiétudes, et en matière routière et de TGV, ils ont encore peut-être plus d'inquiétudes que moi. Donc nous dirons ensemble quelles sont nos craintes.

J'ai enfin un autre facteur d'inquiétude très important, c'est le Plan de Prévention des Risques d'Inondations qui va être très complexe à mettre en place. Je dis solennellement que ce n'est pas la Ville de Besançon qui pourra, ni même la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon car cela concerne aussi les communes de Deluz, Roche, Novillars, Montfaucon, La Malate, Avanne, Aveney, Thoraise... l'ensemble de la vallée du Doubs, qui vont pouvoir payer seules le coût un peu pharaonique de ces travaux de mise aux normes car on ne peut pas payer tout seul le prix de l'inconséquence des politiques précédentes tout le long de la vallée du Doubs. Ce n'est pas parce que c'est à Besançon que les ponts risquent d'empêcher l'eau de passer qu'il faut que ce soit les Bisontins qui paient car l'eau ne vient pas des collines spécifiquement de Montfaucon ou des collines au-dessus de Velotte, de Chaudanne, ça vient de beaucoup plus loin. Donc je vais rencontrer prochainement le Préfet pour le lui dire et je suis prêt à rentrer en résistance par rapport à ça parce que nous ne pourrions pas payer tout seul, ce n'est pas possible, on n'en aurait d'ailleurs pas les moyens, et on ne peut pas accepter non plus que Besançon et l'ensemble de la vallée du Doubs, de Deluz à Montferrand et à Thoraise, restent gelés. Alors, qu'il faille prendre des précautions, c'est une nécessité, d'autant plus que je suis, comme on dit dans le domaine juridique «sachant» et que «sachant» il faut prendre les dispositions pour, mais ce que je sais aussi c'est qu'on ne peut pas payer tout seul et ça j'en suis bien sûr, donc c'est une inquiétude très très forte par rapport à nos projets, essentiellement celui des Prés de Vaux qui prend l'eau, c'est le cas de le dire et qu'on va devoir remodeler totalement. Il y avait déjà des difficultés avec l'absence de propriété des locaux qui ne vous appartiennent pas mais avec le PPRI, ça va être quelque chose de très complexe.

Ces politiques mal contrôlées, entre autres l'excès de bitumage, de déforestation, font que l'on retrouve l'eau dans la rivière et cela arrive en quelques heures à Besançon.

Ça nous amène au troisième axe de notre action qui est le développement durable. Vous savez que je suis personnellement en charge de ce dossier avec mon ami Benoît CYPRIANI et que l'un et l'autre nous ne ménages pas nos efforts pour que Besançon soit une ville exemplaire dans ce domaine. Juste quelques exemples entre autres en faveur des énergies renouvelables : il y a eu le photovoltaïque bien sûr l'année dernière, on a inauguré avec Eric ALAUZET, mais maintenant il y a le grand chantier de la chaufferie bois. Nous allons construire, vous le savez, à Planoise, une des plus grosses chaufferies de France -le chantier démarre mardi me dit Eric qui suit ce dossier- pour un réseau à eau surchauffée -c'est le terme technique- mais on voit bien ce que ça veut dire, on doit la mettre sous pression pour la faire monter en température, avec une production possible de 36 000 kwh par an. Donc c'est un dossier qui est triplement important parce que d'une part il va déconnecter la facture de chauffage des Planoisiens mais aussi de l'Hôpital qui je vous le rappelle est chauffé par cela mais aussi de toute la zone des Hauts du Chazal. On va déconnecter ça des envolées des prix du gaz et du pétrole. C'est bon aussi pour le développement de l'emploi local puisqu'on aimerait bien que les plaquettes de bois ne viennent pas trop des pays de l'Est mais qu'on puisse utiliser le bois de nos régions et des réflexions sont menées par la Région sur ce point, et aussi surtout parce que cet investissement va contribuer significativement à faire diminuer la pollution de notre environnement. Donc c'est vraiment quelque chose de très important. Nous allons poursuivre aussi nos efforts sur les modes de déplacements doux pour préserver, mettre encore

plus en valeur notre environnement, tout ça dans le cadre de l'Agenda 21. Je vous rappelle que depuis le début du mandat, c'est près de 5 km de bandes ou de pistes cyclables qui sont réalisées chaque année. Nous allons poursuivre cela en 2005 le long de la voie de contournement et au centre-ville même si ce n'est pas facile. On voit ça régulièrement avec Corinne TISSIER mais on y arrive malgré ces difficultés et on va entre autres avec Jean-Claude ROY amplifier nos réflexions au niveau du PDE, du Plan de Déplacements des Entreprises car là aussi il y a des enjeux tout à fait importants et c'est un travail que nous conduisons également avec l'agglomération. Je parle souvent de l'agglomération ce soir, c'est à la fois volontaire et normal car cela me permet de bien insister sur le fait que désormais nos politiques et nos actions sont liées et que lorsque nous mettons en place ici une action, il faut aussi que cette action soit relayée au niveau de l'agglomération et vice-versa. C'est assez facile dans le contexte actuel puisqu'on a quand même des liens étroits mais il est important que je le rappelle.

Tout cela bien sûr est un travail d'équipe, le budget que nous vous présenterons est le résultat d'une équipe, ces orientations budgétaires c'est aussi le résultat d'une équipe, ce n'est pas le Maire qui travaille seul, c'est l'ensemble des Adjointes qui travaillent et les services que je veux féliciter -au passage je dois excuser le Directeur Général des Services qui pour la première fois est absent en conseil municipal mais qui me représente à Paris pour des réunions importantes- le pôle finances et programmation qui, autour de Jean-Claude CHEVAILLER, de Baudouin RUYSSSEN et de Jean-Jacques LE DOUSSAL et le service ont conduit un travail qui est remarquable pour aboutir à un document clair facilitant la compréhension. Je veux remercier aussi les adjointes qui siègent au sein du groupe PPI, tous les adjointes qui ont beaucoup travaillé pour produire. Nous avons arbitré collectivement et ce n'est pas facile et je dois dire aussi que c'est un motif de satisfaction, que ça va de mieux en mieux parce que je crois que l'ensemble des élus ont bien compris qu'on avait sa délégation qu'on devait défendre mais qu'il y avait surtout des orientations budgétaires et un budget qui devaient être débattus collectivement. Il y a eu beaucoup d'implication et beaucoup d'inventivité et un sens des responsabilités que je me plais à souligner qui permettent d'ailleurs à la Ville de Besançon d'être aujourd'hui dans une situation financière très vertueuse, c'est-à-dire à la fois riche de projets et avec des finances saines. Et donc, chers collègues et amis, à travers vous, c'est l'ensemble des services et des agents de la ville que je voulais remercier parce que si nous parvenons à ces résultats, c'est grâce à cette action collective.

Pour les actions je ne vais pas aller plus loin puisqu'on le verra dans le cadre du budget qui sera, je le rappelle, tourné vraiment vers la cohésion sociale mais qui sera offensif et rigoureux à la fois. Jean-Claude CHEVAILLER va vous présenter dans quelques minutes notre situation financière. Je tiens à redire cependant que cette situation financière est bonne et saine parce que nous avons su produire au cours des trois dernières années des efforts de gestion considérables malgré l'apparition de services nouveaux, malgré les transferts de compétences -j'ai là la liste quasiment au centime près que je tiens à votre disposition- des services nouveaux et malgré des coûts de fonctionnement qui ont normalement augmenté puisqu'on livre de nouveaux équipements à la population, par exemple le Musée du Temps, les maisons de quartiers, tout cela coûte. Et malgré tout cela nous sommes en mesure de vous présenter le mois prochain un budget où d'une part le recours à l'emprunt sera maintenu à son niveau de l'année dernière, à périmètre constant, environ 18 millions d'euros, et pour lequel je souhaite aussi que nous fassions mieux que l'engagement que j'ai pris devant les Bisontins pour ce qui concerne l'impôt. Vous vous rappelez cet engagement écrit du Maire mais surtout de l'ensemble de l'équipe municipale candidate à cette période, c'est-à-dire une évolution des taux égale à celle de l'inflation. En 2005 cette évolution du taux pourrait être plus faible que l'inflation, on y réfléchit actuellement, les chiffres ne sont pas définitifs donc je ne peux pas vous dire exactement où nous irons mais elle sera plus faible et je ferai en sorte qu'elle soit le plus bas possible car j'ai bien conscience des difficultés des Bisontins et des Bisontines.

Je me félicite aussi que désormais Besançon apparaisse parmi les villes vertueuses pour ce qui concerne le coût des services municipaux parce qu'il y a des études qui montrent en effet que lorsque l'on ajoute les taxes sur les ménages, soit la taxe d'habitation, le prix du m³ d'eau et la redevance d'assainissement par m³ pour lesquelles c'est vrai, on est assez au-dessus dans la liste, et le prix des services, parce que nous avons des services publics bien gérés, on se situe largement dans la moitié des villes les moins chères de France et je précise que ce type d'analyse est à mon avis beaucoup plus pertinent que celui qui se limite uniquement aux comparaisons des taxes ménages sans tenir compte du

prix des services. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je tenais à le répéter. Malgré cela, il faut rester très vigilant et très prudent pour l'avenir parce qu'il y a un débat qui s'ouvre au niveau national sur la réforme des finances locales qui me laisse un petit peu circonspect pour ne rien vous cacher car il y a quand même une énorme contradiction à faire adopter d'une part l'autonomie financière des collectivités locales et à indiquer d'autre part l'intention de supprimer des recettes comme par exemple le foncier bâti ou à refonder intégralement la TP sans autre indication. Alors nous sommes vigilants, l'Association des Maires des Grandes Villes de France est vigilante mais il y a des inquiétudes qui j'espère de tout cœur ne sont pas fondées mais je dis quand même, restons vigilants car c'est un peu comme si on coupait ses ailes à un oiseau qui s'envole, il se plantera le bec dans le sol et si on nous coupe nos recettes, l'oiseau se plante, ce n'est pas bon. Donc ce débat va être conduit avec les associations d'élus et avec l'AMGVF et j'y prendrai donc toute ma part.

C'est donc un budget, vous le verrez, qui sera offensif mais rigoureux et qui montre des réalisations nombreuses, des objectifs tenus pour l'essentiel, avec une maîtrise financière totale mais nous aurons l'occasion d'en reparler en février prochain. Je cède maintenant la parole à Jean-Claude CHEVAILLER qui va revenir, lui, sur la mise en œuvre du PPI et les résultats budgétaires et financiers qu'on a obtenus depuis trois ans.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Chers Collègues, je vais rentrer un peu plus dans les détails techniques, dans les détails chiffrés en faisant une synthèse du rapport qui vous a été adressé. Je vais vous présenter les principales données de l'actualisation du PPI, de la prospective budgétaire révisée avec ces graphiques que maintenant on a pris l'habitude de voir et enfin nous parlerons des orientations budgétaires 2005. Sur ce dernier point, comme l'a dit le Maire, il ne s'agit que d'orientations puisque le budget sera établi et on le votera le 24 février prochain.

En ce qui concerne la révision, il faut déjà dire une chose : le PPI a été présenté pour la première fois ici en décembre 2002, il s'agit donc de la deuxième révision pour la troisième année de fonctionnement. Après trois ans, c'est l'occasion de dresser un premier bilan des réalisations et de la situation financière de la Ville. On y reviendra dans un mois mais on peut déjà donner quelques éléments. Comme le Maire l'a dit, le PPI c'est d'abord un programme politique, un programme de la majorité et je vais rappeler les éléments sur lesquels ce PPI s'appuie : une montée en charge progressive de l'investissement sans dégradation des capacités d'emprunt, une maîtrise des charges de fonctionnement et une évolution des taux de fiscalité, comme on l'a dit, plafonnée à l'inflation. Alors pourquoi insiste-t-on sur la variable investissement ? Parce qu'il en va du développement de la ville et que c'est comme dans une entreprise, c'est l'investissement qui permet de la faire progresser. L'investissement c'est aussi plus d'activités pour les entreprises en général et notamment celles de la région et de la ville. Mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que des investissements d'attractivité ou sur l'accessibilité ; un tiers de ces investissements concerne comme on l'a dit, des investissements de proximité, c'est-à-dire comme aime à dire le Maire, le grand programme de petits travaux auquel les citoyens sont attachés. Il faut préciser une chose, c'est que les actions qui sont menées et qui sont imputées en section de fonctionnement, si on enlève les dépenses en personnel, c'est-à-dire les subventions de fonctionnement qui sont versées et les crédits qui sont consacrés au fonctionnement des services, cela représente une masse qui est double de celle des investissements. Les investissements, c'est une masse mais il faut la relativiser.

Cela étant, quel bilan tirer après trois ans ? Il y a deux constats, le premier c'est qu'on a tenu nos engagements de faire progresser les projets inscrits au PPI tout en respectant le cadre budgétaire fixé. Vous avez les chiffres dans le rapport, je vais m'attacher à un chiffre, celui qu'on s'était fixé d'une moyenne annuelle d'investissement direct et indirect de 38 millions d'euros sur le seul budget principal. Vous voyez qu'on a dépassé ces 38 millions en 2002 : 38,1 millions, en 2003 : 38,6 millions et l'estimation qui est provisoire sur le budget 2004 c'est un peu au-dessus de 41 millions. La moyenne sur les trois années est nettement au-dessus des 38 millions que nous nous étions fixés et il est intéressant de voir qu'il y a une progression régulière, conforme à ce qui était dans le PPI, à savoir une montée des investissements puis ensuite une décroissance dans la deuxième partie du mandat, c'est-à-dire une courbe, un profil des investissements en cloche. Si on ajoute les budgets annexes Eau, Assainissement, Déchets, c'est 55 millions d'euros d'investissement par an que nous avons réalisés entre 2002 et 2004, 2004 étant une année estimée, je le rappelle mais on sera à 55 millions d'euros d'investissement par an.

Nous dépasserons donc les estimations de 2002 sur cinq ans au titre du budget principal et nous ferons au minimum, c'est le chiffre que nous nous étions fixé, 295 millions d'euros entre 2002 et 2007, ce qui n'est pas quand même une mince affaire, en additionnant le budget principal et le budget annexe. Cela montre une chose, c'est que ce programme sur lequel nous nous sommes engagés en décembre 2002 n'était pas un effet d'annonce, c'était vraiment un engagement et cet engagement nous sommes en train de le réaliser. A mi-parcours on est exactement dans les «clous». Si vous avez lu le rapport, vous avez pu constater que toutes les actions qui ont été inscrites en 2002 avancent, malgré parfois des contraintes techniques, des imprévus. Il y a des réajustements mais elles sont toutes encore dans le tableau. Vous trouverez leur état à ce jour et vous voyez donc que c'est en toute transparence. La majorité municipale n'est pas la seule à le dire, la Ville bouge et se transforme.

Deuxième constat : les résultats budgétaires sont positifs ; comme l'a dit le Maire, la situation financière de la Ville est bonne mais je vais le préciser. L'objectif qu'on s'était fixé en terme d'épargne en 2002 c'était de maintenir l'épargne brute aux environs de 20 millions si vous vous souvenez bien. Vous pouvez constater que ces chiffres sont largement atteints puisque si on prend l'épargne brute, elle a été de 25 millions d'euros en 2002, 27 en 2003 et l'estimation pour 2004 c'est 30 millions d'euros. Donc on n'a pas maintenu l'épargne, on l'a augmentée, ce qui montre le caractère sain de la gestion qui a été adoptée. Bien sûr cela a été obtenu par des efforts constants de recherche d'économies, de redéploiement de moyens et les services ont fait des efforts considérables. Ils doivent en être remerciés à nouveau car c'est ces efforts qui permettent d'avoir ces résultats-là et qui vont nous permettre d'améliorer encore le PPI et d'y ajouter des opérations. Ce sont des chiffres qui sont indiscutables qui ne doivent rien au hasard, ce n'est pas des extrapolations de notre part, ce sont les chiffres tels qu'ils ressortent du compte administratif. Vous savez que l'emprunt c'est notre variable d'ajustement. La gestion quotidienne et très pointue de la dette nous permet à la fois d'en réduire le coût. C'est vrai que nous sommes dans une période où les taux d'intérêts sont faibles et on en profite au maximum en substituant autant que faire se peut des emprunts à faible taux à des emprunts à taux plus grands mais en maintenant cette moitié-moitié entre les taux révisables et les taux non révisables pour ne pas prendre de risques extrêmes. Cela nous permet d'autre part de modérer l'appel à des emprunts nouveaux. Par exemple, en 2004, on n'a pas appelé tous les emprunts indiqués dans le budget prévisionnel. Ça veut dire que pour les années qui viennent il y a des marges de manœuvre mais comme l'a dit Jean-Louis FOUSSERET, il faut rester prudent parce qu'il y a toujours des points d'interrogation sur les subventions d'Etat, il peut y avoir une augmentation des taux, on ne sait pas comment la situation internationale peut varier, donc il faut être vigilant. Donc a priori le principe d'une gestion non pas frileuse mais rigoureuse et prudente, sera conservé.

On en arrive maintenant à la révision du PPI, c'est-à-dire que la prise en compte des données du budget prévisionnel puis du compte administratif estimé nous a permis de recadrer la prospective budgétaire. D'autre part, des projets ont été réalisés. On va en citer certains : la maison de quartier de Velotte, le Centre Technique Municipal, le pendule de Foucault, le groupe scolaire de Saint-Claude par exemple, ce qui permet, avec la bonne situation que l'on a, d'intégrer de nouveaux projets dans le PPI. Je ne les citerai pas, vous les avez sous les yeux, on pourrait y ajouter par exemple les espaces publics dans le quartier Léo Lagrange, autour du stade et du palais des sports. Vous voyez qu'il s'agit de projets tout à fait significatifs. Leur coût estimatif et les plannings qui sont prévisionnels, figurent dans le récapitulatif que vous trouvez dans le document. Dans le même temps, parce que ça se mène de façon parallèle, l'actualisation de la prospective budgétaire 2003 et 2004 confirme les hypothèses que l'on avait revues l'année dernière, c'est-à-dire une évolution rigoureuse des charges de fonctionnement à périmètre constant, plus précisément des dépenses de personnel permanent n'évoluant pas plus de 2,5 % par an, une évolution des subventions de fonctionnement à un niveau tendant vers l'inflation et une progression des charges de gestion courante, et c'est là que l'effort le plus fort a été réalisé, comprise entre 0 et l'inflation.

Dans un deuxième temps on a tenu notre engagement d'une évolution annuelle des taux de fiscalité au plus égale à l'inflation constatée et troisième point, un volume de dépenses d'investissement compatible avec un maintien en tendance de l'épargne brute et une capacité de désendettement inférieure à 7 ans. Actuellement on doit être en dessous de 6, ça doit être 5,95...

M. LE MAIRE : Actuellement on est effectivement en dessous de 6. Je répète que le chapitre évolution annuelle des taux de fiscalité plafonnée à l'inflation, c'est ce qu'on avait prévu. Pour moi l'objectif c'est de faire, je le dis, le moins possible. On n'a pas vocation à thésauriser, à imposer pour imposer et faire des cagnottes et si on peut diminuer, on diminuera. Pour l'instant il faut attendre, on sait qu'on sera en dessous de l'inflation, on ira le plus bas possible, on a aucun intérêt quel qu'il soit d'ailleurs à prélever de l'impôt si on peut faire différemment, j'insiste bien là-dessus.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Suivent quatre graphiques qui résultent de la prospective budgétaire mais c'est la prospective budgétaire telle qu'elle résulte de la méthode KLOPFER. Vous vous souvenez, on voit ça depuis 2002 et ça ne correspond pas exactement à la norme M14 qui est utilisée dans la comptabilité publique des collectivités territoriales. Sur le premier graphique, vous avez une évolution des investissements et des emprunts mais il s'agit d'une hypothèse haute, c'est-à-dire que c'est une simple actualisation de l'hypothèse haute que l'on avait retenue l'année dernière en prenant en considération les résultats 2004. Le deuxième graphique concerne l'évolution de l'épargne brute telle qu'elle résulte de la méthode KLOPFER. Le troisième graphique montre l'évolution de la capacité de désendettement. Je vous rappelle que le ratio c'est la dette divisée par l'épargne brute, et là ce ratio ne dépasserait pas les 7 ans. On a un maximum de 6,94 en 2003, c'est le nombre d'années qu'il faudrait si l'on consacrait toute l'épargne brute au remboursement de la dette.

M. LE MAIRE : Et c'est très vertueux.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Le quatrième graphique montre l'impact sur 2005-2009 de l'hypothèse basse de mobilisation d'emprunts en 2004 puisqu'on a mobilisé moins que ce qui était prévu. Les résultats définitifs du compte administratif 2004 ne seront connus que fin janvier et on devrait être plus proche de cette hypothèse-là, une hypothèse basse plutôt que l'hypothèse haute, ce qui est un bon point, évidemment. Avec une progression limitée des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1,5 % et une hausse plus forte des recettes, entre + 3 et + 4 %, des dépenses de personnel à nouveau contenues, une évolution des dépenses courantes des services, à périmètre constant, inférieure au taux d'inflation, je vous rappelle que c'est 2 % cette année –c'est un chiffre provisoire- un investissement réalisé en hausse, encore + 15 % avec un taux de réalisation proche de 65 %, on pourrait dire 65 % ce n'est pas 100 %, mais la Ville n'a jamais investi autant parce qu'on a une très forte augmentation des projets et des emprunts mobilisés proches de 15,5 en 2004.

Quelques mots sur la préparation du budget 2005, d'abord le contexte : deux éléments entrent en compte : la loi de finances, la réforme de la DGF et le changement de périmètre. Je pense que vous avez tous compris les deux pages sur la réforme de la loi de finances, il faut être juriste pour comprendre mais il y en a au moins deux qui ont compris...

M. LE MAIRE : Je pense qu'on peut comprendre même sans être juriste...

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ... c'est Jean-Louis FOUSSERET et Jean ROSSELOT. C'est quand même très compliqué et il y a beaucoup de points d'interrogation. Ce que je veux dire, c'est qu'à l'heure actuelle on ne sait pas encore ce que sera par exemple la dotation de solidarité urbaine.

M. LE MAIRE : Monsieur LAMBERT, gardez l'essentiel de vos propos pour le moment où vous me demanderez la parole. On va laisser terminer M. CHEVAILLER.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Un des postes les plus importants de nos recettes est, comme vous le savez, la DGF et il y a un gros point d'interrogation quant à cette dotation, je n'en dirai pas plus.

Deuxième élément : le changement de périmètre. Je parle de périmètre significatif, vous avez vu qu'il y a 4 postes d'informaticien du CCAS qui vont passer à la Mairie, c'est relativement à la marge par rapport au budget mais ce qui sera significatif cette année, ce sera la création d'un budget annexe chauffage urbain sur lequel on sera amené à se prononcer. On profite du fait que la DSP se termine en 2006.

Quelles sont les premières orientations ? Pour conclure, vous allez dire que je me répète un peu, c'est un budget de fonctionnement rigoureux, c'est-à-dire qu'il ne faut pas relâcher la vigilance, comme l'a dit le Maire tout à l'heure, avec encore si possible une progression de l'épargne brute. Des efforts de gestion seront à maintenir pour modérer la hausse des taux de fiscalité. L'analyse politique qui est faite c'est que les ménages sont en grande difficulté, on en a parlé, le contexte ne leur est pas favorable, donc ce serait bien que la bonne gestion municipale leur profite un peu. Et quand je dis un peu, c'est un doux euphémisme...

M. LE MAIRE : Nous travaillons à cela.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ...nous travaillons à cela. Des dépenses d'équipement conformes au PPI et stables à périmètre constant et un emprunt de l'ordre de 18 millions d'euros sur le budget principal. Quelques mots pour terminer sur les budgets annexes, vous avez les chiffres, le budget Eau, de l'ordre de 12,9 M€ HT et 12,5 M€ pour l'assainissement, sans augmentation du prix de l'eau cette année encore et de l'assainissement, c'est-à-dire la taxe et la redevance d'assainissement, ce sera 2,29 €.

M. LE MAIRE : Vous allez peut-être dire que je me répète et Christophe LIME le dira mieux que moi car il connaît beaucoup mieux le sujet mais on peut être légitimement fier des tarifs et de l'action qui est faite au niveau de l'eau et de l'assainissement en matière de coût, en matière de réseaux. Vous le verrez lorsque nous inaugurerons l'usine de Port Douvot, sans doute une des plus modernes d'Europe, et malgré ça on a un coût qui défie toute concurrence.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : S'agissant du budget Déchets, vous savez qu'il y aura une répercussion. Nous avons donc voté l'impact de 70 % du coût des déchetteries du SYBERT, c'est ce qu'on a voté à la CAGB, mais là aussi au niveau du budget Déchets, des efforts considérables ont été menés dans la rationalisation j'allais dire de la gestion et s'il n'y avait pas eu cette charge supplémentaire, on aurait dû avoir un budget en diminution, ce qui veut dire que l'impact de ce transfert de 70 % du coût des déchetteries sera largement amorti par la bonne gestion réalisée au sein de ce budget annexe. Enfin, comme je l'ai dit, il y aura un budget annexe Chauffage Urbain, peut-être qu'Eric nous en parlera et nous aurons à gérer notamment la nouvelle chaufferie bois.

En conclusion je dirais que les trois premières années du mandat nous confortent dans l'idée du PPI qui est une opération tout à fait nécessaire pour savoir où on va. C'est un guide, on est dans les clous et tout en restant vigilant, nous devons poursuivre cette politique-là jusqu'à la fin du mandat et après si les électeurs le veulent et réaliser encore davantage d'investissements.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai juste un petit mot à dire en attendant que M. ROSSELOT ait retrouvé ses notes. J'ai bien compris de toute façon et vous l'avez dit, vous n'êtes pas modeste, donc vous n'êtes pas forcément prêt à entendre les critiques...

M. LE MAIRE : Ah si !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Si, un peu ?

M. LE MAIRE : Tout à fait, bien sûr que si ! Je suis moi très modeste mais pour la ville, je ne le suis pas.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Au moins un ou deux commentaires, notamment au niveau des crèches. Je n'ai pas l'impression d'avoir entendu que tout le monde était si satisfait que cela, il y a peut-être encore à faire. Vous avez dit aussi qu'il y avait des projets qui n'avaient pas beaucoup avancé et Pasteur en est un exemple flagrant, depuis 1999 on en parle...

M. LE MAIRE : Vous le déplorez ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Pas vraiment et je crois que je n'avais pas tort partout. Les Mercureaux vous les avez cités... Il y a une petite phrase et c'est pour ça que mon intervention est plus

constructive que négative, sur les changements de périmètre. Jean-Claude, tu expliquais il y a quelques minutes qu'il n'y aurait pas de transferts significatifs à la CAGB et j'ai eu l'impression au CCAS qu'on travaillait au contraire sur le transfert d'un certain nombre de pôles avec la CAGB. On a déjà dix communes, si j'ai bien noté, qui ont adhéré à Proxim'Social et on parle bien d'envisager un CCAS...

M. LE MAIRE : Oh non...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est plus loin que ça ? Ça ne sera pas...

M. LE MAIRE : Ma Chère Catherine, ce n'est pas pour tout de suite...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Parce qu'on a déjà un projet, c'est pour ça que je pensais...

M. LE MAIRE : Vous êtes mieux informée que le Maire, alors, s'il y a déjà un projet !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'était sur les rails.

M. LE MAIRE : Ah bon !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : On a quand même déjà des communes qui adhèrent à Proxim'Social...

M. LE MAIRE : Oui, mais ça c'est autre chose.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il y a déjà des communes qui parlent de la charte handicap...

M. LE MAIRE : Oui mais ce n'est pas un transfert.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Donc ça bouge.

M. LE MAIRE : Le transfert, c'est quand le personnel de la Ville ou du CCAS va à la CAGB, le Centre Intercommunal d'Action Sociale il faudra certainement y venir mais ça va être compliqué.

Mme Nicole WEINMAN : J'ai cru comprendre que Jean, éminent juriste, qui a sûrement bien mieux compris que quiconque ici les éléments de ce budget...

M. LE MAIRE : Allez-y Nicole, ne faites pas preuve de trop de modestie.

Mme Nicole WEINMAN : Quelques bémols Monsieur le Maire quand même, dans cet océan de compliments que vous vous faites. Plus de commentaires parce que finalement le débat, on peut appeler ça un débat, vous faites état, dont acte, devant ce conseil de vos choix, vous les affichez d'ailleurs de façon très transparente, je vous en donne acte, vous affichez donc et vos choix et vos méthodes et votre échéancier à travers le Plan Pluriannuel d'Investissements. Il y a quand même quelques petites modifications, vous les citez au départ et je vais raisonner si vous le voulez bien, sur votre propos. Vous avez mis en avant votre satisfaction d'enfin pouvoir refaire les vestiaires, je veux bien, mais le stade Léo Lagrange et notamment la section athlétisme de Léo Lagrange le réclamait depuis des années, donc je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment un progrès que de combler son retard mais enfin... Vous mettiez aussi à votre crédit le fait d'avoir simplifié les choses en mettant la crèche de Saint-Claude dans le groupe scolaire. Je me demande si dans le financement de la crèche, on a simplement fait état de la compensation on va dire, de bâtiments que l'on a cédés au Crédit Mutuel à sa demande d'ailleurs et en accord avec eux. C'est vrai que c'est plus pratique d'avoir la crèche dans la rue, mais ce n'est pas une nouveauté, elle existait déjà, ce n'est pas une création de crèche à Saint-Claude. Idem pour la cité Canot. C'est vrai qu'à cause de l'Etat, vilain élève, mauvais élève, on ne pourra peut-être pas faire, en temps et en heures, ce qu'on avait choisi de faire. Mais si ma mémoire est bonne, au moment de l'UFR Médecine et Pharmacie, quand on l'a créée, je ne pense pas qu'à l'époque le Gouvernement était de droite, eh bien il y avait déjà les mêmes problèmes qui ont été réglés par les mêmes solutions, c'est-à-dire que la Ville comme la Région ont mis un peu plus la main à la poche. Donc je ne pense pas qu'on puisse accuser la

politique nationale d'avoir eu une incidence sur les retards et vous l'avez souligné vous-même, malheureusement c'est vrai aussi dans ce domaine-là et c'est vrai aussi dans le domaine des infrastructures, notre région est souvent pénalisée par des délais ahurissants dans les engagements de l'Etat. On verra si ces délais seront compensés dans l'aménagement des voies routières notamment puisqu'on va en parler tout à l'heure, du boulevard, mais bon...

Autre nouveauté qui n'en était pas une mais qui arrive maintenant à sa concrétisation on va dire à moyen terme, c'est la chaufferie bois sur Planoise. Bien sûr tout le monde se réjouit des économies d'énergie et notamment du meilleur traitement des énergies renouvelables. J'espère simplement, puisqu'elle sera super puissante et qu'elle permettra d'augmenter la capacité de chauffage de l'eau, que les Planoisiens pourront le lire directement sur leurs charges parce que jusqu'à maintenant, malheureusement, les charges des appartements de Planoise où il y a quand même beaucoup de logement social, vous m'en donnerez acte, sont quand même très élevées par rapport à la moyenne de la ville. Donc je vous demande ici de tenir compte de cette génération de revenus supplémentaires à travers cette chaufferie parce que j'ai bien entendu qu'elle nous permettrait quand même de gagner un petit peu de sous auprès d'EDF, d'en tenir compte sur les factures.

M. LE MAIRE : C'est dans un budget annexe, ça ne peut pas être transféré sur le budget de la ville. Mais notre objectif c'est que ça coûte moins cher aux usagers bien sûr.

Mme Nicole WEINMAN : C'était bien d'en faire acte.

M. LE MAIRE : Tout à fait !

Mme Nicole WEINMAN : Vous soulignez, et j'ai eu beaucoup d'intérêt à vous entendre, le souci de Besançon, dans la solidarité, dans l'économie, le succès de la zone franche. J'ai regretté quant à moi que vous n'insistiez pas plus sur l'économie solidaire parce qu'il y a un gros travail qui est fait d'aide à la création d'entreprises à travers les zones franches, les ZRU. D'accord, il y a aussi le gros travail qui est fait dans l'incitation à la création d'entreprises à travers les pépinières et le volet qui est peut-être un peu mal perçu mais qui est très important de l'accompagnement à projets des gens qui échappent à tous les circuits et c'est ce que fait l'économie solidaire. Je pense que c'est un volet qui n'est pas encore assez fortement décliné à la Ville de Besançon, c'est mon sentiment.

Enfin, puisque c'est vrai que nous sommes tous, apparemment autour de cette table, fort satisfaits de la gestion de la ville, j'ai été quand même interpellée au mois de décembre par un article des Echos - Collectivités Locales qui donnait une note aux finances, à la gestion des grandes villes de plus de 100 000 habitants dont Besançon et sur une moyenne absolue générale à 10, il n'y a que 14 villes qui sont classées et Besançon n'a pas la moyenne puisqu'on est à 9,41. Je vous donne acte que les commentaires, les analyses, les études, les comparatifs sont ce qu'ils sont mais en général ils sont faits avec des renseignements qu'on fournit nous. Donc sont-ce les renseignements qui sont mauvais ou l'exploitation qui en est faite ? Je laisse ça à votre appréciation.

M. LE MAIRE : Je répondrai globalement. Simplement sur le dernier point Madame WEINMAN, le sérieux scientifique de ce travail est discutable parce que c'est une société privée qui l'a réalisé, cette même société privée offrant ses services pour nous permettre d'avoir une vision globale. Elle nous a écrit d'ailleurs pour nous proposer ses services et nous avons répondu par la négative. On n'est pas très très bien classé mais j'ai toute une note que je vous donnerai par rapport à ça, les indicateurs utilisés ne tiennent pas compte des données structurelles, on ne tient pas compte par exemple des services rendus et des transferts de compétences, on ne tient pas compte des charges assurées en régie, c'est très très contestable... et ce qui m'étonne par rapport à ça c'est que Les Echos se soient permis de faire réaliser ce travail par une société comme ça. Vous avez raison sur un certain nombre de choses, entre autres qu'on est toujours content quand on a des bons résultats et moins contents quand ils sont plus mauvais. Pour moi, ce qu'il faudrait qu'il y ait c'est une agence de notations indépendante et un peu nationale parce que vous comprenez, là ce sont des gens qui viennent vous proposer leurs services et après ils vous notent. Je n'oserais pas dire qu'on est mieux noté si on a recours à eux mais enfin... c'est très discutable. Je vous répondrai sur le reste après, de façon globale. Mon Cher Jean ROSSELOT, vous avez retrouvé vos notes ?

M. Jean ROSSELOT : Mon Cher Jean-Louis, oui.

M. LE MAIRE : Est-ce que ça va durer toute la soirée ?

M. Jean ROSSELOT : Non, je ne pense pas mais enfin... ce n'est pas grave. Après Catherine et Nicole qui ont bien ouvert le débat et ne t'inquiète pas Nicole, je ne suis pas ici un éminent je ne sais pas quoi, je suis simplement un élu comme toi et je suis content que tu aies un petit peu ouvert la voie avec des arguments et des articles de presse d'ailleurs pertinents.

Mes Chers Collègues, Monsieur le Maire, petite introduction générale sur les orientations budgétaires : c'est un débat sur l'articulation entre l'avenir et l'histoire budgétaire de la collectivité, en rapport d'une part avec les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année qui vient, pour l'année 2005, mais aussi en rapport avec les ambitions de la Ville, ce qu'on appelle en général son projet de développement et de rayonnement. Si vous le permettez, mon intervention se fera donc et en conséquence en deux points, elle portera sur la partie de votre rapport qui concerne les orientations budgétaires et financières stricto sensu, c'est-à-dire les bases sur les orientations d'une tranche budgétaire annuelle, celle pour 2005, vue dans une perspective financière à long terme et sur les orientations pour le développement et le rayonnement de la ville, à long et même très long terme.

Premier point : sur les orientations budgétaires et financières au sens strict, ce dont vous avez en particulier, mon cher collègue Jean-Claude, parlé jusqu'à maintenant, j'ai quatre séries d'observations à faire sur ce volet-là de votre rapport qui concerne d'abord le programme pluriannuel d'investissements, ensuite le scénario des investissements, la courbe que vous dites être en cloche, la courbe de réalisation des investissements, sur les charges de fonctionnement et sur la pression fiscale dont vous nous dites qu'elles sont au plus bas.

Alors sur le PPI d'abord, nous avons souhaité cette programmation, moi-même je n'y avais pas été avec le dos de la cuillère dès 2001 en stigmatisant ce côté archaïque de la gestion que nous avons trouvé qui ne comportait pas de programmation pluriannuelle. C'est fait, depuis 2002 nous avons cette programmation pluriannuelle d'investissements et les avantages en sont tout à fait évidents parce que dans des grandes collectivités comme la nôtre on ne peut pas piloter à l'horizon d'une seule année mais de plusieurs. Le problème, dans votre PPI tel qu'il ressort aujourd'hui du rapport sur les orientations budgétaires pour 2005, c'est que cette programmation pluriannuelle est de plus en plus je dirai aléatoire et relative parce que dans le registre de la révision, les reports y sont nombreux et d'ailleurs toujours dans le même sens, dans le sens du retard. C'est une planification glissante, c'est d'ailleurs comme ça qu'on appelait les économies socialistes soviétiques il y a 25 ans dans l'Est de l'Europe. Je me demande, avec les mesures nouvelles qu'il comporte et ces reports importants, quel contenu garde encore comme repère pour nos investissements ce PPI. Et je voudrais bien qu'on prenne garde à ce que d'une saine programmation telle que nous l'avions conçue au départ ne se réduise pas à un système d'effet d'annonce, contrairement à ce qu'a précisé Jean-Claude CHEVAILLER lors de son exposé. Sur le scénario en cloche de la réalisation, c'est-à-dire la courbe des investissements qui monte pendant la première partie du mandat et qui redescend comme la forme de la cloche après, je ne veux pas insister, le coup est classique et plein de malice, ce n'est pas méchant ce que je dis... Je sens que la tension monte, pas de mon côté d'ailleurs mais...

M. LE MAIRE : Je suis zen, tu ne peux pas imaginer ! Je suis en train de me demander comment tu vas pouvoir critiquer et je suis inquiet pour toi.

M. Jean ROSSELOT : Je vais tâcher de réguler un peu... le coup est classique, moins d'investissements à la fin du mandat, donc moins d'appel, au moins en théorie à la fiscalité et c'est mieux à l'approche des élections. Mais est-ce que ce scénario en cloche répond bien chronologiquement aux besoins des Bisontins ? Les besoins sont étalés dans le temps, il faut les définir, je n'en sais rien, je vous pose la question ! Sur les dépenses de fonctionnement, je m'inquiète car le PPI c'est de l'investissement et vous dites qu'on a fait des progrès dans les dépenses de fonctionnement qui n'augmenteraient pas ; rien ne paraît moins sûr Monsieur le Maire car la prise en compte des charges de fonctionnement générées par les investissements que vous projetez sur 2005 et plus tard, j'ai bien regardé, elle n'apparaît nulle part. Ça c'est le document que vous nous présentez : grandes prévisions, chiffrage des

réalisations... c'est un document à l'énarque, je dirais, comme il y a à l'anglaise ou à l'espagnol, vous voyez ce que je veux dire : grandes prévisions, chiffrage des réalisations mais on ne trouve pas trace de ce que vont générer les prévisions du PPI pour 2005 comme charges de fonctionnement supplémentaires.

Pour terminer dans cette première partie de mon intervention, je parlerai de la pression fiscale. Il faut qu'au moins nous-mêmes l'opposition, nous soyons très vigilants car elle augmente à cause, vous avez beau dire ce que vous voudrez, du taux légal d'actualisation...

M. LE MAIRE : Voté par qui ?

M. Jean ROSSELOT : ... je suis d'accord sur la loi de finances, bien sûr, mais c'est un constat, elle augmente naturellement et légalement à cause de la loi de finances mais chaque année et depuis toujours c'est comme ça. Par contre, ce qui est plus spécifique à Besançon, c'est qu'il ne faut pas le perdre de vue, elle reste très forte et c'est là que l'histoire budgétaire de la ville pèse sur notre fiscalité. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal que vous nous déclinez, un des douze ratios comme vous le savez obligatoires, est très élevé, il est, vous nous le donnez dans le rapport, de 1,37 pour 2004, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ça veut dire à la manière en fait dont on tape fort ou pas avec les impôts sur les citoyens, en gros c'est ça. Il reste un des plus élevés. Aujourd'hui, l'histoire budgétaire pèse, vous avez beau dire qu'on est dans la grande tradition sans rien toucher à ce qu'ont fait nos prédécesseurs, il n'y a pas à s'en glorifier, il faudrait peut-être voir comment on peut réduire ce coefficient de mobilisation de 1,37, alors que des communes sont à 0,90, la moyenne en France est de 1,1, donc il faut être très vigilant là-dessus...

M. LE MAIRE : Et tu le seras.

M. Jean ROSSELOT : On est dans une ville, Monsieur le Maire, il faut le savoir, où on fait quand même bien «suer le burnous».

M. LE MAIRE : Quelle démagogie !

M. Jean ROSSELOT : Ça fait partie des réalités qu'il faut intégrer pour mieux gérer ensuite. Vous, néanmoins vous fustigez l'Etat, ses désengagements, vous savez, c'est le même Etat que celui dont Lionel JOSPIN disait il y a quelques années aux salariés de Michelin qu'il ne pouvait pas tout, qu'il avait ses limites. Maintenant, sur les désengagements, vous m'accompagnez, on y va avec Eric ALAUZET parce qu'il a autant de mémoire que moi, on regardera les archives de la région et on verra qu'entre 1998 et 2002, les développements sont pleins de stigmatisation des désengagements de l'Etat de l'époque à travers le contrat de plan. Alors vous faites quand même malicieusement l'impasse... vous faites celui qui ne sait pas mais tout le monde sait sauf vous ce que va rapporter l'augmentation de la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine. Si vous ne le savez pas, on va vous le dire parce que nous, on le sait tous. Il suffit de le demander au Trésorier Général, il vous l'aurait dit ; la DSU, grâce au plan BORLOO qui est un exemple de justice sociale comme on n'en a pas beaucoup, vous savez, il n'y a que la droite qui réalise...

M. LE MAIRE : Qui l'a mise en place la DSU ?

M. Jean ROSSELOT : ... les grandes opérations de justice sociale. Ecoutez, ce n'est pas en rapport avec le sujet, mais sur les retraites par exemple, il a fallu que ce soit la droite qui corrige cette incroyable injustice qui faisait qu'un gamin ayant travaillé à 14 ans, souvent de milieu défavorisé, ait sa retraite avant celui qui avait commencé à travailler à 20 ans. Et là le plan BORLOO vous savez ce que c'est, en considération des poids et des réalités socio-urbains, c'est l'augmentation pour les communes qui en ont vraiment besoin, et là on ne peut pas dire qu'on fasse beaucoup de politique, on pense d'abord aux dons du cœur et à la générosité, des crédits de dotation de solidarité urbaine et les mots dotation, solidarité et urbaine reçoivent leur plein sens. J'ai cru comprendre que la dotation de solidarité urbaine pour la Ville de Besançon allait, d'ici 2009, être augmentée de 100 %, je l'ai lu dans tous les tableaux, il y en a partout ! Si vous voulez que je vous dise jusqu'où va la générosité de la droite gouvernementale, j'ai retenu un chiffre parce qu'il y a les tableaux de toute la Franche-Comté ; la ville de Bethoncourt verrait ou verra sa dotation de solidarité urbaine, d'ici 2009 augmenter de 340 %. Alors vous voyez, il ne faut pas

crier au loup, je veux bien voir avant ce qui va arriver mais apparemment le pire n'est jamais sûr et on peut avoir de très bonnes surprises. Voilà ce que je voulais dire sur le premier volet de mon intervention.

Deuxième point, on ne peut pas réduire notre débat de ce soir à ces seuls aspects comptables et financiers. Il y a les ambitions de la Ville, ses forces et ses faiblesses et les orientations c'est suffisamment précis et en même temps vague et c'est quand même l'occasion d'aborder le projet de la ville. J'ai deux séries d'observations à faire sur les développements ou les manques de développement de votre rapport budgétaire qui portent sur les mots clés de la décentralisation, de la proximité et la cohérence, plus précisément sur le degré de satisfaction des besoins de proximité de la population bisontine et sur la réponse ou l'absence de réponse au grand défi économique industriel que la ville doit relever, parce que la première façon, à terme, de renflouer le porte-monnaie des Bisontins, vous y êtes très sensible et vous l'avez encore dit tout à l'heure, c'est de préparer les conditions de ce que la substance économique en particulier industrielle, on y est désormais plus sensible au plan national, soit réalisée.

Pour le débat d'orientations budgétaires, inspirons-nous de ce que fait l'Etat qui essaie, dans ses nouveaux documents budgétaires, d'introduire des éléments d'appréciation, de performance, des indicateurs et ainsi de suite parce qu'au fond, pour bien pouvoir juger le rapport qui nous est présenté ce soir, il faudrait qu'on puisse évaluer les politiques et je me souviens que vous m'avez gentiment dit, il y a déjà deux ans qu'effectivement j'avais raison sur ce point. Pour évaluer les politiques publiques, il faut des indicateurs, or on n'en a pas. Les expertises dont nous disposons, c'est les générations spontanées, ce sont les expertises naturelles de l'opinion publique et de leur reflet, c'est-à-dire celles de la presse. Alors on pourrait reprendre toutes les politiques de la Ville, je m'en tiendrai à deux qui sont extrêmement sensibles et qui coïncident avec ce sur quoi nous avons mis l'accent en 2001, le stationnement et la circulation. Et si je me réfère à deux articles de presse qui se sont invités comme par hasard un peu ce soir au débat, on est très loin, mon Cher Jean-Louis, de votre «tout va très bien, Madame la Marquise».

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela. J'ai même dit qu'il y avait des inquiétudes...

M. Jean ROSSELOT : ... vous n'êtes pas de la rosée du matin... Nicole d'ailleurs a eu la même impression que moi, tout va très bien dans cette ville, un océan de satisfaction a-t-elle dit. En ne reprenant que l'article d'hier dans la presse où Mulhouse nous présente son tramway et l'article tout récent dans une presse de grande diffusion considérée généralement comme objective où je lis en gros titres de je ne sais combien de centimètres : «Chaprais, l'horreur pour se garer», je me dis que la démonstration est quand même accablante. Vous pourriez me dire, ça m'étonne que vous ne l'ayez pas fait d'ailleurs qu'il y a eu Libération, Le Point, on pourrait en discuter mais je ne serais pas très fier d'un titre comme ça. Et notre transport en commun en site propre, je ne vais pas revenir sur toutes les interventions que j'ai pu faire, la charrue avant les bœufs, le parking, etc. mais il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre : Mulhouse achève son tram-train et du haut de gamme, ce n'est pas le bus avec le ruban, ce n'est pas le tramway simple, c'est le tram-train, c'est-à-dire l'engin qui peut faire à la fois usage de tramway et de train. Je me demande comment ils font alors que nous on en est toujours...

M. LE MAIRE : Avec le versement-transport à 1,8 %, tu iras l'expliquer aux entreprises qui disent déjà que 1,05 % n'est pas bon mais je te répondrai.

M. Jean ROSSELOT : Mon Cher Jean-Louis, le gestionnaire c'est vous et ce n'est pas nous.

M. LE MAIRE : C'est facile ça !

M. Jean ROSSELOT : Donnez-nous le pouvoir, vous allez voir comment on va faire.

M. LE MAIRE : Ça se mérite le pouvoir et vous ne le méritez pas et ton intervention de ce soir nous le prouve !

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai fait que regarder les produits car c'est ce qui parle le plus, il n'y a pas besoin de s'attarder aux bases ou tout cela. Mulhouse est plus petite que Besançon, 109 000 – 110 000 habitants, l'agglomération un peu plus grande, avec un peu plus de 200 000. Si je prends le produit de la taxe d'habitation par exemple, de la ville de Mulhouse, c'est 20 millions et quelque d'euros,

Besançon c'est 36 millions d'euros. Si je prends le produit du foncier bâti, Besançon c'est 40 millions d'euros et Mulhouse 24 millions d'euros seulement, vous pouvez toujours dire ce que vous voulez sur la taxe transport, il y a de sacrées différences et c'est eux qui ont le tram et pas nous. Vous n'êtes pas bons, je n'arrive pas à comprendre ça..., il faut changer de métier.

M. LE MAIRE : Il faut que tu changes de métier à mon avis, c'est sûr !

M. Jean ROSSELOT : Maintenant la réponse aux grands défis et c'est là je pense qu'on peut arriver quand même à s'épauler mutuellement entre toutes les collectivités. Vous savez, mes Chers Collègues, le monde va très vite et il ne nous attend pas. Vous allez me dire, on est à Besançon, oui d'accord mais il n'y a plus de grandes mutations mondiales aujourd'hui qui n'appellent pas des adaptations locales, surtout quand on est dans une ville capitale, régionale, départementale et ville centre d'une grande agglomération. J'ai presque envie de vous demander et je pense que vous serez presque d'accord avec moi, ce que valent nos programmes de 2001, alors qu'en deux ou trois ans les délocalisations, le décrochage économique et industriel, c'est triste pour nous tous, tel que l'a remarquablement souligné le rapport CAMDESSUS ou le décrochage technologique de l'innovation tel que vient de le souligner le rapport BEFA, l'insuffisance de la recherche appliquée à l'industrie, que valent nos programmes municipaux d'il y a quatre ans face à ces évolutions magistrales qui se sont faites en deux ou trois ans. Des équilibres nouveaux se construisent sous nos yeux, ils ont une dimension mondiale mais ils en appellent pas moins des adaptations locales et là, en sortant du cadre strictement budgétaire, comptable et financier, j'ai envie de vous demander quelles orientations prenez-vous, avec qui, comment faire sans être en réseau aujourd'hui, pour procéder à ces indispensables adaptations de notre ville et agglomération, aux grandes mutations que nous vivons, dans un monde qui est devenu un grand village où une conscience internationale apparaît, forte. Quelles orientations prenez-vous qui nous montrent que vous voyez assez large, vous pouvez encore le faire, l'homme est perfectible, que vous vous mettez en réseau avec d'autres collectivités pour relever ces défis, que ce soit en économie, en formation, dans tous les domaines. Je vais vous refaire le coup de la mise en réseau, des partenariats mais vous allez peut-être me dire : on n'a pas attendu sur vous, etc. Ce qui m'a quand même frappé à l'intéressante conférence où notre ami Denis BAUD vous représentait sur l'insertion par l'économie avec pour vedette du jour Claude ALPHANDERY, c'est que celui-ci qui s'y connaît, l'a dit, l'a répété, on n'a jamais été assez loin pour la constitution des maillages, des réseaux. On ne le fait jamais assez, on croit mais on est quand même toujours trop cloisonné. Et le rôle de la fonction que vous incarnez, qui me paraît très importante, vous avez du poids, de l'influence, en étant maire...

M. LE MAIRE : Ça vous en avez moins que moi, c'est sûr !

M. Jean ROSSELOT : Le poids du maire, le poids du président de la communauté d'agglomération doit servir à ça et vous ne le faites pas assez. C'est un conseil amical que je vous donne, cela doit servir à faire se retrouver les gens inlassablement, les acteurs de l'industrie et de l'économie. C'est parfaitement vrai dans le domaine de la recherche. Vous ne mesurez pas à quel point on a la chance d'être dans une ville où il y a 43 laboratoires, la seule grande ville bien sûr franc-comtoise de recherche. Et vous ne mesurez pas à quel point il y a une carence ; cette carence est celle du politique et vous pourriez la combler pour réunir entre eux, justement plus encore que ça ne l'est aujourd'hui, mais il faut l'organiser, il faut avoir le courage, avec des idées, de l'intuition, de le faire. Vous ne mesurez pas à quel point on passe à côté de grandes chances. Le mot d'innovation industrielle revient à la mode.

Tenez, Jean-Louis, quelle orientation vous prenez, ça aussi c'est les indicateurs naturels, spontanés, vous qui nous rebattez les oreilles avec notre pôle d'excellence et TEMIS et Microtechniques et tout et tout. Dans un grand journal local du 5 janvier, ce n'est pas vieux, le nouveau président du centre de transfert des microtechniques qui est devenu le centre de transfert des microtechniques et des nanotechnologies...

M. LE MAIRE : C'est le CTMN.

M. Jean ROSSELOT : Donc le nouveau Président, Jean-Pierre GERARD, dit ceci...

M. LE MAIRE : Il n'est pas nouveau, je connais très bien Jean-Pierre GERARD qui est par ailleurs le président d'une grande entreprise à Ecole-Valentin.

M. Jean ROSSELOT : J'entends bien mais c'est le président de la nouvelle structure, voilà ce que je veux dire. Voilà ce qu'il dit : « nous allons communiquer plus car personne, j'en suis malade quand je vois ça, ne sait ce qu'on fait dans la région ». Il ajoute un peu plus bas : « on est incapable de mesurer le micron de manière fiable à Besançon ». Ce n'est pas moi qui l'écris, je n'en sais rien, je le lis.

M. LE MAIRE : Qui a été un an vice-président chargé de la recherche à la Région, dites-moi voir ? C'était un ami à moi qui s'appelait Jean ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Qui était quoi ?

M. LE MAIRE : Vice-président chargé de la recherche à la Région.

M. Jean ROSSELOT : Et alors ? Il n'a pas encore compris que quand on est vice-président...

M. LE MAIRE : On n'a pas de pouvoir !

M. Jean ROSSELOT : C'est moi qui sème le trouble d'habitude, là le Maire m'a déjà interrompu x fois, je l'ai laissé parler, vous êtes témoin. Il n'a pas compris encore que quand on est vice-président, on n'est pas président.

M. LE MAIRE : Tu sais que tu es intervenu plus longtemps que le Maire pour présenter le rapport.

M. Jean ROSSELOT : J'aurais aimé savoir, compte tenu des nouvelles nécessités quelles orientations vous prenez parce qu'on se leurre un peu, il faut toujours être plus pessimiste pour ne pas avoir de désagréables surprises. Moi il y a longtemps que je serais allé à Grenoble voir ce que font les autres parce qu'une des caractéristiques les plus dramatiques de la gestion municipale, c'est de ne pas aller voir ce qui se fait ailleurs, sauf en Chine, mais malheureusement ce n'est pas au bon endroit. Il y a longtemps que je serais allé voir à Grenoble pour avoir la mesure de mes propres capacités. Quelles sont les orientations ? Vous allez peut-être nous ressortir les allocations de recherche qui sont très importantes mais j'aurais aimé voir expliquer dans votre rapport d'orientations stratégiques que celles-ci, à cause des phénomènes que j'ai évoqués depuis deux ou trois ans, sont dépassées, telles que je les conçois, telles que nous les pratiquions et telles que vous les avez reprises telles quelles de la Région. Il faudrait que la Ville, et ça vous auriez pu en indiquer la perspective et le peaufiner au budget, change son système et se rapproche du système des bourses SIFRE, vous savez, ces contrats qui lient des étudiants, de l'Université à des entreprises, lesquels étudiants font des thèses en rapport avec des sujets qui intéressent directement la recherche industrielle d'une entreprise. Où est votre orientation ? Même si on ne l'a pas, parce que ce sera difficile, c'est quand même là qu'est le plus porteur de l'avenir et du rayonnement de Besançon. La concurrence sera rude entre les candidats aux pôles de compétitivité. Mais quelle orientation prenez-vous pour, même si on ne l'obtenait pas, préfigurer la constitution d'un pôle de compétitivité et d'innovation industrielle dans la capitale régionale ? Je sais bien que ce que je dis relève aussi de l'agglomération mais ça mérite d'être dit ici et à l'agglomération. Je rappelle, et c'est capital pour l'avenir, que ces pôles ont pour mission d'associer les entreprises industrielles ayant une activité de recherche et de développement sur une même zone géographique et les inciter à coopérer avec les organismes publics. Elles le font peut-être naturellement mais ça irait encore mieux si le maire, le président de l'agglomération avait un énergique discours pour combler ce besoin et s'il en créait les conditions. Parce que le paradoxe de notre société de communication c'est qu'on communique beaucoup mais on s'aperçoit que d'une usine à une autre...

M. LE MAIRE : Jean, je ne vais pas te couper, je voudrais simplement dire que ça fait pratiquement ¾ d'heure que tu parles...

M. Jean ROSSELOT : Pas ¾ d'heure, non !

M. LE MAIRE : Si, j'ai regardé l'heure et je souhaiterais que tu puisses te hâter parce que je souhaiterais que d'autres puissent s'exprimer...

M. Jean ROSSELOT : Il n'y en avait pas beaucoup ; sinon j'aurais peut-être limité... Mais en tant que président du groupe UMP, j'ai quand même le droit, une fois, d'exprimer la vision du groupe sur le projet de développement et de rayonnement de la ville. Vous n'allez pas me reprocher de parler 35 minutes...

M. LE MAIRE : D'accord, continuez je vous prie.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et cher Jean-Louis, vous nous avez écrit pour nous réprimander en nous rappelant qu'il fallait venir aux réunions du conseil. On y vient et vous nous clouez le bec...

M. LE MAIRE : Je regrette d'avoir à vous le rappeler d'ailleurs.

M. Jean ROSSELOT : ... alors je vous fais une suggestion, vous refaites un courrier et vous nous dites de rester chez nous où nous serons bien mieux.

M. LE MAIRE : Allez Jean, reste sérieux, je t'en prie.

M. Jean ROSSELOT : Quel parti vous tirez de l'acte II de la décentralisation ? Parlons-en, vous n'en dites que du mal. On pourrait vous demander quelle part vous avez prise au schéma régional du développement économique ? Il y a ici deux vice-présidents de la Région. Un schéma régional de développement économique, ça peut servir aussi bougrement, le devenir économique de la capitale et de l'agglomération. Je peux en dire autant de la formation professionnelle qui, depuis la loi du 13 août relative aux libertés et aux responsabilités communales, vous autorise à avoir voix au chapitre pour les formations que vous souhaitez voir se développer sur votre territoire ; encore faudrait-il pour cela organiser des réunions avec les chefs d'entreprises. Rappelez-vous l'interpellation à laquelle vous m'avez empêché de répondre lors de la réunion que vous avez organisée au gymnase du Collège Diderot le 31 octobre je crois, où un jeune vous a interpellé mais vous l'avez envoyé paître en lui disant : il y a La Fayette, on fait de la formation pour le reste on ne peut rien faire. Mais le jeune voulait une autre réponse que celle-là, il voulait que vous lui disiez que vous alliez organiser ici à Planoise...

M. LE MAIRE : On l'a reçu très longuement deux jours après.

M. Jean ROSSELOT : ...vous l'avez peut-être reçu mais n'empêche que vous l'avez envoyé «baigner» devant 300 personnes du coin. Mais ce que je veux vous dire c'est qu'il faut que vous vous orientiez différemment. Je pourrais continuer en matière d'éducation où la petite révolution qui se prépare avec la nouvelle loi qui se profile est la création d'un conseil organisé sur les débouchés professionnels, vous pourriez aussi anticiper et voir dans quelle mesure vous pouvez rendre service à la jeunesse bisontine sur des orientations en matière de débouchés en vous appuyant sur le profil légal qui va bientôt être le droit positif, parce que c'est parfait d'avoir un cartable numérique, c'est très bien, on peut communiquer, je n'en disconviens pas, mais si vous inventiez également un cartable des débouchés et de l'insertion en terme d'information professionnelle pour tous les jeunes, vous ne pensez pas qu'hormis l'aspect ludique du cartable numérique, ce serait très profitable aux jeunes d'aujourd'hui ?

En matière de logement, quelle orientation vous nous donnez alors que vous avez désormais l'énorme possibilité -il y a eu une avancée extraordinaire sur le droit au logement- avec la loi du 13 août de gérer l'aide à la pierre, les constructions, les démolitions, le logement social, il y a de l'aide à la pierre qui passe des mains du Préfet dans vos mains si vous le souhaitez, c'est formidable. Vous pourriez gérer beaucoup plus habilement, beaucoup plus efficacement au plus près. Je pourrais en dire autant du patrimoine, je n'en avais encore pas parlé. Vous nous faites une petite rengaine du genre : «on a appris -j'ai bien aimé la rédaction dans le rapport- à la fin de l'année que désormais la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le patrimoine historique allait être obligatoirement confiée aux communes et non plus à l'Etat». Et vous vous en offusquez mais moi je m'en réjouirais et j'irais même plus loin, j'utiliserais les possibilités légales -ça ça vous passe au-dessus de la tête et c'est bien dommage pour une ville de cette taille- pour

par exemple expérimenter le transfert de la compétence en matière de patrimoine. La presse en particulier et toutes les associations ont été meurtries de voir partir huit tonnes de boiseries sans que personne ne le relève... Ce n'était pas juridiquement de votre responsabilité mais vous avez maintenant la possibilité, dans huit domaines, de demander le transfert de compétence à travers ce nouveau système qui n'a pas été fait pour les chiens. C'est une grande nouveauté dans le fonctionnement des institutions locales et à votre place, compte tenu du passé bi-millénaire de cette boucle dont César disait qu'elle était dessinée au compas, je demanderais à l'Etat l'expérimentation en transfert de compétence de la gestion du patrimoine, avec bien entendu les transferts de ressources correspondants. C'était le deuxième aspect de mon intervention. Pour le clore je dirai que ce n'est pas tant des crédits qu'il faut sur ce plan-là, c'est une question de méthode, une question aussi de culture dont innovation, anticipation sont les maîtres mots. J'ai trouvé un peu bizarre d'ailleurs qu'au moment où le mot «innovation» revient au grand galop, Airbus, là dans le Monde des titres «Innovation», l'agence d'innovation industrielle, vous choisissiez ce moment-là pour supprimer ce mot qui était accolé à Besançon. Ce n'est pas le meilleur moment mais je sais bien qu'on n'a pas toujours le bon flair. Quand vous avez fait venir FABIUS pour le Tour de France, vous ne saviez pas non plus... on peut se tromper... Pour terminer, ce rapport ce n'est pas tant d'une cédille dont il avait besoin, mais d'un codicille, un document supplémentaire. Et vous qui nous rebattez également le concept de temps, la notion de temps, le Musée du Temps, la capitale du temps, etc., n'oubliez jamais qu'il y a une composante très importante au concept de temps que nous rappelle souvent notre ami Bernard LAMBERT qui est celui de l'anticipation. Alors Monsieur le Maire, pour le bien-être des Bisontins dans 10 ou 15 ans et même avant, anticipez un peu plus dans la capitale du temps.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas perdre trop de temps à te répondre car il me semble que le projet 2020 c'est exactement cela.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, c'est bien dommage que vous n'avez pas envie de répondre...

M. LE MAIRE : Je répondrai globalement, pour l'instant j'hésite entre savoir si je vais rire ou pleurer.

M. Pascal BONNET : ... Jean ROSSELOT a posé les grands enjeux de ce débat et je vais apporter quelques éléments complémentaires. Déjà, s'agissant des orientations budgétaires, avant d'aborder quelques éléments relatifs au PPI, bien entendu on a la litanie habituelle sur les désengagements de l'Etat. J'ai même dans le document qu'on avait pour travailler ce soir, pu lire que vous arriviez à nous parler des problèmes budgétaires supposés de la Région et du Département, comme si c'était à l'ordre du jour...

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Pascal BONNET : Relisez votre texte, vous vous inquiétez pour d'autres collectivités, ce qui est bien mais ça relève plutôt du hors sujet par rapport au débat de ce soir donc je ne l'aborderai pas, sinon j'aurais des choses à en dire. Je voudrais quand même vous rappeler pour toute collectivité que le Ministre délégué au Budget a récemment rappelé l'engagement de l'Etat de compenser à l'euro près les transferts de compétences. Et comme l'ont rappelé mes collègues, si désengagement de l'Etat il y a et il y a eu, ce n'est pas quelque chose de nouveau car cela a été le cas de façon assez intense sous le Gouvernement JOSPIN comme ça a été dit tant par Nicole WEINMAN que par Jean ROSSELOT. D'ailleurs lors du débat relatif au compte administratif il y a quelques mois, j'avais pu, à partir de vos propres chiffres, vous montrer à quel point le niveau du désengagement de l'Etat avait été conséquent à la fin des années 1990 et plus important qu'au début du Gouvernement RAFFARIN. On a tous le souci du contrat de plan Etat-Région et en particulier de son volet routier pour l'agglomération de Besançon et je voudrais dire quand même que les parlementaires UMP de la Région sont vigilants et interviennent au plus haut niveau pour voir les crédits arriver et les équipements avancer. Mais là encore quand on dit que 60 %, vous disiez je crois, du contrat de plan Etat-Région étaient consommés, il date de 2000 donc ce n'était pas dans les premières années du gouvernement actuel. Les désengagements de l'Etat c'est quelque chose qui existe depuis longtemps apparemment, qui n'est pas aussi net que vous voulez bien le dire aujourd'hui, dans la mesure où il y a des choix politiques.

Comme l'a rappelé Jean ROSSELOT il y a la question de la DSU, le plan BORLOO. S'il y a une politique rigoureuse du Gouvernement à l'heure actuelle qui vise à diminuer le déficit mais aussi à essayer d'alléger la pression fiscale pour relancer l'économie, c'est une politique de l'emploi, contrairement à ce que vous écrivez. Vous écrivez aussi dans ce document qu'il n'y a pas de vraie politique nationale de l'emploi mais c'est n'importe quoi. La politique économique vise, justement, à avoir des emplois réels et pérennes, ce qui n'a rien à voir avec les emplois jeunes. On pourrait revenir sur un débat antérieur d'une part et d'autre part il y a un accent aujourd'hui sur la cohésion sociale à travers le plan BORLOO avec un volet de l'emploi quand même assez net, qui d'ailleurs ne plaît pas à un certain milieu économique un petit peu ultra-libéral que pour ma part je ne fréquente pas, et dans ce plan BORLOO comme l'a dit Jean ROSSELOT, la DSU c'est, d'après les projections du Ministère, une multiplication par deux pour la Ville de Besançon d'ici 2009. Alors il n'y a peut-être pas d'éléments précis pour 2005 mais il y a quand même des garanties. S'il y a des engagements ou retards dans certains domaines, il y a des réengagements dans d'autres et ne vous en plaignez pas.

J'en viens plus spécialement à notre fiscalité. Vous laissez entendre que vous souhaitez éviter d'atteindre le niveau de l'inflation pour la taxe d'habitation, ce qui est une progression intéressante de votre part. On attend de pouvoir vérifier, dans la mesure où l'augmentation des bases, souvent, permet quand même des ressources fiscales croissantes régulièrement depuis des années et sur ce plan je dirais que s'il y a un effort de rigueur sur le fonctionnement des services, il faudrait aussi et surtout un effort de rigueur quant à la politique en matière de subvention et vous dites vous-même que de ce point de vue-là ce n'est pas l'objectif. Vous restez au niveau d'une augmentation à hauteur de l'inflation ; on pourrait imaginer quand même, dans une ville qui sait déjà bien aider ses associations, éviter d'augmenter et j'avais déjà, à plusieurs reprises, suggéré qu'on envisage pour toutes les actions municipales, au-delà de certains services où ça existe déjà, une politique de contractualisation avec les associations pour ce qui est de l'ordre d'action de services publics, avec une enveloppe annuelle qui réponde à des besoins ponctuels d'autres associations visant à ne pas augmenter et avoir la possibilité de répondre aux besoins sans se laisser enfermer dans le choix entre augmenter ou refuser à certains. Voilà ce que je voulais dire pour ce qui est des aspects budgétaires.

Sur le PPI et Jean ROSSELOT l'a bien dit, on est dans des enjeux qui dépassent largement le débat de ce soir, à commencer dans des enjeux, vous-même le disiez, qui relèvent de plus en plus du débat de l'agglomération où malheureusement le débat n'est pas toujours possible. Mais je voudrais poser quelques questions ponctuelles sur la révision d'aujourd'hui du PPI. J'ai vu que vous évoquiez trois lieux, s'agissant des salles destinées aux associations identifiées, donc je voudrais avoir des précisions sur les lieux. Je rappelle donc le souci du centre-ville de voir un jour une maison de quartier, je ne sais pas si c'est envisagé, je dois dire aussi que dans la révision, le centre-ville est bien traité, et l'attente quant à la rénovation de la place Victor Hugo où vous y répondez. Je voudrais également vous interroger sur la propriété Colette puisqu'elle apparaît comme une question encore, que va-t-on y faire, a-t-on un projet ? Et je vais terminer en complément de Jean ROSSELOT sur la question du PDU et plus spécialement du TCSP. C'est un enjeu d'agglomération mais il apparaît dans la révision du PPI la question de l'aménagement lié au TCSP et je dois dire qu'on a voté, il y a bientôt cinq ans, en avril 2000 ici même, un PDU –pour notre part nous ne l'avons pas voté- dans lequel était apparu, un petit peu d'un coup de baguette magique une maquette du CIVIS, le tram à guidage optique et un film annoncé pour le courant des années 2000 à Besançon, dans le cadre du TCSP. Cela va bientôt faire cinq ans, près de quatre ans sous votre mandat, il y a eu le transfert de compétence à l'agglomération, donc la ville a transféré ses retards et ses déficits en matière de transport à côté d'éléments positifs aussi en matière de transport, il faut être objectif. On est quand même aujourd'hui, s'agissant de l'étude TCSP, à avoir dans un premier temps, pour ce qui a été traité en communauté d'agglomération, pu confirmer les grands axes de déplacement qu'on connaît quasiment depuis Jules César. Donc on n'est pas très en avance quand même et Jean ROSSELOT l'a illustré tout à fait. Voilà ce que je voulais dire et j'attends vos réponses.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre assez rapidement puisqu'après je crois qu'un certain nombre d'Adjoints interviendront de façon plus précise. Simplement, à Catherine COMTE-DELEUZE et à Nicole WEINMAN, vraiment très amicalement, personnellement je suis modeste, c'est ma culture mais je suis très immodeste pour la Ville car j'ai beaucoup d'ambitions pour Besançon et je n'ai pas de complexe à ce sujet. A Mme WEINMAN concernant l'économie solidaire, c'est très présent dans notre esprit puisque je

rappelle que si la caisse d'économie solidaire s'est mise en place, c'est parce que justement la Ville y a apporté un soutien, qu'elle apporte encore ou qu'elle apportait encore jusqu'il y a quelques jours par la mise à disposition d'une personne à plein temps puis après à mi-temps, je ne sais plus le statut exact de cette personne que vous connaissez tous. Mais effectivement c'est quelque chose d'important car il y a de plus en plus de personnes qui sont en difficulté et nous l'avons bien vu entre autres samedi dernier, un certain nombre d'entre vous y était, lorsque nous avons inauguré les locaux de la Banque Alimentaire. On sait que dans ce département, et c'est là vraiment le résultat de la pauvreté qui gagne et que je dénonçais, il y a plus de 3 000 personnes à Besançon bénéficiaires de la Banque Alimentaire dont 1/3 sont des personnes qui sont au RMI. Donc l'exclusion ça gagne, ça va toujours plus loin.

Par rapport à ce qu'a dit Jean ROSSELOT, c'est vrai que c'est très difficile et je comprends votre difficulté mon Cher Jean, d'intervenir, mais quand même, quelle démagogie ! De toute façon, vous n'êtes jamais satisfait. Concernant le PPI, tout n'est pas en retard, j'ai ici la liste mais je pense que ça ne vous a pas échappé, les opérations où tout ce qui est en vert est dans les délais et il y a quand même beaucoup de vert, je ne vais pas vous les citer, mais vous voyez, les choses avancent. Vous avez aussi une liste des opérations nouvelles comme Jean-Claude CHEVAILLER l'a dit. Alors dire que dans le PPI, tout est en retard, c'est vraiment de très mauvaise guerre. Quant à la courbe d'investissements en cloche, je vous ferai remarquer que nous l'avons toujours dit, donc ce n'est pas une découverte que vous feriez ce soir, et ce n'est pas pour que nous diminuions les impôts en fin de mandat puisque je me permets de vous faire remarquer que nous sommes encore loin de la fin du mandat et que 4 ans avant déjà, nous annonçons que nous allons faire mieux que ce qui était prévu. Donc cette remarque-là, à mon avis, ne va pas aller très très loin. Quand vous dites, par contre, qu'il serait très bien que vous ayez le coût du PPI, des charges nouvelles, je vous invite à regarder dans l'annexe II où tout cela est détaillé, toutes les charges nouvelles, sur pas moins de cinq pages.

Concernant la DSU, vous, vous savez, eh bien vous avez bien de la chance puisqu'effectivement sur le sujet de la DSU, il y a 800 communes qui vont pouvoir être éligibles suite à un nouveau calcul où on va passer du potentiel fiscal au potentiel financier. Mais nous n'avons pas le montant et nous ne connaissons pas, mais peut-être que vous si, la situation de la ville sur les 800 villes. Et je voudrais aussi vous rappeler quelque chose, c'est que parallèlement à l'effort annoncé par l'Etat qui porte sur la DSU, pour la ville, une dotation annoncée de 3,3 millions d'euros, en contrepartie on va geler sur cinq ans la dotation forfaitaire, ce qui représente 29 millions d'euros. Alors vous voyez, on a des petites garanties sur peut-être une augmentation, je l'espère, de la DSU pour 3,3 millions d'euros, mais par contre on a un gel sur 30 millions d'euros, ce qui fait que toute proportion gardée, il faut être très vigilant par rapport à cela. D'ailleurs je n'ai pas entendu beaucoup de propositions dans ce que vous avez dit mais je me mets à votre place, ce n'est pas facile : les projets avancent, la pression fiscale va baisser, c'est compliqué pour vous. Concernant la DSU dont vous chantez les louanges, je ne ferai pas l'offense de vous rappeler qui l'a mise en place et quels étaient les discours que nous avons entendus alors entre autres d'un monsieur qui était le maire de Neuilly, me semble-t-il à l'époque, les textes qui avaient été envoyés par les parlementaires, en l'occurrence les Sénateurs UMP du Doubs, à l'ensemble des maires de ce département. Joseph PINARD n'est plus ici parmi nous, c'est dommage, il vous aurait rappelé ça avec beaucoup de précision. Alors que maintenant vous chantez les louanges de la DSU c'est bien, simplement un peu de modestie et un peu de travail de mémoire.

Concernant les tramways, je suis un peu surpris que vous et Pascal BONNET interveniez là-dessus. Vous qui devez lire très attentivement les rapports puisque vous êtes délégué communautaire, vous savez qu'une étude est en phase terminale et qu'elle va être présentée prochainement à l'agglomération. Pourquoi un certain nombre de communes ont des difficultés actuellement concernant les TCSP ? Un certain nombre de communautés d'agglomération sont même en train de rajouter une 4^{ème} colonne sur leur feuille d'impôt, c'est-à-dire de revenir avec des taxes ménages sur l'habitant. Des villes comme Rennes, Nantes, Clermont-Ferrand, Mulhouse, Bordeaux et d'autres encore de gauche comme de droite qui s'étaient engagées se trouvent dans une panade pas possible puisque l'Etat s'est, en 2003 je crois, totalement désengagé du financement des TCSP et c'est là qu'est la difficulté. C'est vrai que nous allons mettre en place une politique de TCSP ambitieuse mais que nous pourrions financer. Vous connaissez les difficultés du maire de Mulhouse pour les financer ? Jean-Marie BOCKEL est un ami et je le rencontre très souvent à chaque réunion du bureau de l'AMGVF où il y a d'ailleurs M. FOURCADE, il y a

les représentants à l'époque de M. JUPPÉ, M. ROSSINOT et d'autres qui tous ont des difficultés. Ils ne savent pas comment ils vont financer ces TCSP puisque l'Etat est revenu sur ses engagements et ça vous ne pouvez pas dire que c'est faux. Alors effectivement nous demander de faire puisque c'est nous qui gérons, c'est facile mais ce n'est pas très responsable car dans ces villes où on est en train de réaliser les TCSP, on est obligé de passer à un versement-transport à 1,8 %, chers collègues, 1,8. Alors j'entends déjà vos cris d'orfraie les uns et les autres car quand on est passé de 1 à 1,05, on allait tuer les entreprises de l'agglomération. Alors là je crois qu'il faut savoir raison garder mais nous allons mettre en place et Jean-Claude ROY y travaille et on regarde ça à l'agglomération avec le problème des voiries, Annie MENETRIER aussi suit ça de très très près, nous allons mettre en place des transports en commun mais avec des solutions, des voies en site propre qui seront adaptées et que nous pourrons financer parce que je peux vous dire qu'un certain nombre de collègues ont lancé les travaux et ils ne savent plus comment ils vont les financer actuellement, ils ne savent plus et ça je vous défie de me démontrer le contraire.

Alors je suis comme vous, mon Cher Jean, je pleure sur les délocalisations mais la différence entre nous c'est que je ne suis pas un adepte du libéralisme débridé. Vous parlez des réseaux de ville. Vous avez raison mais vous oubliez quand même que nous avons mis en place un réseau Rhin-Rhône, il y a un réseau de villes Vauban. Vous causez, moi j'agis, je bouge ; je vais aller par exemple avec le Préfet, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, à Bruxelles mercredi prochain, pour effectivement parler du pôle de compétitivité. Je vais aussi en janvier rencontrer le Ministre que j'ai rencontré par contre à Bordeaux et à qui j'ai exposé nos projets, et aussi deux fois le Ministre de l'Aménagement du Territoire, une fois la semaine prochaine le soir où je vais revenir de Bruxelles pour lui parler du réseau Rhin-Rhône et le 4 ou le 5 février avec mes collègues pour parler effectivement du pôle de compétitivité. Au-delà de ça, je crois que pour le pôle de compétitivité, on agit dans le cadre de la Maison des Microtechniques, l'outil que nous sommes en train de mettre en place et le Centre de Transfert des Microtechniques et des Nanotechnologies que préside toujours M. GERARD. Nous allons travailler avec le Comité des Microtechniques dont le président est un industriel mais on ne va pas forcément dire à la presse qu'on travaille avec Gérard FLEURY, le patron d'IMASONIC. On travaille et je crois que nous avançons. Justement avec Marie-Guite DUFAY, nous nous sommes mis d'accord pour donner des moyens supplémentaires au Comité des Microtechniques qui est composé d'industriels pour faire en sorte que notre dossier soit prêt. Nous l'avons toujours dit, nous ne savons pas si nous serons retenus, mais nous allons nous bagarrer, nous nous bougeons, nous nous mobilisons, là j'espère pouvoir, j'en suis même sûr, compter sur le soutien des parlementaires de l'UMP mais s'il advenait malgré tout cela que nous ne soyons pas retenus, nous allons quand même continuer le combat. Nous n'allons pas baisser les bras, nous allons continuer le combat parce qu'entre autres avec la Maison des Microtechniques, avec l'incubateur, l'hôtel d'entreprises, les salles blanches, le laboratoire de spectrométrie, tout ce qui va être là-bas aux microtechniques, eh bien effectivement on doit se bouger. Vous avez pu voir aussi que désormais avec FEMTO dont je ne m'attribue pas du tout le bénéfice puisque c'est l'Université qui s'est mobilisée, nous sommes maintenant reconnus au niveau des nanotechnologies. Alors vous voyez, il y aurait beaucoup de choses à dire.

Juste une petite parenthèse quand vous parlez de révolution dans le domaine de l'éducation, la vraie révolution qu'apporte ce Gouvernement dans ce domaine, c'est de supprimer 16 postes dans les écoles primaires à Besançon et je ne parle pas du secondaire, ça effectivement c'est une vraie révolution ! Vous nous parlez aussi des désengagements financés à l'euro près. Je tiens à votre disposition et à celle de la presse, puisqu'apparemment vous lisez beaucoup la presse et vous avez raison d'ailleurs, elle est excellente à Besançon, la liste des désengagements de l'Etat, je peux vous la donner. Quand vous dites que c'est compensé à l'euro près, en 2004, suppression d'un jour férié, 50 % supportés par la Ville : 75 000 €, scolarisation des jeunes enfants, soutien aux aide-éducateurs, on paie, aucune compensation. Recensement, nouvelles modalités, plus de 60 % sur cinq ans : 50 000 K€, désengagement de l'Etat, aucune compensation, perte de subvention du PDU : 350 000 € par rapport au PPI 2002, aucune compensation. Timbre amende : 48 000 € hors aménagements des locaux, il y en a à peu près pour autant en 2004, aucune compensation. Suppression du crédit immédiat sur les chèques du Trésor : 1 000 € en 2004 mais sur une année où l'emploi de la ligne a été faible. Je vous le dis car j'ai entendu M. BONNET dire qu'il n'y avait pas de désengagement sans compensation à l'euro près, c'est faux ! Je ne vous en fais pas le reproche à vous, Jean ROSSELOT, mais c'est la réalité. Désengagement, retard de 1 an à 18 mois dans le versement des subventions de l'Etat, 8 000 € sur une année. Reprise par la Ville du poste de

conservateur du Musée des Beaux-Arts : avant il y avait des conservateurs d'Etat, maintenant on nous dit : c'est fini, c'est le conservateur du Musée des Beaux-Arts, c'est 53 000 € par an et ensuite c'est l'ensemble des conservateurs qui vont revenir dans le giron de la Ville, c'est peut-être bien mais sans aucune compensation de l'Etat. Suppression du jour férié, c'est un problème de solidarité, d'accord, on pourra en reparler, en 2005, 150 000 €, 1 million de francs, aucune compensation de l'Etat. Transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques, c'est peut-être très bien mais ça nous coûte 5 000 € par an parce qu'on perd la TVA. Coût de fonctionnement de la ZFU : 80 000 K€ et je ne vous parle pas de la loi SARKOZY sur l'immigration et la loi sur la famille, etc. etc. La liste est longue mais j'ai demandé qu'on me l'établisse car je savais ce que vous alliez me dire. Je vous défie de me dire que ce que je vous dis là est faux, c'est à l'euro près ce que ça nous coûte en plus. Vous en parlerez tout à l'heure, bien sûr. Dans le PPI adopté en 2002, il y avait, au titre de la participation universitaire, sur la ville, pour l'UFR Médecine, la Maison des Sciences de l'Homme, la cité Canot, le campus de la Bouloie, 2,3 millions d'euros prévus, réalisation à ce jour : aucune. Alors je veux bien que l'on nous dise que l'Etat ne se désengage pas, qu'auparavant il se désengageait déjà, c'est certainement vrai mais à ce niveau-là, non, il n'y a jamais eu un tel désengagement de l'Etat.

Pour la Maison Colette, ça suit son cours, on l'a sauvée d'une vente au secteur privé mais pour l'instant le projet n'a pas abouti.

Mme Annie MENETRIER : Je voulais faire quelques remarques sur le contexte dans lequel intervient notre débat sur les orientations budgétaires. Tout d'abord dire que nous connaissons une dégradation de la situation économique et sociale à Besançon et un taux de chômage qui progresse aussi à Besançon, avec une délocalisation et un plan social chez FRALSEN et un nouveau plan social annoncé chez AUGÉ-DECOUPAGE la semaine dernière. C'est un coup dur pour l'emploi industriel et pour les salariés de ces entreprises bisontines. De même, notre débat a lieu alors que le désengagement de l'Etat et vous venez d'en parler, pèse lourd sur les finances des collectivités locales et je pense notamment à un projet majeur pour notre Ville, son Université. Une fois de plus ce sont les collectivités qui devraient pallier les carences de l'Etat et c'est inacceptable. Ainsi d'un côté l'Etat multiplie les cadeaux fiscaux pour les grandes sociétés et les hauts revenus et de l'autre il se désengage et cherche à transférer aux ménages les coûts réels des compétences transférées. Le cadre d'ailleurs de la taxe professionnelle est exemplaire puisque le Gouvernement a décidé d'exonérations très importantes pour les sociétés, à hauteur de 2 milliards d'euros, avant même de lancer la concertation sur une réforme.

Dans ce rapport, nous sommes très intéressés par les premiers éléments du bilan de la Zone Franche Urbaine de Planoise. Cependant, nous tenons à y ajouter un bémol. Nous avons déjà exprimé notre opposition à cette démarche d'exonération fiscale et de mise en concurrence des territoires. Désormais nous nous interrogeons encore plus fortement sur son efficacité en terme de réelles créations d'emplois et de redynamisation du quartier. C'est pourquoi nous serons particulièrement vigilants et attentifs à l'évolution de ce dossier. De la même manière, pour poursuivre sur nos précédentes interventions, en terme de logements, nous réitérons notre demande d'informations plus précise sur le bilan démolition, réhabilitation et construction.

J'en viens donc au PPI. Pour nous, l'inquiétude demeure concernant le projet Ilot Pasteur lancé par la précédente Municipalité qui reste un investissement lourd pour notre ville, qui pèse et qui pèsera de longues années sur les finances de la Ville. En dehors de ce dossier, nous porterons un œil attentif à plusieurs projets dont la Maison des Syndicats ou encore l'aménagement des salles de quartiers, autant d'équipements de proximité qui sont des lieux de solidarité, on le sait, et de vie démocratique. Nous avons donc un PPI vivant que nous avons su adapter depuis 2002. En effet, nous avons eu le courage de remettre l'ouvrage sur le métier et je pense tout particulièrement au projet du palais des sports ou du stade qui correspond désormais plus à la réalité bisontine, tout en prenant en compte la dimension de capitale régionale. L'investissement dans des grands projets tels que palais des sports, stade, les ORU, la salle des musiques actuelles, l'amélioration du patrimoine, et dans le même temps l'augmentation des tranches annuelles avec notamment l'entretien et la mise aux normes, permettent de toujours mieux répondre aux besoins des Bisontines et des Bisontins au quotidien. Malgré le désengagement de l'Etat, les marges financières de la Ville s'améliorent, ça a été dit et permettent même d'ajouter de nouveaux projets pour 2005. Dans l'ensemble ce PPI permet à notre équipe municipale de développer, d'embellir et

de moderniser notre ville. Au vu des capacités financières de la ville, au vu des difficultés que connaissent de plus en plus de familles, les élus communistes proposent donc ce soir que le prochain Conseil Municipal se prononce pour la non augmentation des taux d'imposition pour 2005. Je vous remercie.

Mme Marie-Guite DUFAY : Je voulais intervenir rapidement en complément du Maire sur les orientations sociales parce qu'on n'en parle pas beaucoup. C'est vrai qu'au cœur du PPI il n'y a pas forcément des orientations sociales qui se traduisent beaucoup plus par des interventions en fonctionnement. Alors je voudrais attirer votre attention sur trois orientations qui en même temps illustrent ce que le Maire a dit en terme de volontarisme et de rigueur budgétaire.

Première orientation, dans le PPI, exceptionnellement nous avons cette année un investissement d'ordre social et très social puisque nous allons procéder à la réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis. Pour les populations les plus en précarité, les populations qui sont à la rue, cet abri de nuit nous permettra enfin d'offrir un hébergement correct et digne à nos concitoyens qui sont vraiment dans des situations de très très grande précarité. Alors je veux préciser qu'à peine 25 % de l'investissement de cet abri de nuit sera pris en charge par l'Etat alors que sur l'hébergement des personnes à la rue, en très grande précarité, on est sur une compétence qui est tout autant celle de l'Etat que celle de la Ville. Nous faisons des démarches auprès de la Préfecture pour que cet ordre de chose soit révisé mais c'est d'autant plus anormal que l'Etat, dans le cadre du plan hiver, nous incite nous, collectivité, à faire toujours plus et toujours mieux pour héberger et accueillir les populations qui sont à la rue.

Deuxième focal, les Rmistes : Annie MENETRIER vient très justement de dire que la situation est préoccupante sur le plan économique et donc sur le plan social. Le nombre de Rmistes croît d'une façon trop importante. Alors nous allons renforcer l'accueil, le suivi et l'aide à l'insertion des Rmistes à partir du CCAS de Besançon parce qu'enfin nous avons établi les modalités d'une coopération intelligente et constructive avec le Conseil Général, chef de file en matière sociale, avec lequel nous avons conclu une convention d'objectifs et de moyens qui va donc nous permettre de renforcer notre intervention.

Troisième et dernier élément sur lequel je voulais intervenir, la précarité c'est aussi l'isolement, le trop grand isolement dans lequel sont de trop nombreux Bisontins, du fait de la maladie, de l'âge, du handicap. Pour lutter contre cet isolement, nous renforçons un ensemble de services sans faire appel à une augmentation de la subvention de la Ville, cela grâce à l'évolution des services du CCAS, à l'évolution de l'organisation qui nous permet de dégager des marges de manœuvre pour renforcer l'aide à domicile, développer le réseau de vigilance et d'alerte, amorcer un nouveau service de compagnie et accompagnement et conforter tout le travail de Proxim'Social. Voilà ce que je voulais dire pour illustrer les propos du Maire sur notre volontarisme en matière d'action sociale au plus près des personnes les plus en difficulté, tout en étant dans une optique de très grande rigueur budgétaire.

Juste un petit point par rapport à Catherine COMTE-DELEUZE tout à l'heure qui parlait de transfert de compétence en matière sociale depuis le CCAS en direction de la CAGB, ce n'est effectivement pas pour maintenant, ce sera probablement pour demain. Je pense qu'elle faisait allusion au fait que la compétence sociale pour les communautés d'agglomération a été introduite dans la loi BORLOO. C'est donc maintenant une option complètement légale sur laquelle il nous faut avancer si on veut la concrétiser. Nous avons effectivement des coopérations depuis le CCAS avec un certain nombre de communes sur des services qu'elles ne peuvent pas mettre en place, exemple : Proxim'Social. Nous sommes aussi dans une réflexion pour voir comment ce que nous faisons avec Jean-Jacques DEMONET en matière d'accessibilité peut être aussi repris par un certain nombre de communes, donc là nous sommes sur des coopérations mais effectivement depuis l'introduction de cette option sociale pour les communautés d'agglomération, le débat est ouvert.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais répondre à Jean ROSSELOT d'abord qui a l'art de la caricature et de la démagogie pour lui dire que là encore il s'est trompé de lieu de débat. Depuis janvier 2001, le transport et le déplacement sont des compétences communautaires et dans les chiffres qu'il donne sur Mulhouse, je verrais avec autant d'intérêt les chiffres du produit du VT plutôt que le chiffre du VT lui-même, c'est ça qui est intéressant pour une collectivité, de savoir quel produit on a et non pas le taux.

En matière de transport public Pascal BONNET disait que la Ville de Besançon a transféré des retards et des déficits. C'est un peu fort quand même et à la communauté on est assez fier de l'héritage parce que beaucoup de villes nous envient, beaucoup de villes viennent nous voir et nous demandent comment nous pouvons avoir un réseau aussi performant. On a fait fructifier cet héritage, 180 voyages par an et par habitant sur Besançon, 130 sur la communauté, par an et par habitant. C'est quelque chose qui n'est pas atteint en dehors de Paris et Lyon, donc c'est quelque chose dont on est assez fier et que nous avons fait fructifier. Et avec le TCSP dont l'étude aura abouti dans quelques mois, ce sont des enjeux qui portent autant sur la conquête d'une nouvelle clientèle, sur l'accessibilité de notre réseau, sur la vitesse commerciale, sur le confort de notre clientèle que sur l'image elle-même. Clermont-Ferrand, 20 millions d'euros le kilomètre, Bordeaux, 29,5 millions le kilomètre, ça laisse songeur et il faut qu'on étudie ensemble notre capacité à mettre en œuvre un TCSP et nous le ferons, mais avec les enjeux que je viens de citer.

Concernant les Chaprais, je laisse la responsabilité et la manière de rentrer dans le débat qui entourent nos travaux réguliers et sereins avec le conseil de quartier à ceux qui veulent bien entrer sur la réflexion de cette manière-là. Le titre «l'horreur aux Chaprais», franchement je crois qu'aujourd'hui l'horreur ce n'est pas aux Chaprais !

M. LE MAIRE : Par rapport aux transports en commun, juste une remarque, vous savez, la Ville a toujours été claire. Lorsque nous avons su que nous allions transférer la compétence à la CAGB, on aurait pu par exemple éviter de renouveler les bus, or jusqu'à la dernière année, on a même, me semble-t-il, investi un peu plus, parce que c'était normal. Je voudrais répondre à Annie MENETRIER juste une petite chose, je suis d'accord avec ce qu'elle a dit sur la fiscalité pour arriver le plus près possible de 0 % d'augmentation. Mais si nous y arrivons, ce ne sera pas en réponse à la demande du PC mais à celle de l'ensemble des groupes de la majorité de cette assemblée. C'est une précision que je tenais quand même à apporter.

Mme Françoise FELLMANN : Je voulais simplement intervenir pour répondre à Catherine COMTE-DELEUZE et Nicole WEINMAN. Par rapport au fonctionnement tout d'abord, à Besançon nous n'avons pas spécialement de problèmes de familles en recherche de solution et qui ne puissent pas en trouver. Ce n'est pas forcément la crèche qu'elles demandent mais on leur propose des solutions d'attente et dès que la place se libère, les enfants ont une place en crèche. Le problème que nous rencontrons c'est avec des parents qui habitent dans l'agglomération et ça c'est un vrai problème parce qu'on sait bien qu'il n'y a pas de structures dans les villages au niveau du CDP, au niveau de la communauté d'agglomération et en particulier de la commission 6 cette semaine, nous avons parlé justement de la petite enfance et à terme on devra peut-être réfléchir à cette compétence petite enfance au niveau de l'agglomération.

Par contre, par rapport à la crèche Saint-Claude, j'ai été un petit peu étonnée de l'intervention de Nicole WEINMAN. Je suis plutôt fière de cette crèche car on est aujourd'hui en pied d'immeuble avec une petite cour où les enfants ont les pots d'échappement à peu près au niveau du nez quand on les met dehors et là on va passer à 337 m² en surface. Je rappelle également que la PMI nous avait demandé de réduire le nombre de places parce que nous n'étions pas aux normes de sécurité et le fait d'avoir construit une crèche neuve nous permet d'augmenter à nouveau la capacité de 10 places, donc ça sera 10 places supplémentaires. Cette nouvelle structure, qui sera inaugurée le 12 mars prochain, est évidemment parfaitement accessible, ça veut dire que nous pourrons y accueillir des enfants handicapés. On aura aussi un accueil d'urgence et ce qui est intéressant également c'est la localisation sur le même site que l'école maternelle. Alors c'est vrai qu'en début de mandat avec Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA on a parlé de classes passerelle ; on était très attaché à ces projets du fait du non subventionnement par l'Etat. Mais en tout état de cause, quand on met une classe maternelle dans les mêmes locaux que la crèche, ça veut dire que les petits de la crèche pourront à certain moment, aller avec le personnel crèche, évidemment, à la maternelle, c'est quelque chose qui pourra se faire et c'est je crois le deuxième site avec Dürer où l'on pourra faire ce type d'échange et habituer les petits aux locaux scolaires. Voilà ce que je voulais dire. En ce qui concerne cette crèche également, c'est vrai qu'on vend l'appartement 200 000 € mais le coût des travaux c'est 405 518 €. On dit toujours qu'il faut trouver des subventions, qu'il faut chercher des financements, il me semblait que ce n'était pas si mal et c'est pour ça que je dis que je suis

fière de ce projet. Je voulais également parler de la crèche Bersot pour souligner qu'il est prévu dans le PPI de restructurer l'intérieur de ce très vieux bâtiment et surtout y faire installer un ascenseur pour les parents, pour les enfants et aussi pour le personnel, pour une dépense évaluée à 500 000 €.

M. LE MAIRE : Bersot est la plus ancienne crèche de Besançon puisqu'elle date de 1800 et quelque, me semble-t-il.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Très rapidement sur la discussion qu'il y a eu autour du désengagement de l'Etat. On sait fort bien que cela a toujours existé et que les gouvernements se suivant, les choses ne sont pas forcément suivies. Je le dis d'autant plus que je me suis battue, Jean-Louis aussi, sur la voie des Mercureaux. Il faut toujours être d'une grande vigilance et je suis intimement persuadée qu'il faut une mobilisation de tous autour des besoins de la ville ou de l'agglomération, c'est cela qui est important.

Ce qui me semble déjà beaucoup plus grave et très inquiétant, dans le cadre de ce désengagement de l'Etat, c'est que ça n'a jamais été à ce niveau-là. Et la deuxième chose beaucoup plus grave, c'est qu'à un moment donné, on a inscrit dans la constitution française la notion d'autonomie financière des collectivités locales disant, c'est ce qu'a dit M. RAFFARIN, que c'était un élément essentiel de la décentralisation. Or concrètement, c'est tout le contraire qui est fait et je crois profondément que c'est un leurre de parler d'autonomie financière des collectivités locales car on sait fort bien que si on reste dans une logique d'autonomie financière de l'Etat, on reste dans une logique d'inégalité très très grave pour l'ensemble des collectivités locales. Si l'on veut, à un moment donné, récupérer les inégalités, il faudra bien que l'Etat intervienne en utilisant l'ensemble des dispositifs de régulation concrète entre toutes les collectivités locales. Ça je crois qu'on ne l'a jamais dit. Je fais partie des gens qui pensent que les responsabilités sont conjointes entre l'Etat, l'Europe et les collectivités locales et ce qui est en train de se vivre, parce que le débat qu'on a là il est le même dans toutes les collectivités locales, y compris celles qui sont gérées par des gens de la majorité actuelle, c'est que d'un côté on parle d'autonomie financière des collectivités locales et d'un autre côté on met en place un dispositif où, sans aucune concertation –vous nous l'avez reproché et vous êtes en train de faire exactement la même chose- vous êtes en train de supprimer, et il y en a d'autres qui vont venir, un certain nombre de recettes et de nous mettre sur le dos un certain nombre de dépenses supplémentaires. Ce n'est pas dans ces conditions-là qu'on fera grandir la démocratie et la gestion de notre Etat et de nos collectivités. Si je peux faire une toute petite digression, ce qu'on est en train de nous demander de ne plus aller expliquer notre travail de parlementaire dans les lycées, c'est quelque part une atteinte à la démocratie.

M. LE MAIRE : Tout à fait Paulette !

M. Eric ALAUZET : Quelques réflexions tout d'abord sur le PPI puisque nous sommes contraints à deux exigences finalement, c'est l'adaptation du PPI par rapport à tout ce qui évolue, mais aussi une fidélité par rapport au PPI, sinon ça n'en serait plus un. Et par rapport à cela, c'est véritablement les orientations budgétaires et le budget qui marquent l'arrimage de notre PPI sur les déclinaisons annuelles. Il y a, ceci dit, un certain nombre d'évolutions et je veux attirer votre attention sur celles qui vont dans le sens de projets que nous avons annoncés et qui ne se réaliseront pas tout à fait ou dans les délais ou à la hauteur de ce qu'on avait souhaité. Et il y a deux raisons principales à cela, elles ont été évoquées par le Maire mais je vais y revenir un instant : la première c'est le désengagement de l'Etat, la deuxième c'est le PPRI.

Le désengagement de l'Etat porte sur deux champs très particuliers, le champ très important des investissements universitaires et celui du PDU et là je partage mais tous on partage ici l'exigence qu'il y a à, dans les plus brefs délais, organiser à Besançon des transports en commun en site propre ; c'est la seule alternative aux problèmes d'encombrement de la ville, de pollution et de réduction de l'effet de serre. Donc on l'attend tous, ce TCSP et je sais que le Maire met son énergie aussi à le concrétiser. Simplement, pour répondre à la fois à Nicole WEINMAN, à Jean ROSSELOT et à Pascal BONNET qui ont dit, et ça vient d'être repris par Paulette, le désengagement a toujours existé, c'est vrai. Simplement, vous le savez, ce n'est pas à hauteur mais prouvez-nous le puisque vous dites toujours, non, non... mais quel mobile, il y en a un de mobile et là c'est la preuve : le mobile c'est payer moins d'impôt et c'est bien parce que vous réduisez les impôts que les contraintes budgétaires sont telles que vous êtes obligés de réduire

évidemment plus fortement les aides aux collectivités locales que ça n'a été fait auparavant, voilà le lien. Voilà pourquoi il y a plus de désengagement qu'avant, parce que vous réduisez les recettes au niveau national et on sait très bien à qui ça profite et on sait bien aussi que quand on est obligé de compenser au niveau local, on sait qui ça pénalise aussi et ce ne sont pas les mêmes. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet-là, on l'a déjà dit souvent. Le Maire a fait la liste, une longue liste des projets qui nous pénalisent et je voyais Pascal BONNET dire mais le jour férié ça n'a rien à voir, et d'autres projets, mais si ! Ça a à voir parce qu'on pourra toujours afficher que sur un transfert très médiatique, on va dire le transfert des TOS aux régions par exemple, on va s'attacher parce que tout le monde va être très attentif, à compenser au sou le sou, en tout cas l'année 1, pour l'année 2, l'année 3 on verra mais pendant ce temps-là on gratte sur plein d'autres projets dont personne ne parle jamais, le Maire les a cités tout à l'heure. Donc il faut voir les choses absolument globalement et bien sûr que si que ça a à voir, il faut voir les désengagements au sens large du terme. Et les deuxièmes projets qui ne vont pas évoluer comme prévu, c'est ceux qui sont liés bien entendu au PPRI et je pense notamment au projet sur les Prés de Vaux ou au Port Fluvial où bien évidemment là nous sommes contraints de réévaluer, de redéfinir un projet sur ces sites, donc la nature du projet sera forcément différente de celle qu'on avait imaginé et les conditions de réalisation de ces projets le seront aussi.

Le deuxième point que je voulais évoquer, là je parlais un petit peu des choses qu'on ne ferait pas forcément comme prévu, c'est les projets nouveaux et en particulier ceux qui ont trait au développement durable. C'est un domaine sur lequel, dans mes compétences propres, j'ai à m'exercer. En 2005 on va mettre notamment en place la systématisation, chaque fois qu'il y aura des travaux lourds, soit de construction, soit de rénovation, de la production d'eau chaude sanitaire solaire et nous sommes en négociation également avec nos partenaires, je pense notamment aux logeurs, eux de manière systématique, pour que chaque fois qu'il y a une construction neuve à Besançon, elle soit dotée d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire, c'est, parmi les énergies renouvelables, certainement la plus rentable et la plus efficace, avec des conséquences immédiates sur les charges des locataires et le volet complémentaire, c'est bien évidemment que les particuliers aussi bénéficient d'aides complémentaires à celles qui existent. Ceci dit, c'est vrai à la Région, au Département ou par l'ADEME.

Autre projet en 2005, concernant la gestion des espaces naturels, c'est d'introduire, même s'il y a eu déjà quelques balbutiements, ce qu'on appelle la gestion différenciée ou la gestion extensive qui permet d'intervenir moins souvent dans les espaces et d'enrichir la biodiversité puisque je vous rappelle qu'à Rio en 1992 il y avait deux enjeux, c'était l'effet de serre, ça on le sait bien, mais il y en avait un deuxième, c'était la biodiversité et c'est bien dans ce sens-là que s'inscrit la gestion extensive qui permet également de faire des économies de fonctionnement.

Et en 2005, parallèlement à la finalisation de la collecte sélective sur tout Besançon, on va commencer à initier le grand chantier, le chantier des 10 ans à venir concernant la réduction à la source. Tout ça pour dire quoi ? Simplement que la logique du développement durable ne doit pas s'arrêter aux simples politiques clairement identifiées comme étant en rapport avec l'environnement mais qu'elles doivent bien imprégner, s'infiltrer dans l'ensemble du champ de nos politiques et des actions municipales et c'est évidemment l'Agenda 21 que nous aurons l'occasion de présenter en 2005 qui solennisera un petit peu cette approche très transversale du développement durable. Ça touche tous les domaines, bien évidemment et je crois que dans ce sens-là il y a un effort particulier que nous devons encore approfondir sur ce qu'on appelle Haute Qualité Environnementale dans les bâtiments où là aussi, de manière systématique, il faut que cette démarche imprègne nos réflexions. Et puis, pour répondre aussi à une remarque de Nicole WEINMAN concernant l'économie solidaire, c'est un champ qui n'est pas oublié et dès ce soir d'ailleurs, vous voterez au rapport 27 comment la ville entend faire en sorte que des chantiers habituellement confiés à l'entreprise privée, puissent l'être à des entreprises d'insertion, donc on est en plein dans le champ de l'économie sociale et solidaire, vous voyez que ce n'est absolument pas oublié.

Dernier point, c'est celui des finances où je voudrais juste aborder l'investissement, je le fais régulièrement, qui a toujours un petit peu notre préférence pour tout un tas de raisons j'imagine, c'est peut-être ce qui est le plus valorisant pour les élus, ce qui se voit le plus, ce qui peut aussi permettre des effets d'économie derrière mais pas toujours mais que ce credo de l'investissement ne nous entraîne pas sur des voies dangereuses par l'augmentation des dépenses que ça peut susciter. Alors il y a plusieurs

façons d'augmenter les dépenses pour faire plus d'investissements, c'est d'augmenter les emprunts. Là je redis que nous sommes à la limite, vous le savez ; c'est parce que nous avons voté le projet Pasteur que nous avons dépassé les limites que nous nous étions fixées au départ. Avec le projet Pasteur nous augmentons et ça va augmenter dans les deux ou trois années qui viennent et sur le mandat suivant, c'est un poids supplémentaire sur l'emprunt, donc attention, quand on dit investissement, ça peut être plus d'emprunts et c'est des conséquences sur l'emprunt demain, augmenter les impôts, je crois que c'est clair, ça a été dit par le Maire, on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour les limiter au maximum, baisser les dépenses de fonctionnement, là j'attire votre attention parce que c'est baisser les crédits courants des services. Jusqu'où peut-on aller, ça fait plusieurs années qu'on fait 3 voire 5 %, il y a quand même des limites à ne pas dépasser, de même que sur les frais de personnel c'est extrêmement lié puisqu'à un moment donné c'est le service même à la population qui peut en être affecté, ce n'est pas facile de savoir jusqu'où on peut aller et où il faut s'arrêter et je crois que là on est à un moment un petit peu critique, on ne pourra guère aller plus loin. Je poursuis : baisser les subventions comme l'indique Pascal BONNET, passer par des contrats, pourquoi pas mais je crois que chaque association doit pouvoir bénéficier de subventions hors contrat et assurer elle-même ses choix politiques au sens noble du terme et pas seulement être assujettie aux commandes publiques de la ville. Je parlais des baisses de fonctionnement mais il peut y avoir aussi des augmentations inéluctables, indépendantes de notre volonté et je pense notamment au prix de l'énergie. Vous le savez, le baril de pétrole a augmenté fortement, même si GDF a momentanément jugulé l'inflation, je pense que très rapidement le boomerang va nous revenir et qu'on va avoir une augmentation de 10 % et non pas de 4 comme ça a été annoncé. C'est des choses qui nous échappent et qui font qu'on ne maîtrise pas forcément les dépenses de fonctionnement comme on le souhaiterait et il y a une autre façon, c'est d'augmenter les recettes par l'augmentation des bases, donc par le développement, par la construction, je dis oui, mais à la condition que ça se fasse dans l'esprit du développement durable et je crois que c'est ce que marquera notamment le PLU que nous allons adopter dans quelques mois. J'en ai terminé, merci.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je trouve le débat intéressant et le complément d'information qu'a donné Mme DUFAY tout à l'heure sur le secteur social utile, j'ai trouvé les informations fortes et les initiatives généreuses. Peut-être que, s'il était possible, au cours des prochaines réunions d'assemblée, d'avoir très rapidement Monsieur le Maire, un flash en 4 – 5 chiffres sur les effectifs des familles, vous avez dit tout de suite que 3 000 familles sont concernées et peut-être aussi l'importance ou l'évolution des demandeurs d'emplois de la ville. Madame DUFAY, sans vous obliger, on aurait là des éléments importants pour travailler.

M. LE MAIRE : Je ne les ai pas en tête mais on a ça sans aucun problème.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je vais essayer d'être complémentaire aux interventions de mes collègues. La première remarque, vous parlez de la nécessaire articulation avec les autres démarches et vous citez le contrat de plan, le contrat d'agglomération, le projet départemental Doubs 2010 et demain, le projet de ville Besançon 2020, également le PLU. On a, Monsieur le Maire, échangé par courrier vous et moi à la suite d'une de mes interrogations sur les liens qu'il pouvait y avoir entre la Ville de Besançon et le Conseil Général. Vous m'avez répondu mais à vrai dire je n'ai pas été totalement satisfait et je suis allé sur le site du Conseil Général cet après-midi pour voir en plus de finesse si le Conseil Général avait mis le document sur son site. J'ai bien retrouvé les cinq enjeux développés à Micropolis et vous les connaissez mais je les rappelle : privilégier les solidarités, contribuer au développement économique, assurer un développement territorial, promouvoir pour tous l'éducation et enfin, le 5^{ème}, maîtriser la fiscalité. Ma question, Monsieur le Maire est : y a-t-il eu, depuis notre échange d'octobre des éléments plus précis pour nous montrer quelles sont réellement les attentes de Besançon auprès du Conseil Général et comment le projet de la Ville de Besançon s'inscrit-il dans la démarche de Doubs 2010, c'est un point important ? Je n'ai pas l'impression, sauf erreur de ma part, que ces dernières séances on ait eu à se prononcer sur un engagement, sur un accompagnement, sur une participation au projet départemental qui est important et qui a fait l'objet de réunions lourdes, pertinentes, efficaces, de la part du Conseil Général mais aussi je prends en compte l'impressionnante démarche de l'opposition départementale dans cette affaire.

Ma deuxième remarque, Monsieur le Maire, porte sur l'ORU prévu au plan. Je suis quand même assez estomaqué pour ne pas dire surpris de l'importance des sommes engagées pour l'ORU de Planoise. 105 millions d'euros, c'est le chiffre que vous avez annoncé au cours de la soirée à Planoise, Jean ROSSELOT y faisait référence tout à l'heure, c'est une somme qui me donne le vertige. Alors peut-être que je ne suis pas habitué aux chiffres de cette grandeur-là et vous précisez dans le document que l'Etat va se désengager et qu'il va passer sa contribution de 50 à 40 %, donc dans l'affaire la Ville va perdre 10 %. Ne peut-on pas, si l'on veut être des gestionnaires avertis, prendre aussi en compte ce désengagement de l'Etat et on a eu des précisions tout de suite sur : ça arrive avec la droite, la gauche, en 1998, en 2000, ça arrivera peut-être demain, ne peut-on pas prendre en compte ce désengagement pour aussi corriger une partie de cette dépense, la glisser sur 2007-2008 ou tout simplement peut-être corriger la dépense parce qu'elle me paraît personnellement trop lourde.

M. ROSSELOT a évoqué dans son propos l'état d'avancement des opérations ; j'ai pris le temps de lister l'ensemble des projets, j'ai regardé ceux qui étaient terminés et je me suis aperçu quand même que sur 61 dossiers, 50 d'entre eux ont fait l'objet d'un correctif, soit démarrer les travaux plus tard, soit donc terminer les échéances à des dates plus tardives. M. CHEVAILLER a dit dans son propos d'introduction, derrière vous Monsieur le Maire, qu'il se refusait à entendre le mot d'effet d'annonce, moi je le reprends à mon compte en disant que pour la circonstance, on a bien la preuve que 80 % des dossiers, Monsieur le Maire, ont fait l'objet d'effet d'annonce, peu ou prou, important ou pas mais il y a quand même ce phénomène-là que je tiens à souligner.

M. LE MAIRE : Petite précision : dans le document que vous avez, on parle des délais de paiement.

M. Bernard LAMBERT : Sur la maîtrise des recettes et des dépenses, je tiens à souligner votre promesse de ne pas augmenter les taux plus que l'inflation. Je demande maintenant à voir et j'attends bien sûr pour le mois prochain, des informations plus précises. Sur la version 2004 du PPI révisé, là c'est une interrogation, allons-nous ce soir adopter ce nouveau projet avec des investissements nouveaux qui apparaissent ou si ipso facto on les garde comme tels. Et sur l'intervention de M. ROSSELOT, je voudrais, Monsieur le Maire, vous dire ce que j'en pense parce que j'ai trouvé que votre réponse était quelque part à la fois dure et peut-être pas sportive pour employer un terme qui résume bien un petit peu nos propos. Je trouvais que l'intervention de notre collègue Jean ROSSELOT était de qualité, Monsieur le Maire, elle a donné de la hauteur aux débats. Nous sommes en possession des dossiers, Monsieur le Maire, depuis jeudi et nous avons construit notre réflexion en quatre jours, avec une activité professionnelle. Je voudrais souligner qu'à aucun moment nous n'avons été polémique, le débat a été constructif et nous avons apporté, contrairement à ce que vous dites, Monsieur le Maire, des choses intéressantes par la prospective, dans les sujets d'innovation. M. ROSSELOT a fait à plusieurs reprises référence au droit qui vous va bien aussi, Monsieur le Maire, de même qu'à votre collègue et notre ami CHEVAILLER. M. ROSSELOT a fait rappel à des textes, il a cité la loi BORLOO, il a cité la loi sur l'école, il a donné des pistes de travail et de découverte qui sont considérables et je souhaite que la presse locale, avec le coefficient de lecture qu'on lui connaît...

M. LE MAIRE : Donnez-lui un texte... vous êtes extraordinaire !

M. Bernard LAMBERT : ... puisse bien sûr rapporter l'essentiel, parce que je sais que la presse locale sait fournir aux lecteurs les principales interventions de l'opposition municipale. Et il y a une chose, Monsieur le Maire, que M. ROSSELOT n'a pas soulignée, et je le dis, c'est la notion de pays, elle est importante, elle a pénalisé la Ville de Besançon, il faut le savoir. En enfin, d'une manière très amicale, Monsieur le Maire, j'ai personnellement perçu les propos de M. ROSSELOT dans son intégralité, ce n'est pas le cas de votre voisine de gauche, pour laquelle j'ai un respect et une considération totale, qui est partie pendant le propos de M. ROSSELOT, a fait une visite à l'extérieur et en rentrant dans la salle a salué les personnes qui sont derrière ; je trouve ce comportement désobligeant à l'égard du responsable de l'opposition municipale.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Parce que vous ne sortez jamais, vous ?

M. LE MAIRE : Il vaut mieux ne pas répondre, on gagne du temps et ça évite de s'énerver et de faire monter l'adrénaline.

M. Pascal BONNET : Je ne vous parlerai pas d'adrénaline. Je voudrais revenir sur trois points. La question des transports déjà, en référence à ce que disait Jean-Claude ROY. Si les transports et d'autres enjeux majeurs sont aujourd'hui des compétences d'agglomération, c'est évident qu'on doit pouvoir en parler ici, dans la mesure où c'est lié largement au développement de la ville et...

M. LE MAIRE : Je l'ai dit moi-même d'ailleurs.

M. Pascal BONNET : ... que souvent vous nous laissez entendre à l'agglomération qu'on n'est pas là pour parler d'enjeux bisontins entre élus bisontins, y compris parfois aux Verts, quand ils ont envie d'exprimer des choses qui ne vont pas dans votre sens.

M. LE MAIRE : Laissez-moi régler mes problèmes avec les Verts, ça se passe bien chez nous.

M. Pascal BONNET : C'est ici qu'on peut aborder de façon bisontine et peut-être un peu plus polémique certains enjeux qu'on n'aborde pas autant à l'agglomération et je voudrais dire aussi que, si vous m'avez bien entendu, j'ai parlé de retard et de déficit mais je n'ai pas nié la qualité de ce qui avait été transféré aussi, de la même façon que je ne nie pas l'engagement de Jean-Claude ROY, d'André BAVEREL, des services dans ce travail et la qualité de travail de la commission. Simplement ce que je rappelle, et qu'on a déjà rappelé à plusieurs reprises, c'est qu'on nous a présenté un gadget il y a cinq ans, c'est vrai que vous n'étiez pas maire mais un certain nombre d'entre vous étaient dans l'équipe et que cinq ans après, on en est aux études qui ne sont pas encore complètement finalisées. Cela ne met pas en cause la responsabilité des gens aujourd'hui qui assument les études, ça met en cause le fait qu'on nous a annoncé il y a cinq ans, alors qu'on s'interrogeait sur un TCSP, qu'on nous répondait 15 jours avant, on n'a rien en vue, paf, le gadget est arrivé en 15 jours. On peut quand même rappeler le passé, c'est parfois utile.

Ensuite, pour ce qui est de la question de la compensation à l'euro près évoquée par le Ministre délégué au budget, j'évoquais les transferts de compétences. Personne ici n'a nié le fait qu'il y ait des reports de crédits, on le regrette tout autant que vous et on va faire en sorte qu'ils soient les moins importants possibles. C'est vrai que c'est un choix politique du Gouvernement de baisser les impôts parce que ça vise à relancer l'économie. Alors c'est peut-être un désaccord idéologique entre vous et nous, ce qui est normal mais n'y voyez pas un souci d'avantager quiconque, voyez-y ce qui est le choix réel du Gouvernement et qui est le fait de certains gouvernements travaillistes ou socialistes dans d'autres pays, à savoir désengorger un petit peu l'activité économique et la relancer à travers cela dans le but de l'emploi. Donc quand on parle de désengagement sur certaines choses, il ne me semble pas souhaitable de faire un amalgame, Monsieur le Maire, comme vous le faites, entre ce qui est transfert de compétence garanti à l'euro près et comme l'a rappelé Mme la Députée, ça a été fixé dans la constitution, donc je trouve que c'est une garantie absolue et ce n'est pas pour autant que l'Etat renonce à son souci de péréquation entre les régions. Je crois qu'il n'y a pas une disparition totale de l'Etat non plus quand on décentralise. Et je vous rappelle quand même que si le Gouvernement actuel apporte cette garantie, il y a eu des transferts de compétences dans le passé, dans la première loi de décentralisation, les lycées, les collèges, pendant combien d'années les régions et départements de gauche comme de droite ont dû compenser le fait que ça n'avait pas été transféré à hauteur des besoins et que beaucoup de choses étaient en retard, et le transfert des compétences en matière de TER par le Gouvernement JOSPIN, pour ce qui est de la Région de Franche-Comté, si je me souviens bien, le transfert financier était du tiers des besoins réels d'investissement. Donc il y a quand même une garantie à ce niveau-là, alors qu'il y ait sur d'autres plans des désengagements comme il y en a eu auparavant, personne ne le nie, mais ne mettons pas tout sur le même plan de la même façon que la question de la solidarité et du lundi de Pentecôte n'a rien à voir avec la décentralisation. C'est vrai que les chefs de collectivités municipales, départementales et régionales sont concernés par des pertes de ressources, je ne dis pas le contraire, mais quand on parle de transfert de compétences, on parle de transfert de compétences, on ne parle pas d'autre chose.

Je voudrais terminer sur la question de la maîtrise du budget et de la fiscalité et je rejoins Eric ALAUZET sur le fait qu'à un moment donné on ne peut plus limiter l'activité des services et c'est pour ça qu'en terme de fonctionnement je pose la question des subventions et je précise bien qu'une logique de contractualisation qui existe déjà dans certains services et qui pourrait être généralisée, n'enlève pas une enveloppe annuelle pour les services qui permette de faire des choix politiques, pour ne pas être

confronté, comme je le disais tout à l'heure, entre le choix d'augmenter éternellement et de refuser à certains.

Et pour terminer, vous répondiez à Mme MENETRIER que ce n'était pas uniquement à la demande du PC mais de l'ensemble de votre majorité que vous essaieriez...

M. LE MAIRE : Vous voulez vous y associer aussi ?

M. Pascal BONNET : ... de ne pas augmenter la fiscalité, je crois que ça fait longtemps que votre opposition le demande et vous pouvez nous rendre cette responsabilité d'avoir été dans les premiers à vous le suggérer depuis des années. Pour une fois que vous prenez nos idées...

M. LE MAIRE : Non, non, attendez ! Je vous dirai un mot quand même sur la fiscalité au niveau national, je vous rappellerai un certain nombre de choses pour vous rafraîchir la mémoire.

M. Jean ROSSELOT : Très rapidement pour dire à Jean-Louis FOUSSERET, à Paulette et à Annie que franchement, le grand programme des petits ou moyens désengagements de l'Etat était monnaie courante depuis 20 ans sous les gouvernements de gauche et de droite, que la liste que vous m'avez donnée tout à l'heure, je pourrais la compléter largement, qu'ainsi cette dialectique devrait être laissée désormais aux vestiaires parce que l'alternance s'est chargée de la rendre obsolète. J'ajouterai qu'il n'y a aucune raison de mettre en doute ce que disait Pascal BONNET sur les assurances à l'euro près parce que ce sont les propos d'un gouvernement responsable. Mais ce que vous n'avez pas dit et Paulette le sait mieux que quiconque, et ça c'est important, c'est que RAFFARIN est tellement sensible comme élu local, président de Région et tout, le Gouvernement RAFFARIN était tellement sensible à cette question des transferts de charges sans transfert de crédits qu'il l'a, pour la première fois, retenez bien, rendu im-pos-sible. C'est le premier gouvernement qui met un verrou à la possibilité, parce que c'est inscrit dans la constitution et que ce verrou s'appelle le Conseil Constitutionnel et que sur la saisine de n'importe quel parlementaire, le Conseil Constitutionnel pourra déclarer non conforme à la constitution c'est-à-dire nulle, n'importe quelle loi qui s'aventurerait à transférer des charges sans des crédits. Ça veut dire en clair, Monsieur le Maire et Madame la Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, que le coût de l'APA, de l'Aide Personnalisée d'Autonomie qui a répandu la fureur et l'horreur comme vous voudrez, ne pourra...

M. LE MAIRE : L'horreur, je vous en prie quand même !

M. Jean ROSSELOT : ...Bon, la fureur dans la fiscalité des départements, ce coût-là, ne pourra désormais plus être joué. C'est très important, il faut le dire. C'est quand même quelque chose d'une grande nouveauté, alors Paulette le sait bien. Quant à la loi sur l'autonomie fiscale, là aussi il y a un sacré verrou, 60 % de l'ensemble des ressources ne pourront plus être constitués par autre chose que par des impôts, alors ce sont des verrous qui sont pour la première fois inscrits dans la constitution et la guillotine va jouer par ce nouveau mécanisme juridique, c'est tout à fait nouveau. Je vous le répète le coût de l'APA ne pourrait plus être joué aujourd'hui, c'est-à-dire le coût du transfert de charges pour les personnes âgées sans transfert de crédits de l'Etat ne pourrait plus être joué.

Juste aussi pour terminer mais très rapidement, cher Jean-Louis, il faut arrêter un autre discours, je viens de dire ce que je pensais sur les désengagements, pour qu'on ne perde plus notre temps avec cela, votre discours qui consiste à dire : les délocalisations c'est la faute au libéralisme, le libéralisme ce n'est pas moi c'est vous. Alors il faut arrêter parce que le marché commun aujourd'hui dans 25 pays c'est ça le libéralisme et Maastricht c'est la gauche et DELORS était un grand européen, un grand homme de gauche et les gouvernements de gauche ont été plus aux affaires que les gouvernements de droite et ils ont voulu cette Europe libérale. Le seul problème et là ça renvoie à Annie MENETRIER, c'est que s'il n'y avait pas ces monstrueux décalages, ces faiblesses monstrueuses de salaires dans les ex-républiques satellites de l'Union Soviétique, dans les ex-régimes communistes, alors SM2E ne serait pas allée en Bulgarie.

Quant à Éric ALAUZET, je suis tout à fait d'accord, l'Agenda 21 j'y crois, de plus j'y ai toujours cru d'ailleurs et je trouve même dommage que dans un rapport d'orientations vous ne nous montriez pas en quoi l'interactivité entre les trois composantes de l'Agenda 21, c'est-à-dire l'économique, le social et la

préservation de la nature jouent plus, je pense que vous devriez nous donner des orientations aussi là-dessus.

La baisse des impôts, je me demandais comment ça se faisait que vous ne l'aviez pas ressortie. Je ne suis pas à Bercy mais je sais quand même une chose politique, c'est que notre Président de la République qui est quand même de facture radicale sociale (rires)...

M. LE MAIRE : CHIRAC va prendre sa carte au PS ? Alors moi je suis à l'extrême gauche.

M. Jean ROSSELOT : Il a regardé ce que faisaient les gouvernements socialistes là où ils sont au pouvoir, comment l'Angleterre où je vous fais remarquer le taux de chômage où ils ont des recettes de la moitié de ce qu'elles sont en France et les socialistes britanniques et allemands ont appliqué la baisse d'impôts. Mais pour être plus complet, Éric aurait dû ajouter que le gouvernement socialiste en Allemagne a mis en œuvre un programme de l'aide au chômage qui était impensable il y a encore deux ou trois ans, ce qui explique aussi l'évolution des esprits et la nécessaire anticipation dont je vous parlais tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas très très proche de M. BLAIR entre autres par rapport à ce qu'il a fait en Irak.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Simplement deux mots Monsieur ROSSELOT. Le premier c'est tellement cadré comme vous le dites par la constitution et par la loi que concrètement le Conseil Général du Doubs se retrouve à augmenter de plus de 4 M€ uniquement pour le RMI, donc attention à ce que vous dites. Quant à l'APA, je vous précise qu'elle était déjà de la compétence des Conseils Généraux et ça vous ne le dites pas, c'est en cela que c'est un mensonge, Monsieur ROSSELOT. A partir du moment où dans la loi on ne prend que l'engagement de compenser ce qui est transféré à un moment T et qu'on ne tient pas compte des évolutions des besoins, du coup il n'y a pas de responsabilité d'autonomie financière et Monsieur ROSSELOT, je suis prête à vous expliquer concrètement que les engagements que j'avais pris avec l'APA c'est exactement ce qui s'est passé. Dans le cadre du RMI il n'y a eu aucune évolution et évaluation parce que ce n'est pas possible. Faites attention à ce que vous dites, je peux vous assurer que la démocratie a besoin maintenant de discours beaucoup plus justes que celui que vous venez de faire.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, juste une question à Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER. Est-ce qu'elle peut nous rappeler si dans la loi il est inscrit aussi qu'il y a possibilité de régulation sur le compte administratif de l'année suivante ? Et ça permet justement de prendre en compte l'évolution des dépenses en cours d'année puisque naturellement on est forcément à l'aveugle et on a beau faire des enveloppes, il faut pouvoir les régulariser ultérieurement et c'est aussi une première qu'il faut souligner.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : On verra comment ça va se passer.

M. Michel JOSSE : Le groupe UDF Société Civile s'associe naturellement avec l'UMP pour une pression fiscale moins forte pour 2005 que les 2 % prévisibles car il ne faut pas oublier que même sans augmentation de la part de la Ville, le taux des taxes augmente, les taux de base augmentent ainsi que les impôts des contribuables bisontins sur leur feuille.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris que tout le monde était d'accord pour cela, le Maire aussi, la différence c'est que le Maire avec son équipe est en train de mettre en place des dispositions au-delà du discours pour y arriver. Pour l'instant, nous ne savons pas où nous allons puisque nous attendons encore un certain nombre de chiffres mais nous ferons le maximum et ce ne sera pas pour céder à vos demandes, ce sera parce que nous aurons surtout bien géré la Ville.

Juste une réponse très courte à Bernard LAMBERT ; avec le Conseil Général, j'ai des relations permanentes, amicales et bien sûr nos projets sont articulés. Quant aux 105 millions de l'ORU Planoise, je ne suis pas du tout d'accord pour les diminuer. Je rappellerai simplement que quand nous étions en campagne en 2002, dans le projet de l'UMP il y avait une baisse de l'impôt sur le revenu de 3 milliards et demi ou 5 milliards d'euros qui touchait 1 % de la population, c'est-à-dire et Éric ALAUZET a raison, la

vraie raison des désengagements, il n'y a pas de mystère, c'est que ce que vous retirez d'un côté, il faut le remettre de l'autre. Et effectivement il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'État, tout le monde le sait, tout le monde le dit et j'assiste à un certain nombre de débats à l'AMGVF entre autres avec Jean-Pierre FOURCADE qui était un grand ministre des finances et pour lequel j'ai beaucoup de respect, j'entends M. ALDUY et beaucoup d'autres. Donc c'est un choix politique qui vous appartient, c'est respectable. Vous avez voulu supprimer effectivement les plus hautes tranches de l'impôt sur le revenu pour permettre que cet argent, non pas comme vous le dites, vienne renforcer l'économie, car il est parti dans des fonds de placement. Il est complètement stérilisé car quand vous ne savez déjà pas comment dépenser simplement les intérêts de vos capitaux, vous pensez bien que ce n'est pas le cas des Smicards et des gens ici ; c'est un choix que vous avez fait que nous, nous ne partageons pas. Quant à la dernière question que vous avez posée, je vous rappelle, cher ami, que les orientations budgétaires, on ne les vote pas. Je vous remercie aussi d'avoir fait remarquer que l'intervention de Jean ROSSELOT était de qualité car c'est vrai que nous ne l'avions pas forcément tous remarqué.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, je profite de la deuxième possibilité qui m'est offerte pour faire remarquer, suite à votre dernière remarque sur l'impôt sur le revenu que le discours est bien rôdé, je ne sais pas si on peut appeler ça dogmatisme ou manichéisme mais...

M. LE MAIRE : Ni l'un ni l'autre, c'est du réalisme.

M. Loïc LABORIE : ... quand la droite est au pouvoir, c'est le grand Satan qui démolit les services publics, qui abat les personnes les plus fragilisées au niveau social, le discours est parfaitement rôdé, c'est incroyable et c'est systématique...

M. LE MAIRE : C'est malheureusement vrai !

M. Loïc LABORIE : ... dès qu'une alternance arrive et Monsieur le Maire, il faudrait peut-être rappeler que le barème de l'impôt sur le revenu, dans sa totalité, a été revu à la baisse, pas seulement pour les classes les plus élevées, premièrement (réactions)... Deuxièmement, pour ceux qui ne paient pas d'impôts, il faut aussi rappeler que le gouvernement socialiste de Lionel JOSPIN avait créé le crédit d'impôt, on est bien d'accord. Le Gouvernement RAFFARIN l'a maintenu et le Gouvernement RAFFARIN le développe, donc il faut arrêter de dire tout et son contraire. Monsieur CYPRIANI, les chômeurs adoreraient payer de l'impôt sur le revenu, ils adoreraient ça. L'impôt sur le revenu n'est pas une catastrophe en soi, on est bien d'accord. Pour aller dans le même sens, vous avez un discours très bien rôdé mais on pourrait vous resservir la même soupe nous aussi, de notre côté, qui fait le sale boulot ? Qui en deux ans a fait ce que vous n'avez pas fait en cinq ans ? Qui a fait les retraites ? Si cette réforme est aussi catastrophique, il fallait la faire. Qui a réformé l'assurance maladie, qui est obligé de chercher des recettes nouvelles ? Donc arrêtez, le discours est rôdé chez vous, on est à mon sens encore trop gentil de vous laisser toujours dire les mêmes choses.

M. LE MAIRE : Trop gentil !... Je ne vous répondrai pas parce que je crois qu'il y a un moment où il faut savoir se taire».

Sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.